Budget Primitif 2021

Conseil communautaire

17 décembre 2020

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

SOMMAIRE

Partie I - Le budget 2021, la poursuite du renouveau, dans un contexte p.5

I – Une gestion impérativement rigoureuse p.10

II – Un haut niveau d'épargne brute conjoncturellement en baisse p.17

III – Une fiscalité juste et incitative p.20

IV – Des dotations en baisse constante p.23

V – Une solidarité communautaire renforcée p.25
1 – Le FPIC p.25
2 – La Dotation de Solidarité Communautaire p.27
3 – L'instauration d'un fonds d'investissement en faveur des communes p.30

VI – Une intensification des investissements, indispensable en période de crise p.32

VII – Les investissements spécifiques aux territoires du Grand Reims p.35

VIII – Une action communautaire en faveur du développement p.38

Partie 2 – Le budget principal p.43
1 – Les recettes de fonctionnement p.44
1. Chapitre 70 – Produits des services p.46
2. Chapitre 73 – Impôts et taxes p.48
3. Chapitre 74 – Les dotations et participations p.51
4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante p.52
5. Chapitre 76 – Produits financiers p.54

2 – Les dépenses de fonctionnement p.55
1. Chapitre 011 – Charges à caractère général p.57
2. Chapitre 012 – Les charges de personnel p.58
3. Chapitre 014 – Atténuation de produits p.59
4. Chapitre 65 – Charges de gestion courante p.61
5. Chapitre 66 – Charges financières p.64
6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles p.65

3 – Les recettes d'investissement **p.66**

1. Chapitre 13 – Subventions d'investissement p.66
2. Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées p.67
3. Chapitre 10 – Dotations et fonds divers p.67
4. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières p.68
5. Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisation p.68

4 – Les dépenses d'investissement **p.69**

A. Le développement et la mobilité durables p.78
B. Le scolaire et la petite enfance p.89
C. Les équipements publics et le cadre de vie p.99
D. L'aménagement urbain et la voirie p.102
E. La politique de la ville et de l'habitat p115
F. Les eaux pluviales p.118
G. L'éclairage public p.120
H. Le développement économique et l'innovation p.121
I. Le complexe aqualudique p124
J. Le tourisme p.125
K. L'enseignement supérieur, la recherche et la bioéconomie p.125
L. Planification urbaine p.128

Partie 3 – Le budget des ordures ménagères **p.129**
1 – Les recettes de fonctionnement p.129
2 – Les dépenses de fonctionnement p.134
3 – Les recettes d'investissement p.136
4 – Les dépenses d'investissement p.137

Partie 4 – Le budget des transports publics de personnes **p.138**
1 – Les recettes de fonctionnement p.138
2 – Les dépenses de fonctionnement p.142
3 – La section d'investissement p.144

Partie 5 – Le budget de l'eau potable **p.146**
1 – Les recettes de fonctionnement p.146
2 – Les dépenses de fonctionnement p.149
3 – Les recettes d'investissement p.151
4 – Les dépenses d'investissement p.152

Partie 6 – Le budget de l'assainissement **p.155**
1 – Les recettes de fonctionnement p.155
2 – Les dépenses de fonctionnement p.158
3 – Les recettes d'investissement p.161
4 – Les dépenses d'investissement p.162

Partie 7 – Le budget Service Public d'Assainissement Non Collectif **p.164**
1 – Les recettes de fonctionnement p.164
2 – Les dépenses de fonctionnement p.165

Partie 8 – Les budgets à vocation touristique **p.166**
1 – Le budget du Phare de Verzenay p.166
2 – Le budget du camping de Val de Vesle p.169

Partie 10 – Les budgets à vocation économique **p.171**
1 – Le budget de la ZAC de Bezannes p.171
2 – Le budget du parc d'activités de la Malle p.173
3 – Le budget du parc d'activités de la Husselle p.175
4 – Le budget Z.A. du Val des Bois p.177
5 – Le budget Zones d'Activités Economiques
de Pontfaverger-Moronvilliers p.179

Partie 11 – Les autres budgets annexes **p.181**
1 – Le budget de l'archéologie p.181
2 – Le budget de la boucle locale de télécommunications p.184

Annexe 1 – Flux financiers liés à la mutualisation p.187
Annexe 2 – La dette de la communauté urbaine p.188

Partie I – Le budget 2021, la poursuite du renouveau, dans un contexte difficile

Le budget primitif 2021 sera, déjà, le 5ème budget voté par la Communauté urbaine du Grand Reims. Toutefois, ce sera le 1er budget du nouveau mandat qui s'ouvre.

Le budget 2021 constituera donc la continuité des 4 premières années d'existence de la Communauté urbaine du Grand Reims, tant en ce qui concerne les projets déjà lancés ou planifiés, que les règles budgétaires et financières utilisées jusqu'alors.

Mais ce budget 2021 sera aussi la première traduction du nouvel élan du territoire communautaire, à la suite du renouvellement municipal.

Inscrit dans la prospective financière du mandat, établie dès l'origine et présentée lors du débat des orientations budgétaires, le budget 2021 veillera à atteindre les objectifs que l'Exécutif communautaire se fixe, en tenant compte de ses obligations incompressibles, de la situation financière actuelle de la collectivité, des projets sur lesquels il s'est engagé à l'issue des dernières échéances électorales, et des impacts de la crise sanitaire de la Covid 19.

Lors de la création de la communauté urbaine, les principes financiers, régissant son fonctionnement, avaient été partagés, à savoir :

- La recherche d'une **épargne brute la plus élevée possible**, malgré une faible dynamique des recettes fiscales et l' évolution naturelle des dépenses de fonctionnement, nécessitant donc une gestion rigoureuse des crédits de fonctionnement, tant lors de l'élaboration des champs des politiques publiques que de l'affectation des moyens correspondants,

- Une **fiscalité juste**, limitée aux stricts besoins de financement des politiques publiques, et stables sur le mandat
- Une forte **solidarité communautaire** vis-à-vis des communes membres,

- **un haut niveau d'investissements** pour soutenir l'activité économique et le développement de l'emploi, et offrir des services et équipements utiles, de proximité et de qualité aux habitants du territoire,

- La recherche d'un **autofinancement maximal** des investissements pour **limiter au maximum le recours à l'emprunt**.

Traduits dans la charte de gouvernance le 9 janvier 2017 et le protocole financier général adopté le 19 janvier 2017, les différents budgets votés depuis 2017 ont respecté ces principes et ont permis d'obtenir des résultats financiers particulièrement satisfaisants, tant pour la Communauté urbaine du Grand Reims, que pour ses communes membres, ou pour leurs habitants et entreprises.

Forts de ces constats, ceux-ci ont **vocation à guider l'action des élus communautaires pour le nouveau mandat.** La préparation budgétaire 2021 a donc été réalisée dans le strict respect de ces orientations, en tenant compte des nouvelles contraintes pesant sur la collectivité, en commençant la mise en œuvre du programme du nouveau mandat.

Les objectifs, chiffrés, poursuivis sont donc les suivants :

- **Un investissement annuel moyen, sur le budget principal de 89M**€, constaté aux comptes administratifs des différents exercices, représentant une hausse de 19M€/an comparé à la période 2017/2020, qui, compte tenu de l'intensification habituelle et normale des dépenses sur la seconde partie des mandat, du fait du temps nécessaire à la programmation et aux études préalables aux opérations, pourra ne pas être atteint sur les premières années et être dépassé au cours des années suivantes,

- Une dette qui ne pourra plus, comme par le passé, diminuer, sous l'effet d'une érosion de l'épargne brute et du haut niveau d'investissement, mais demeurant sous contrôle, **la capacité de désendettement** de la collectivité devant rester à un niveau très satisfaisant**, inférieure à 6 années.**

La préparation du budget 2021 a ainsi pris en compte les nouvelles contraintes pesant sur la collectivité, dont principalement les effets de la crise sanitaire de la Covid 19.

En effet, des baisses sensibles de recettes sont attendues pour 2021, qui impactent directement les produits du budget principal, comme par exemple la baisse de la Cotisation Foncière des Entreprises, ou indirectement, comme celle du Versement Mobilité, qui génère une hausse de la participation du budget principal au budget annexe des Transports.

A côté des pertes de recettes, la crise sanitaire oblige la collectivité à engager des dépenses de fonctionnement supplémentaires (produits d'entretien ou de protection, nettoyage des locaux etc…).

D'autres éléments externes notables viendront impacter le budget 2021 dont :

- La hausse de la contribution au SDIS,
- La fin de la garantie du FPIC pour le territoire et par voie de conséquence pour la Communauté urbaine du Grand Reims.

Au total, ces éléments externes, supportés par le budget de la collectivité, impactent son épargne brute de 5,3 M€ en 2021, comme le montre le tableau ci-dessous :

Eléments	Impact Recettes Fonctionnement	Impact Dépenses Fonctionnement	Impact Epargne Brute
Covid - CFE	- 0,8	+ 0,5	-1,3
Covid - CVAE	- 0,9		-0,9
Covid - TASCOM	-0,05		-0,05
Covid - VM (participation ppl)		+ 1,0	-1,0
Covid - charges générales		+ 0,15	-0,15
Participation SDIS		+ 0,27	-0,27
Fin reversement FPIC	- 1,6		-1,6
Total	**- 3,35**	**+ 1,92**	**- 5,27**

Les comparaisons entre les données des budgets 2020 et 2021 devront donc, pour pouvoir se faire à périmètre constant, prendre en compte ces éléments.

C'est ainsi dans ce contexte plus contraint, obligeant les élus communautaires à maintenir, voire renforcer, la rigueur de leur gestion des dépenses, que les projets du nouveau mandat devront être programmés et calibrés. Si l'exercice sera forcément plus délicat, l'engagement de l'Exécutif à les mener à bien n'en est pas moins fort, les impératifs pesant sur le territoire devenant de plus en plus prégnants. Outre l'exercice des compétences dévolues à la communauté urbaine, ce sont les deux axes stratégiques ci-dessous qui guideront l'action de la collectivité, transcendant l'ensemble des actions portées par elle.

- ✓ **le développement économique du territoire**, facteur d'emplois pour ses habitants : L'enseignement supérieur, la voirie, la mobilité, l'aménagement, le développement numérique, le tourisme (etc…) y contribueront directement. Tous les autres investissements de la collectivité y concourront également, faisant bénéficier les entreprises locales de marchés et de ressources importantes,

- ✓ **le développement durable du territoire**, source du mieux vivre pour chacun, aujourd'hui et demain : l'eau, l'assainissement, l'habitat, la rénovation énergétique des bâtiments, la politique de la ville, l'urbanisme y participeront directement. Mais toutes les politiques publiques menées par la collectivité, prendront en compte, dans leur phase d'élaboration, l'ensemble des axes du développement durable, environnementaux, économiques et sociaux.

Ainsi, afin de faciliter la gestion des crédits, **4 budgets annexes** en vigueur en 2020, présentant des difficultés de gestion courante du fait de leur faible volume financier, seront clôturés au 31/12/2020. Les crédits correspondant, mais aussi l'encours de la dette rattaché, seront donc intégrés, en 2021, au budget principal. Il s'agit des budgets annexes ci-dessous :

- Marpa de Pargny les Reims,
- Pôle multi-services de Ville en Tardenois,
- Bail commercial de Muizon,
- ZA de Poilly.

Un code analytique sera affecté à chacun, à l'avenir, pour continuer à pouvoir suivre précisément les crédits affectés à ces anciens budgets au sein du budget principal et leur réalisation aux comptes administratifs.

I. Une gestion impérativement rigoureuse

Les principes budgétaires appliqués au cours des premières années de la Communauté urbaine du Grand Reims ont été marqués par la volonté des élus communautaires de maitriser au mieux les dépenses de fonctionnement de la collectivité, d'améliorer son épargne brute, pour maximiser son autofinancement, diminuer le recours à l'emprunt et obtenir une situation financière la plus satisfaisante, caractérisée par sa capacité de désendettement. Cette démarche, engagée dès le début du précédent mandat, était en phase avec les objectifs fixés au contrat financier signé avec l'Etat pour la période 2018/2020, non renouvelé par l'Etat pour 2021.

Cette démarche a porté ses fruits, la capacité de désendettement de la collectivité, pour le budget principal, ayant atteint 1,8 années au compte administratif 2019. Selon les premières projections, ce résultat devrait légèrement se dégrader au compte administratif 2020 sous l'effet de la crise sanitaire de la Covid 2019, mais restant encore proche de 2 années.

Fort des résultats évoqués, c'est dans cette même voie que l'Exécutif communautaire a engagé son action pour le mandat qui s'ouvre.

Malheureusement, compte tenu des circonstances sanitaires évoquées précédemment et des autres éléments impactant sensiblement le budget de la collectivité, la voie de la rigueur budgétaire n'est aujourd'hui plus un choix, visant au désendettement, mais une obligation impérieuse pour pouvoir mener l'ensemble des projets indispensables aux habitants du territoire et à l'économie locale, sans dégrader trop sensiblement nos équilibres budgétaires.

Face à une augmentation naturelle des dépenses supérieure à celle des recettes, sur lesquelles les moyens d'actions sont limités et à ménager, c'est obligatoirement sur les dépenses de fonctionnement que les choix doivent être effectués pour limiter, autant que possible, l'érosion de l'épargne brute de la communauté urbaine.

Une action rigoureuse sur les dépenses de fonctionnement

Le dépenses de fonctionnement du budget principal de la communauté urbaine, hors impact de ces éléments externes, baissent donc, en 2021, de 1,07 M€.

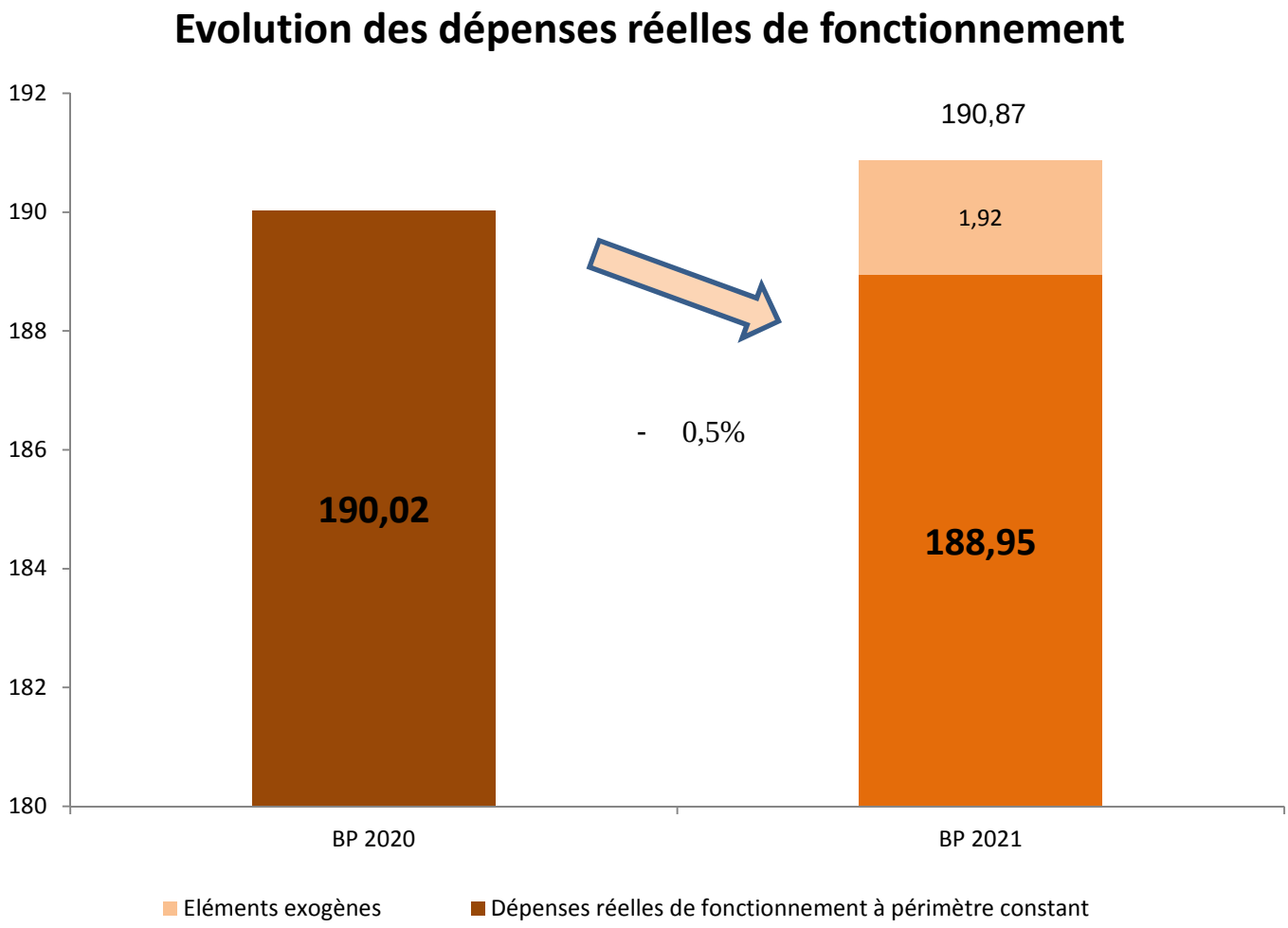

Pour le budget principal, les dépenses de fonctionnement en 2021 s'élèveront à environ 190,87 M€. Retraitées des différents éléments précédemment évoqués, **les dépenses 2021 s'élèvent à 188,95 M€, soit une baisse de – 0,5%, marque des efforts de gestion menés.**

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartiront de la manière suivante :

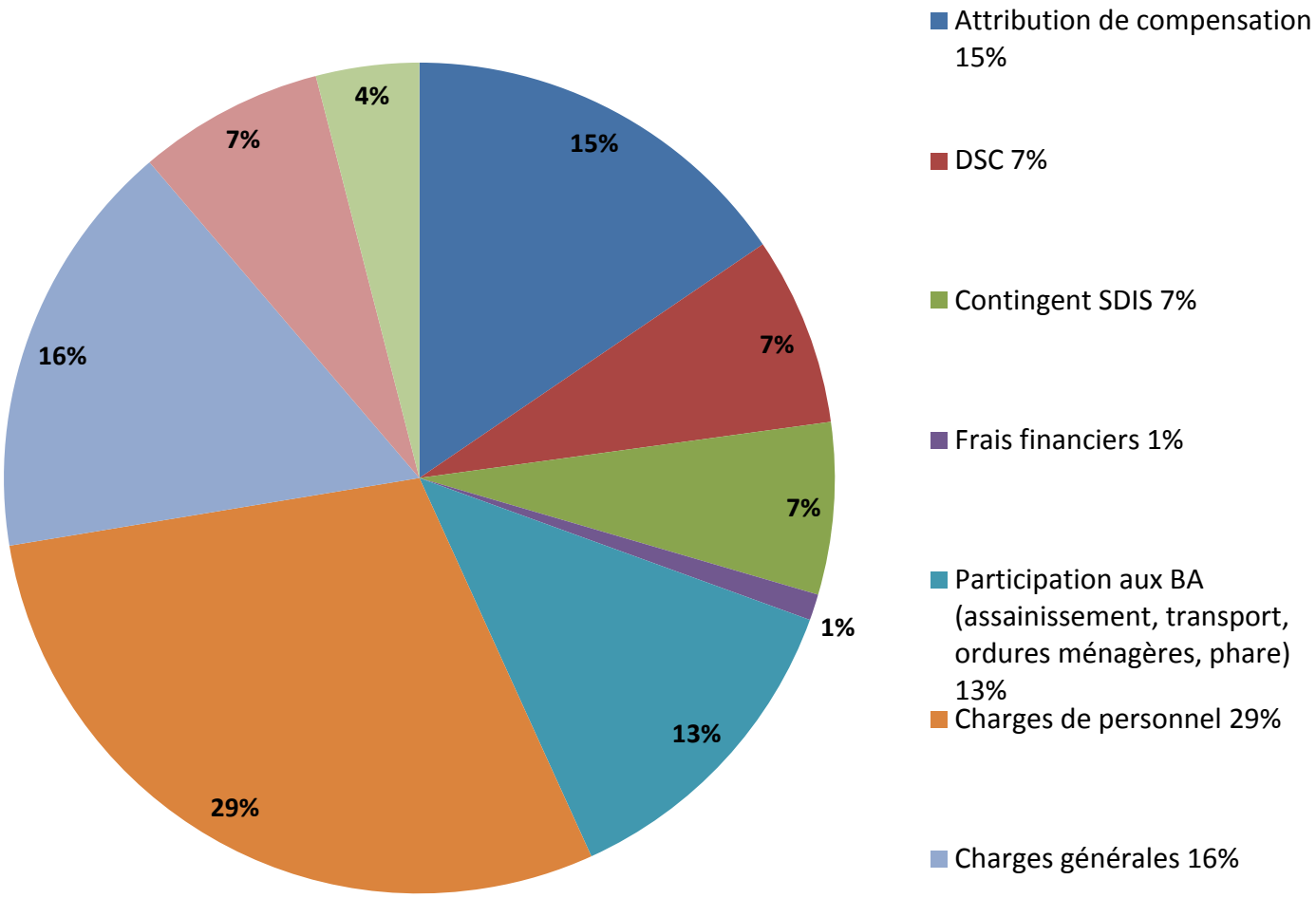
15%
7%
7%
1%
13%
29%
16%
4%
Attribution de compensation 15%
DSC 7%
Contingent SDIS 7%
Frais financiers 1%
Participation aux BA (assainissement, transport, ordures ménagères, phare) 13%
Charges de personnel 29%
Charges générales 16%

La maitrise des charges à caractère général

Les charges à caractère général s'élèveront, au budget 2021, à 31,19M€, et une fois les impacts de la crise sanitaire déduits, **à périmètre constant, à 31,04 M€.**

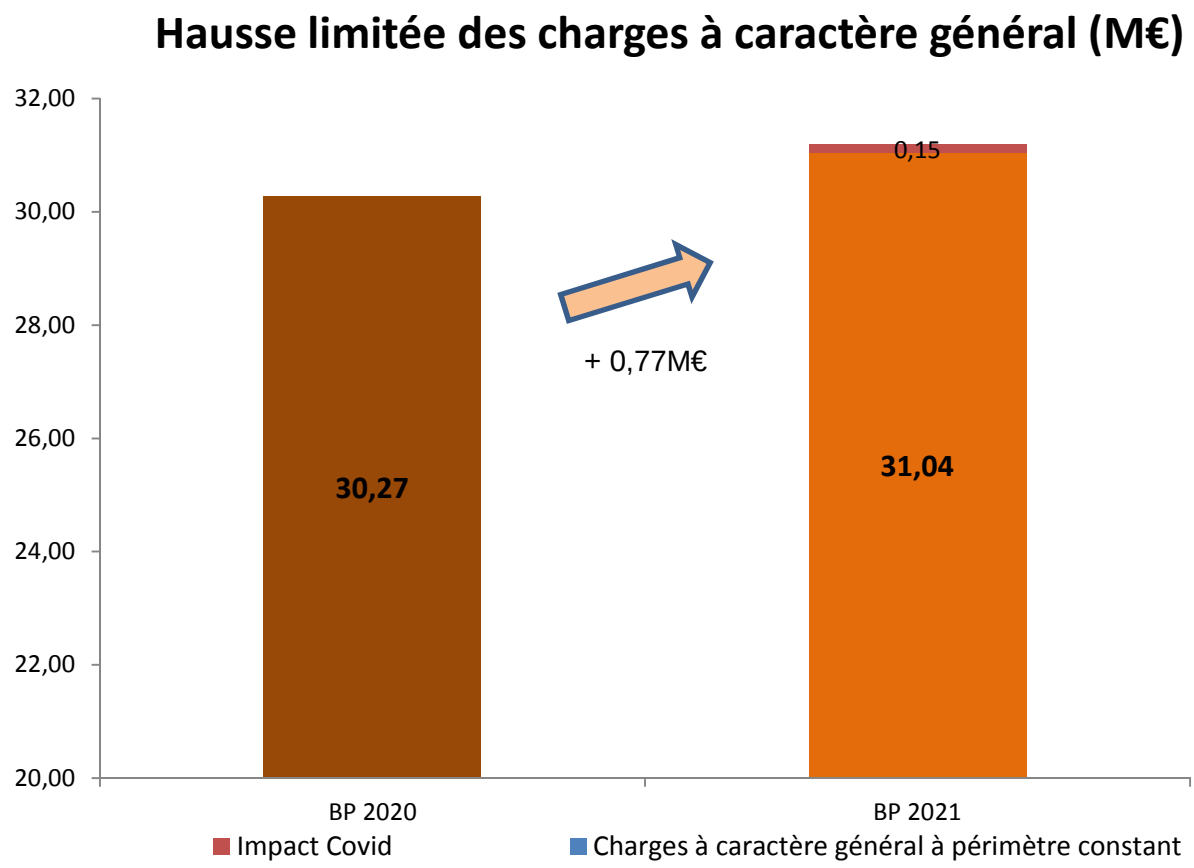

Les charges à caractère général, hors impact de la crise sanitaire de Covid (0,15 M€) n'augmentent, entre le budget 2020 et le budget 2021, que de 0,77 M€, notamment sous les effets, incompressibles, des trois postes de coûts ci-dessous :

- Les fluides et carburants : + 125 K€
- Les marchés de transports scolaires : + 240 k€
- Le nettoyage des locaux : + 65 K€

Les charges de personnel maitrisées

Les inscriptions budgétaires au chapitre 012 s'élèvent, en 2021, à 55,73 M€. Déduction faite des charges liées à la mutualisation des services, **les crédits dédiés à la masse salariale sont de 51,97 M€.**

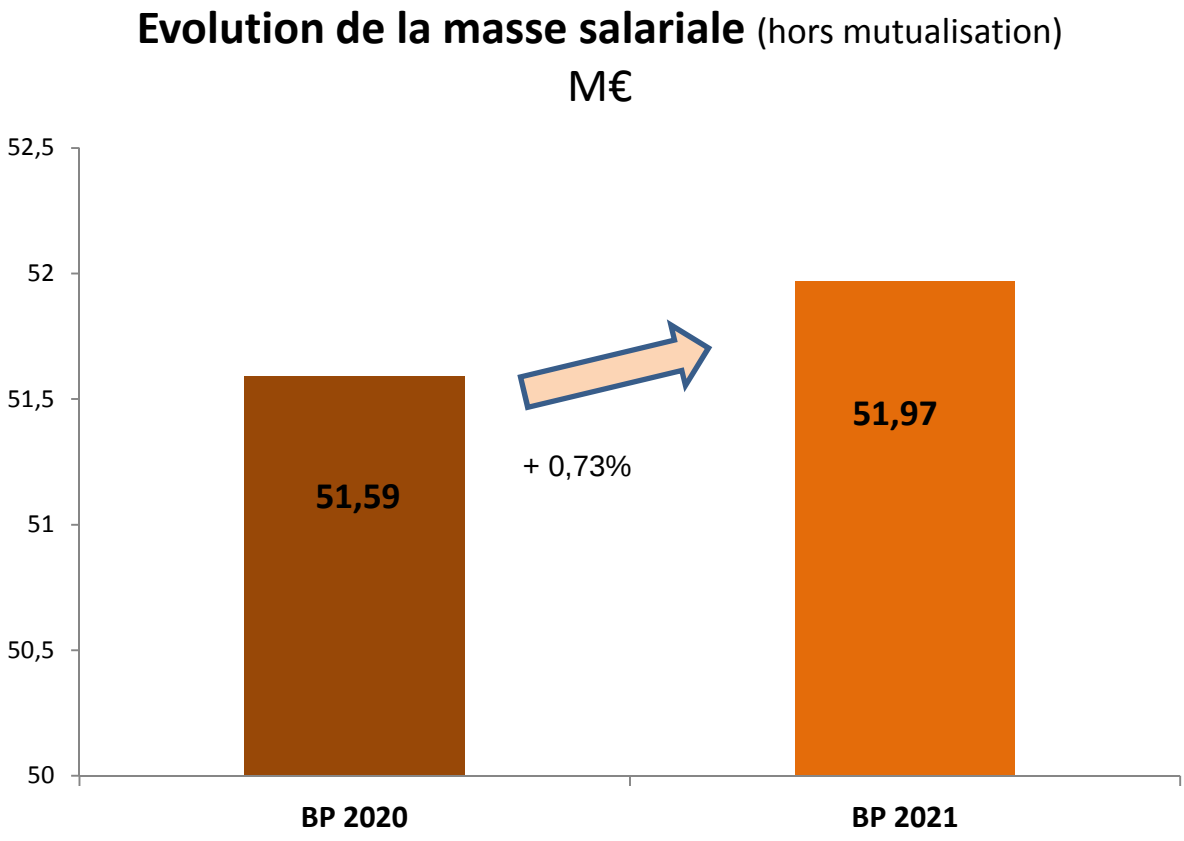

L'évolution des dépenses de personnel de personnel est maîtrisée, ce poste ne progressant que **de + 0,73% entre le budget 2020 et le budget 2021.**

Les frais financiers

Grâce à une situation propice à l'obtention de conditions d'emprunt intéressantes mais surtout grâce à la politique de désendettement engagée par l'Exécutif au cours du précédent mandat, les charges financières supportées par la collectivité ont fortement baissé ces dernières années.

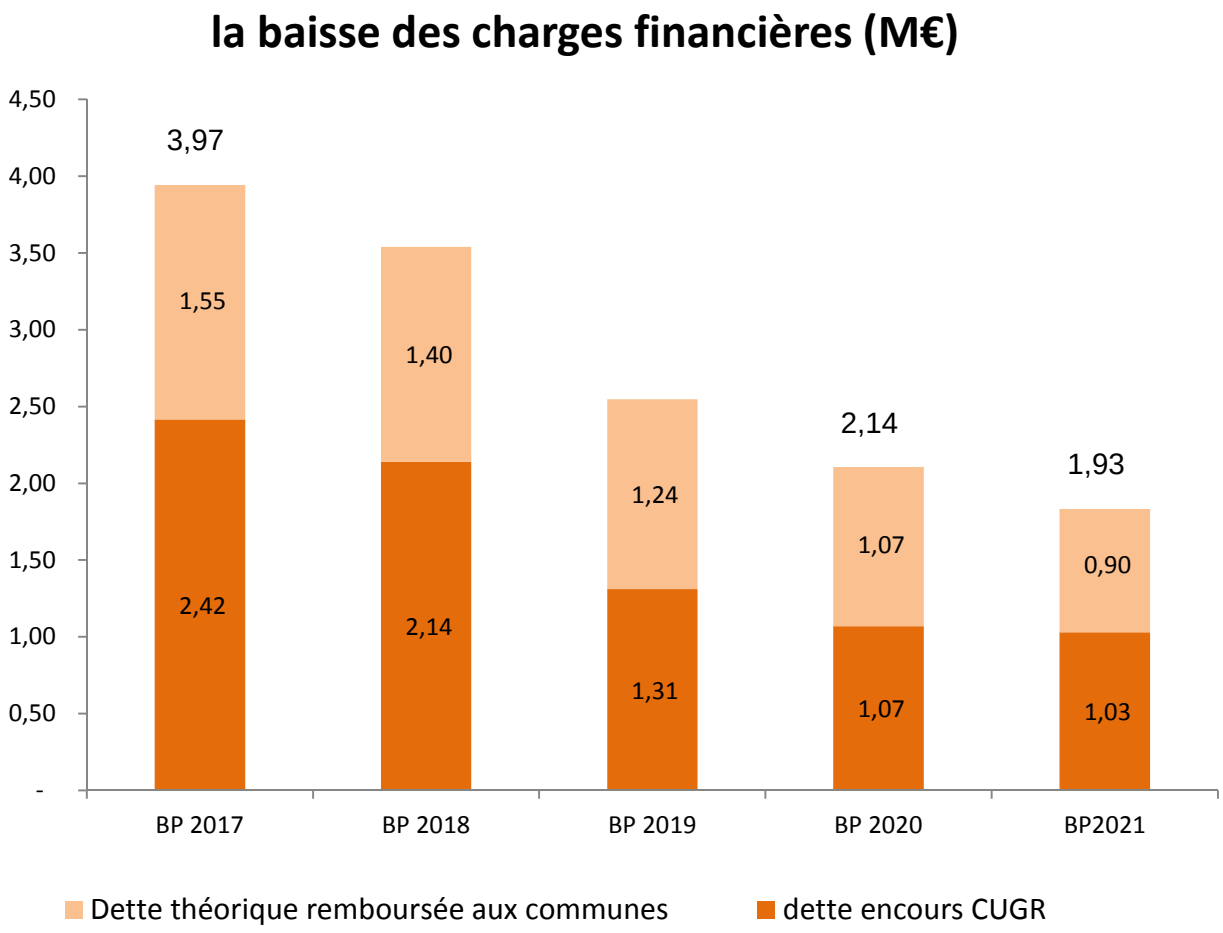

Les charges financières s'élèvent à 1,93 M€ au BP 2021 contre 2,14 M€ au BP 2020.

La politique de réduction de l'encours de la dette, en plus d'avoir des effets sur les frais financiers de la communauté urbaine, réduit également le montant des remboursements en capital que la communauté urbaine opère chaque année et améliore ainsi son autofinancement.

Cette forte maitrise des dépenses de fonctionnement est d'autant plus indispensable que les recettes réelles de fonctionnement baissent de 2,6M€ entre le BP 2020 et le BP 2021, passant de 223,98 M€ au budget 2020 à 221,40 M€ au budget 2021.

Cette baisse malheureusement historique est d'une part due à la faible dynamique des recettes fiscales attendues (faible revalorisation forfaitaire couplée à une évolution physique des bases atone) mais principalement à l'effet, autant qu'il puisse être précisément anticipé, de la crise sanitaire de la Covid (- 3,35 M€).

Le contrat financier signé avec l'Etat

La communauté urbaine s'est engagée, dans le cadre du contrat financier signé avec l'Etat le 30 juin 2018, à respecter une évolution des dépenses de fonctionnement maximale de 1,2% par an entre 2017 et 2020. En 2020, compte tenu de la crise sanitaire de la Covid, l'Etat a informé que le suivi du contrat, au titre de l'exercice 2020, ne serait pas effectué, permettant aux collectivités, pour participer à la lutte contre les effets de la crise, de dépasser, sans sanction, le seuil des 1,2%.

Pour l'exercice 2021, alors qu'il avait été envisagé, avant la crise, que le mécanisme contractuel soit renforcé, notamment aux budgets annexes, aucun nouveau contrat financier n'est à ce jour envisagé.

Dans tous les cas, les objectifs que fixaient le contrat financier avec l'Etat, dit de Cahors, étaient cohérents avec les objectifs que poursuivait, et poursuit toujours, l'Exécutif communautaire. Ainsi, que ce soit en 2018 ou 2019, les niveaux des dépenses de fonctionnement fixés au contrat ont largement été respectés par la Communauté urbaine du Grand Reims.

II. Un haut niveau d'épargne brute conjoncturellement en baisse

Une épargne brute facialement en baisse, en hausse à périmètre constant

M€	**BP 2020**	**BP 2021**	**BP 2021** (hors impacts externes)
Dépenses réelles de fonctionnement	190,02	190,87	188,95
Recettes réelles de fonctionnement	223,98	221,40	224,75
Epargne brute	**33,96**	**30,53**	**35,8**
Remboursement en capital	13,03	14,36	14,36
Epargne nette	**20,92**	**16,17**	**21,44**

Comme évoqué précédemment, le budget de la communauté urbaine subira, en 2021, différents impacts dégradant son épargne brute, principalement sous l'effet de la crise sanitaire de la covid 19. Ainsi, à périmètre constant, les dépenses devaient être moindres, à hauteur de 1,92 M€, tandis que les recettes devaient être plus élevées, de 3,35 M€

Au total, à périmètre constant, **l'épargne brute de la collectivité**, au lieu de baisser de 3,4M€ **devait augmenter**, principalement grâce aux efforts menés sur les dépenses de fonctionnement, **de 1,84 M€**

Ces résultats sont la preuve de la gestion rigoureuse du budget intercommunal qui lui permettra d'assurer une partie importante de ses investissements et donc de limiter le recours à l'emprunt.

…et un encours de dette en baisse

BUDGETS (M€)	Encours au 01/01/2020	Encours estimé 01/01/2021
Principal	**93,95**	**82,39**
Eau	17,49	**15,96**
Assainissement	26,59	**24,29**
Ordures ménagères	1,09	**0,74**
MARPA Pargny les Reims	1,02	**Intégré au budget principal**
ZA de Poilly	0,032	
Bail commercial Muizon	0,065	
ZA Pontfaverger	0,51	**0,47**
BUDGET GLOBAL	**140,7**	**123,85**

Sur l'ensemble du périmètre de la dette, une nouvelle baisse de son encours, de près 17 M€, sera constatée entre le 1er janvier 2020 et le 1er janvier 2021, fruit de la stratégie financière mise en place depuis la création de la communauté urbaine.

Sur le seul budget principal (dont encours théorique), l'encours de la dette a **baissé de plus de 38 M€** depuis la création de la communauté urbaine.

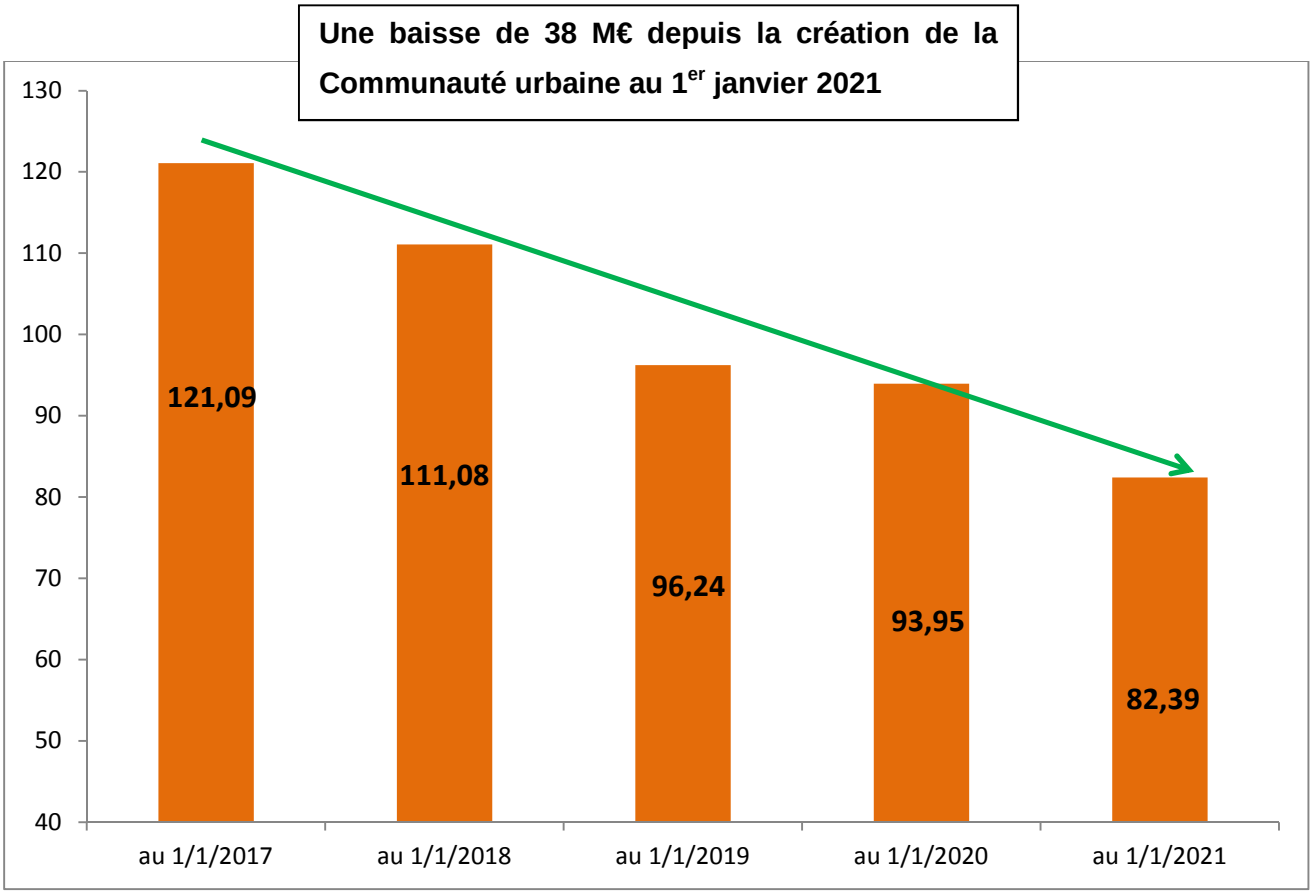

Au regard de la baisse prévue d'épargne brute en 2021 et de l'intensification des dépenses d'investissement, et donc in fine des prévisions d'emprunt à contracter en 2021 et des remboursements de capital prévus, l'encours de la dette pourrait se rapprocher, à l'issue de l'exercice 2021, de celui du 1er janvier 2020.

III. Une fiscalité juste et incitative

Les taux de fiscalité des 3 taxes historiques dites « ménages » resteront à leur niveau de 2020, niveau inchangé depuis 2017.

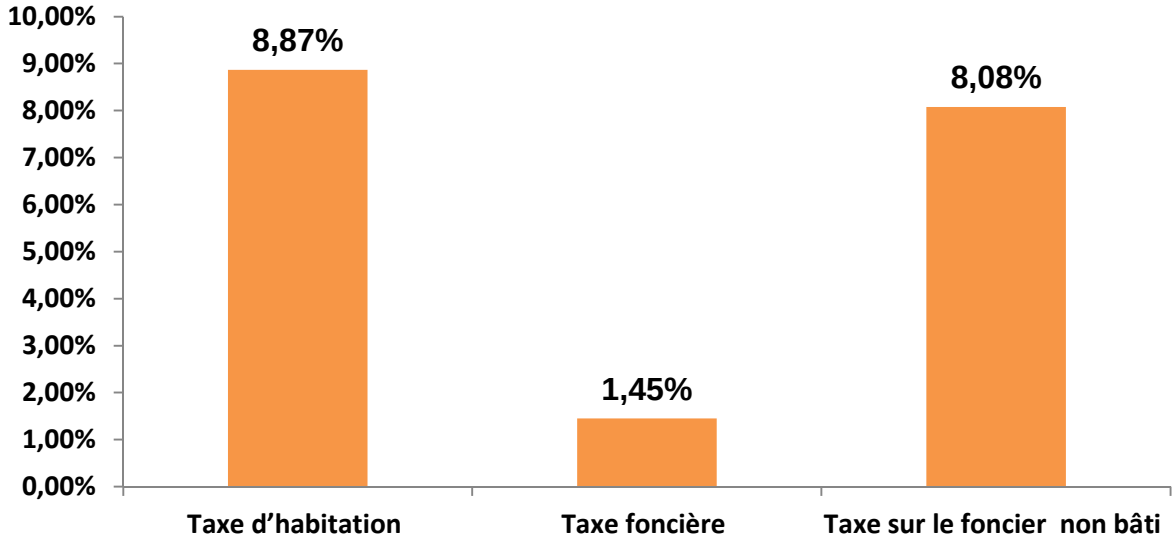

A noter que la taxe d'habitation ne s'applique désormais qu'aux résidences secondaires et aux autres locaux non affectés à l'habitation, suite à la réforme de la fiscalité locale et la suppression progressive de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales.

Pour ce qui concerne le taux de CFE (cotisation foncière des entreprises), le budget 2021 prévoit le maintien **du taux voté en 2017 soit 24,80 %.**

De même, le taux de **Versement Mobilité** sera maintenu à 1,8% avec l'existence d'un lissage de taux pour les communes hors Ex RM.

En ce qui concerne la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, une réévaluation sera nécessaire pour tenir compte de la situation déficitaire du budget annexe Ordures Ménagères depuis la création de la Communauté urbaine du Grand Reims et de l'augmentation sensible et contrainte des dépenses prévues sur le nouveau mandat.

A la création de la Communauté urbaine du Grand Reims, un processus de neutralisation fiscale n'étant pas envisageable pour les entreprises, l'ensemble de l'imposition étant intercommunale, un mécanisme de lissage, au maximum de ce qui est autorisé par la réglementation, a été instauré, à savoir :

- le taux de cotisation foncière des entreprises (12 années),
- le taux de versement transports (12 années),
- et les bases minimales de CFE (10 années).

Comparaison des taux de fiscalité sur les ménages avec les taux de fiscalité directe locale 2020 des EPCI de plus de 100 000 habitants *

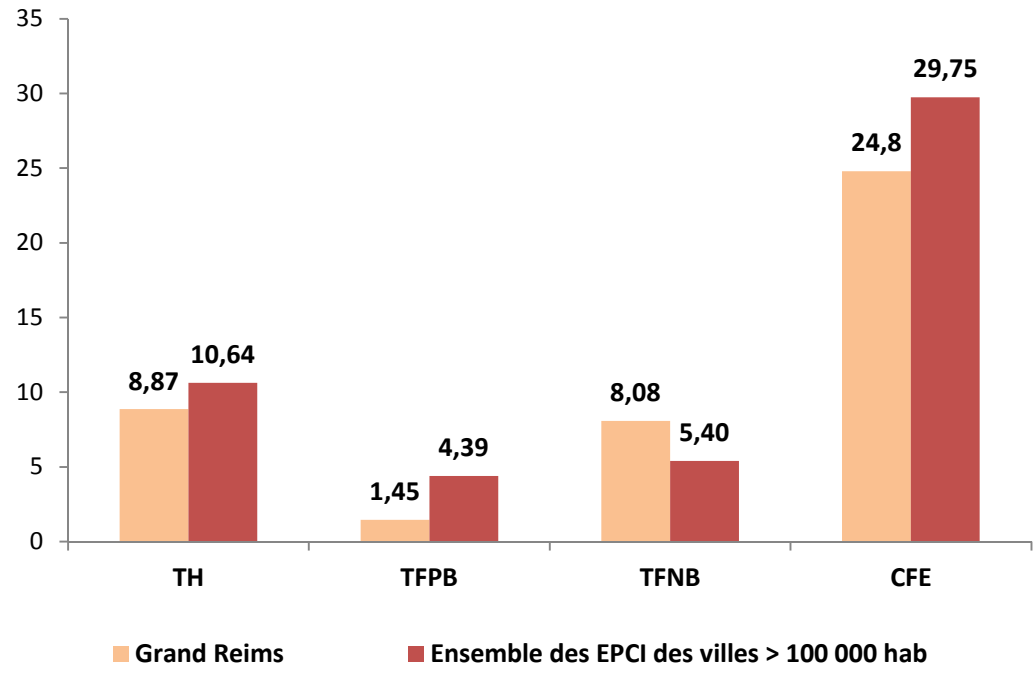

(*) source cabinet FSL

La Communauté urbaine du Grand Reims affiche des taux de fiscalité nettement inférieurs à la moyenne nationale (à l'exception du foncier non bâti, qui représente moins de 1% du produit des impôts et taxes).

Ces données correspondent à des moyennes avec les 40 autres EPCI du panel et intègrent des écarts de taxation assez significatifs.

Par exemple, en ce qui concerne la taxe d'habitation, 23 collectivités ont un taux supérieur à celui de la Communauté urbaine du Grand Reims, avec parfois des écarts assez importants (14,81% à Amiens, 15,28% au Mans, 16,50% à Toulouse, 8,87% au Grand Reims).

De même, en ce qui concerne la CFE, 34 collectivités ont un taux supérieur à celui de la Communauté urbaine du Grand Reims, avec là aussi des écarts assez significatifs (36,58% à Montpellier, 38,67% à Montreuil, 38,49% à Saint-Denis, 36,58% à Toulouse, 24,8 au Grand Reims).

Il s'agit pour le territoire du Grand Reims d'un facteur d'attractivité, conséquence, notamment, de la mise en place du processus de neutralisation fiscale et de la volonté de ne pas augmenter les taux de ces 3 impositions « ménages » ainsi que celui de la CFE.

IV - Des dotations en baisse constante

Depuis 2018, la contribution au redressement des finances publiques, mise en place sous l'ancien mandat présidentiel, n'est plus augmentée.

Si le gouvernement a annoncé dès 2018 une stabilité des dotations aux collectivités territoriales, et en particulier pour celles respectant, comme la Communauté urbaine du Grand Reims, les objectifs fixés aux contrats financiers signés avec l'Etat dans le cadre du dispositif « de Cahors », force **est de constater que celles perçues par la Communauté urbaine du Grand Reims vont baisser de 2,2M€ au cours des exercices 2018 à 2021.**

En effet, même si l'enveloppe globale des dotations allouées en Lois de Finances aux collectivités territoriales ne baisse pas, l'Etat doit compenser la hausse automatique de certaines des composantes de cette enveloppe (effet population, dotations de péréquation…) par la baisse d'autres composantes de la DGF.

Cela se traduit, pour la Communauté urbaine du Grand Reims, par :

- une **Dotation d'intercommunalité dont le montant 2021 est estimé à 8,11 M€** soit en hausse de 0,12 M€ sur la période 2017-2021.
- une **Dotation de compensation qui baisse de 2,3 M€** sur la même période.

Baisse de 2,2 M€ des dotations annuelles versées par l'Etat

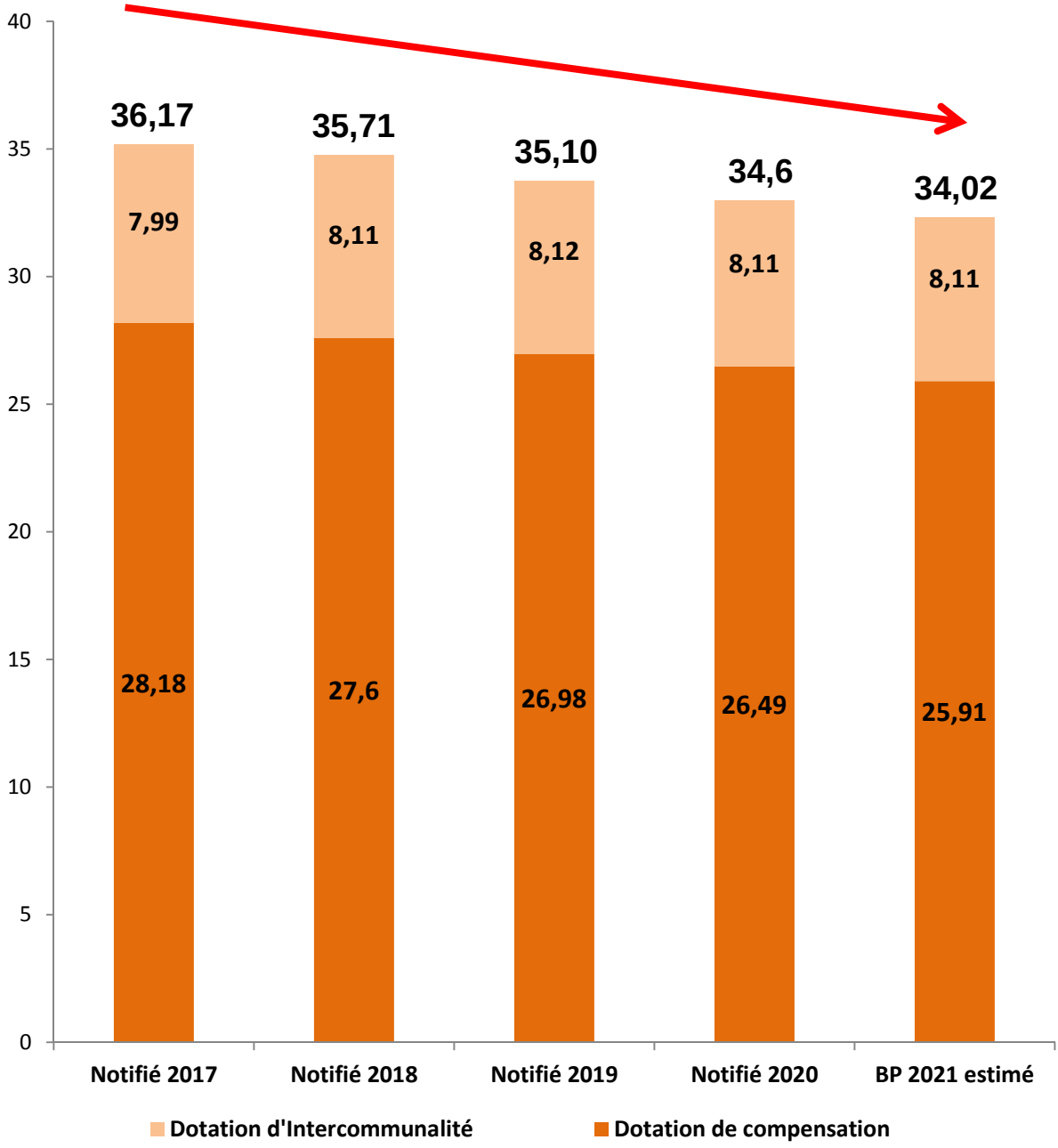

V - Une solidarité communautaire renforcée.

La solidarité communautaire a été renforcée, depuis 2017 et sera poursuivie en 2021 dans le respect des engagements pris dans le cadre de la charte de gouvernance et du protocole financier général.

Cette solidarité communautaire est caractérisée par les thématiques suivantes :

- l'attribution d'une Dotation de Solidarité Communautaire,
- la répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (prélèvement uniquement à compter de 2021),
- et la mise en place d'un Fonds de soutien à l'investissement communal.

V.1 LE FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales)

Le FPIC consiste à prélever sur les ressources des communautés et des communes bénéficiant d'indicateurs de richesse élevés et à reverser ces sommes aux communes et aux communautés aux indicateurs de richesse faibles.

L'évolution de la carte intercommunale en 2017 et le passage en communauté urbaine ont eu pour effet de modifier les ratios de richesse utilisés pour la répartition du FPIC.

Le territoire communautaire composé de la communauté urbaine et de ses communes membres ne sera plus éligible au reversement du FPIC. En revanche, pour atténuer cette perte de recettes, une garantie sous forme d'attribution dégressive est versée jusqu'en 2020.

Les montants totaux du reversement et du prélèvement attribués au territoire sont les suivants (en M€) :

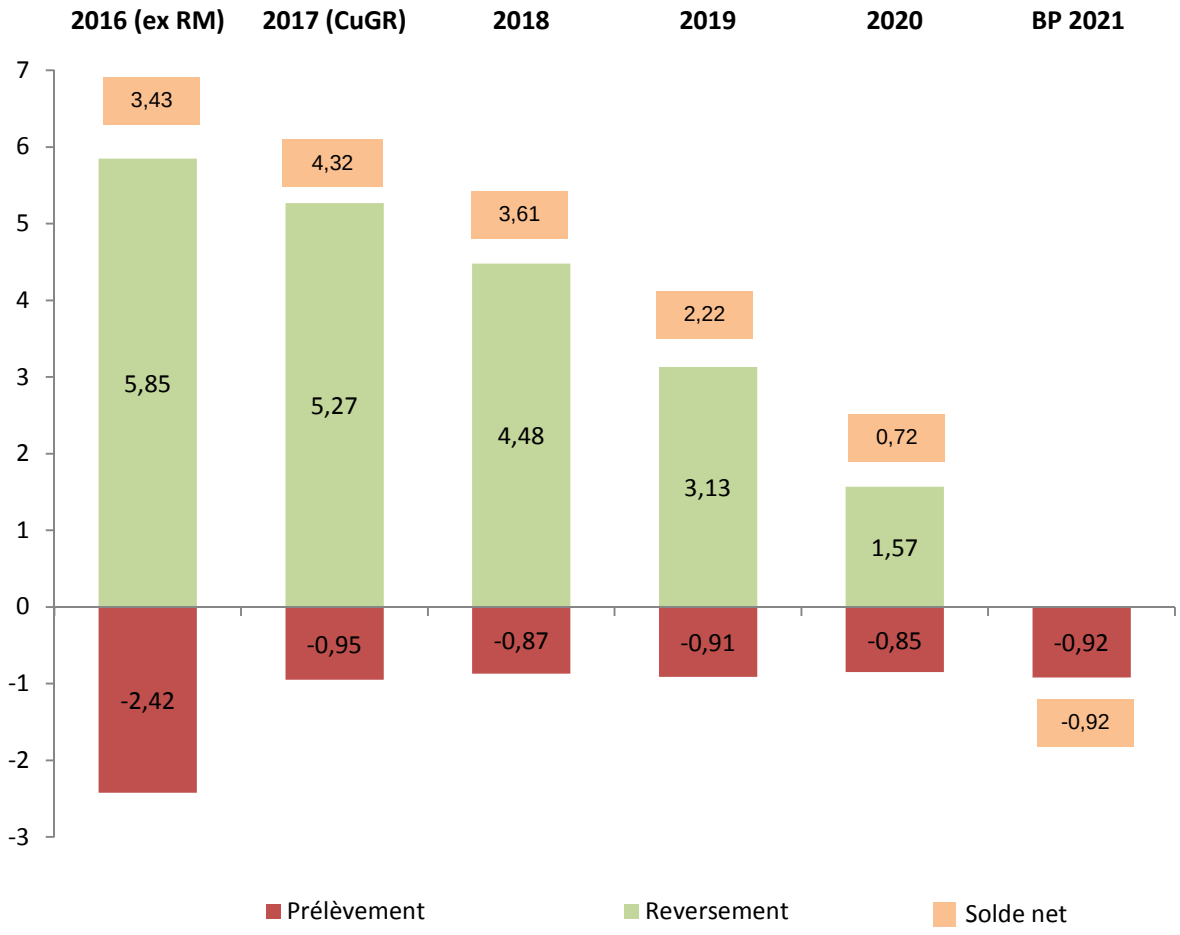

Au titre de l'année 2020, l'ensemble intercommunal (communauté urbaine et communes) a bénéficié, au titre du FPIC, **d'un reversement de 1 567 108 €** et d'un **prélèvement de 845 109 €**, le solde net s'élevant à 721 999 €.

Le prélèvement et le reversement ont été intégralement pris en charge et conservés par la Communauté urbaine du Grand Reims.

Les communes d'ex Reims Métropole ont été compensées de cette perte de produit par l'attribution d'une nouvelle part complémentaire de DSC.

En 2021, le territoire sera uniquement contributeur au fonds et cette contribution sera une nouvelle fois **prise en charge intégralement par la Communauté urbaine du Grand Reims**. Le montant de la dépense est estimé à **919 K€.**

V.2 La dotation de solidarité communautaire

Une dotation de solidarité communautaire (DSC) a été instaurée dès 2017 à l'échelle de la communauté urbaine. Elle constitue un reversement de la communauté urbaine au bénéfice des communes. Elle s'organise dans une logique de péréquation.

Seules les communes qui étaient membres de l'ex Communauté d'agglomération de Reims Métropole disposaient avant 2017 d'une DSC associée à un mécanisme de garantie permettant à chaque commune de ne pas percevoir chaque année moins que l'enveloppe qui lui était allouée l'année précédente. Conformément aux principes fondateurs de la communauté urbaine, cet engagement du conseil communautaire de Reims Métropole a été repris par le Grand Reims.

1) **En 2017, une première enveloppe financière d'un montant de 11 M€** a été répartie par une délibération en date du 27 mars 2017 entre les communes en fonction de leur population, de leur potentiel fiscal et de leur revenu par habitant. Cette enveloppe sera reconduite, à l'identique, du budget 2020.

2) **Une enveloppe supplémentaire de 741 K€ a été votée par délibération en date du 29 juin 2017,** pour permettre aux communes de chacun des territoires de bénéficier d'une enveloppe financière moyenne ramenée au nombre d'habitants homogène sur l'ensemble des territoires du Grand Reims.

Cette DSC complémentaire a tenu compte des gains réalisés par certaines communes relatifs à la suppression du prélèvement au titre du FPIC par rapport à 2016 (1 M€), et a été répartie en fonction de la population et du potentiel financier par habitant des communes concernées. Cette enveloppe sera reconduite, à l'identique, au budget 2021.

3) En 2018, une délibération prise par le conseil communautaire le 27 septembre 2018, a institué une **nouvelle une part complémentaire** de DSC pour compenser la perte de recettes au titre des dotations de péréquation (DNP et DSR) constatée suite à l'évolution du calcul du potentiel financier de certaines communes qui résulte de la création de la Communauté urbaine du Grand Reims. Les montants alloués à cette enveloppe en 2020 sont reconduits en 2021 **(680 K€)**. Ils intègrent l'augmentation de 15 K€ effectuée en 2020 pour compenser les pertes constatées par les communes nouvelles de Cormicy et Bougogne-Fresne,

4) Par ailleurs, le conseil communautaire a voté le 24 septembre 2020 la constitution d'une troisième enveloppe complémentaire de DSC afin de compenser les communes de l'ex Communauté d'agglomération Reims Métropole de la fin du versement de la garantie au titre du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (cf point V.1 ci-dessus). Cette enveloppe de **1,4 M€** sera reconduite en 2021 et se répartit de la manière suivante :

- pour les communes de l'ex CA RM hors Ville de Reims : 413 K€
- pour la ville de Reims : 1 M€ pour 3 M€ de pertes au titre du FPIC.

Le mécanisme de garantie qui assure aux communes membres de la communauté urbaine , depuis sa création, de percevoir le même montant que l'année précédente sera également mis en œuvre en 2021.

Au global, les crédits inscrits au budget 2021 au titre de la DSC **s'élèvent à 14,03 M€,** qui bénéficient à l'ensemble des communes de la communauté urbaine.

Par ailleurs, le dispositif permet aux communes qui étaient prélevées au titre du FPIC jusqu'en 2016 de bénéficier **d'un gain supplémentaire de 1 M€.**

La proportion de chaque élément du dispositif de solidarité communautaire, en 2021 est la suivante :

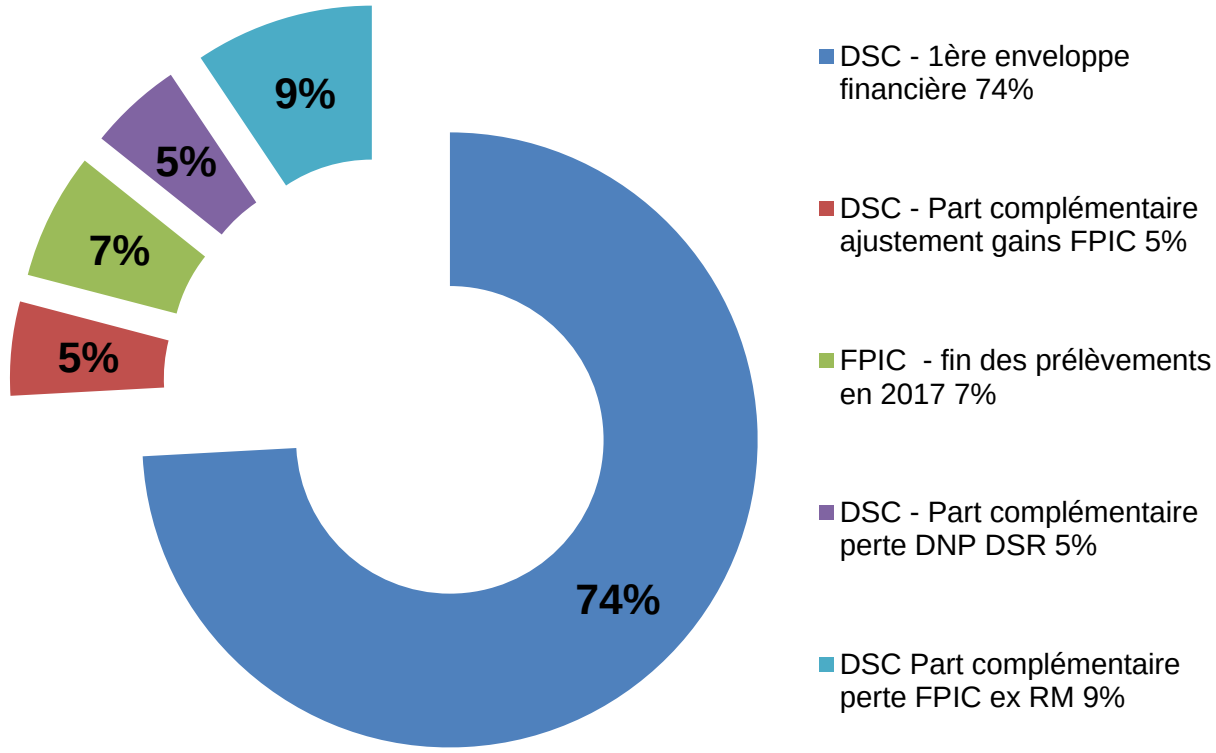

La 1ère enveloppe de DSC reste la part prépondérante.

V.3 L’instauration d’un fonds d’investissement en faveur des communes

Par délibération du 28 juin 2018, le conseil communautaire a approuvé la création d’un fonds de soutien aux investissements communaux, son règlement d’attribution et la création d’une commission ad hoc pour l’instruction des dossiers.

Une autorisation de programme pluriannuelle a été ouverte pour un crédit de paiement annuel d’un montant de 1 M€.

Les principaux éléments du règlement d’attribution prévoient que :

- les projets communaux présentés doivent être supérieurs à un montant de 10 000 € HT,
- la participation de la communauté urbaine est limitée à un maximum égal à 50% du solde de l’opération restant à la charge de la commune avec une participation minimale de la commune de 20% du montant HT total du projet,
- l’attribution du fonds fera l’objet d’une convention entre la commune et la communauté urbaine.

Ce fonds d’investissement constitue un levier de développement de l’investissement local et participe au dynamisme, à la structuration du territoire et au soutien à l’emploi.

La Commission d’attribution du fonds s’est prononcée sur les projets pour lesquels les communes ont déposé une demande de subvention.

L’instruction des dossiers a permis de valider l’attribution d’une subvention pour 102 projets, pour un montant global de 3,1 M€.

Les subventions aujourd’hui validées s’échelonnent, selon l’importance du projet, de 5 168 € à 80 000 €, réparties sur l’ensemble des pôles de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Les opérations subventionnées représentent principalement des travaux sur les routes départementales, ainsi que des mises en accessibilité pour Personnes à Mobilité Réduite et des travaux dans les églises.

Le montant total des travaux engagés par les communes pour ces opérations s'élève à 21,15 M€ HT, travaux qui viendront soutenir l'activité économique du territoire, l'emploi et la qualité des services offerts aux habitants.

La date à laquelle les projets communaux doivent être achevés et le fonds versé ont été prolongés, par le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 19 novembre 2020, jusqu'au 31 décembre 2021. Il reste en effet 25 dossiers, validés, pour lesquels les dépenses n'ont pas encore été justifiées et 28 dossiers complémentaires sont encore attendus.

1 M€ sont donc inscrits au budget 2021 pour poursuivre le financement de ce fonds.

Par ailleurs une réflexion sera menée durant cette année 2021, pour définir les modalités de ce qui pourrait être la deuxième génération du fonds d'investissement en faveur des communes pour la durée de ce mandat.

VI – Une intensification des investissements, indispensable en période de crise

La programmation des investissements, pour le nouveau mandat, prévoyait, en phase avec la prospective financière établie pour cette période, une forte intensification des investissements. Cela se traduisait, au regard des différents projets envisagés, par une hausse sensible des crédits prévus à certains budgets (principal, transports publics ou ordures ménagères) ou par le maintien du fort niveau d'investissement connu au cours du mandat précédent (eau potable, assainissement).

Pour le seul budget principal, l'évolution des dépenses d'investissement est estimée, en moyenne annuelle sur le mandat, à 89 M€, contre 70 M€ pour le mandat précédent.

Pour ce faire, 90,7 M€ ont été inscrits au budget principal 2021.

L'objectif d'atteindre 89M€, en exécution, pourra être atteint dans la mesure où les taux de réalisation, ont été, ces dernières années, particulièrement élevés et devraient, dans l'hypothèse où la crise sanitaire ne perturbe pas profondément ces prévisions, l'être à nouveau. Cette inscription budgétaire correspond au plan d'investissement de la collectivité traduit dans la prospective financière 2020/2025, qui, comme il est traditionnellement constaté, compte tenu des délais d'études et de mise en œuvre des projets, prévoit un niveau d'investissement plus faible en début de mandat et plus intense en sa fin.

En d'autres termes, les inscriptions budgétaires du budget 2021, à 90,7M€, ne permettront peut-être pas une réalisation de 89 M€ constatée au compte administratif 2021 mais ne remettent pas en cause une réalisation moyenne de 89M€ par an au cours du mandat.

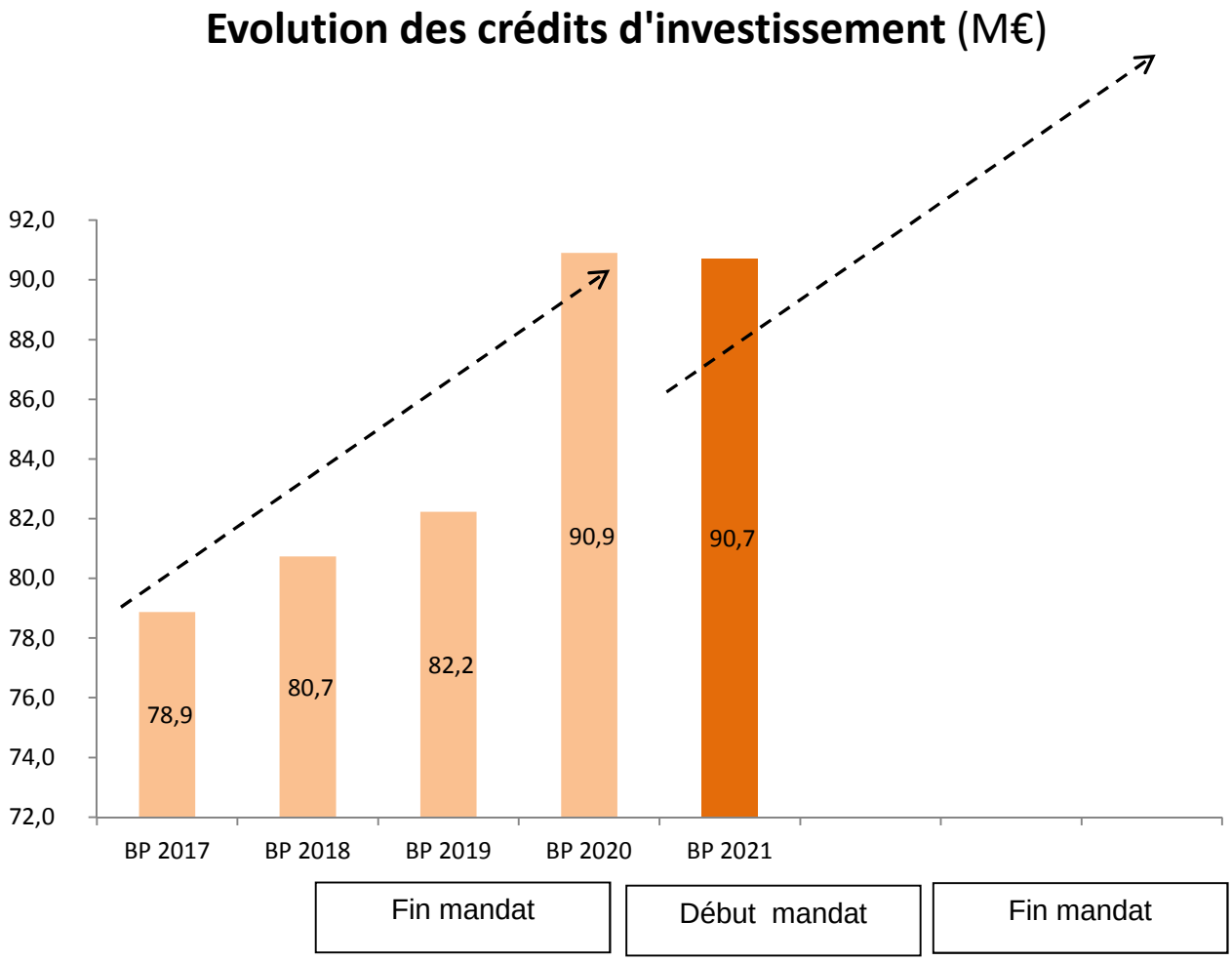

Si l'on voit la progression constante des dépenses d'investissement depuis 2017 (date de la création de la Communauté urbaine du Grand Reims), on constate que les crédits inscrits au Budget 2021 sont proches de ceux fixés pour la dernière année du mandat précédent et laissent augurer d'une hausse des dépenses sur le prochain mandat.

Au titre du budget principal, les crédits de paiement s'élèvent donc, en 2021 à 90,7 M€.

Ils se répartissent de la manière suivante :

Montant des crédits de paiement 2021 (en M€)	
Investissement courant	**50,99**
Dont Voirie Ville de Reims*	*14,21*
Dont Voirie et éclairage public hors Reims	*13,71*
Dont eaux pluviales	*7,20*
Investissement projet	**39,73**
Dont projet des pôles	11,3
Dont Complexe Aqualudique	2,18
Dont autres projets	26,25
TOTAL	**90,72**

*le montant relatif à la voirie Ville de Reims s'élève à 17 M€ en y intégrant les investissements de projet

Agrégé aux investissements portés par les autres budgets annexes, l'effort d'investissement que la communauté urbaine entend consentir en 2021 atteint 124,48 M€,	**CP 2021 (en M€)**
Principal	90,72
Eau	9,50
Assainissement	17,50
Transports Publics	1,58
Ordures Ménagères	4,64
Aménagement numérique	0,28
Archéologie	0,13
Phare	0,07
Camping	0,05
TOTAL	**124,48**

VII – Les investissements spécifiques aux territoires du Grand Reims.

Si l'ensemble des investissements portés par la Communauté urbaine du Grand Reims contribue au développement local du territoire et, à des degrés parfois variés, à l'ensemble de ses habitants, certaines opérations se veulent prioritairement dédiés à certains pôles territoriaux, communes, ou au contraire, transcendent les limitations territoriales.

A titre d'exemple, la construction d'un groupe scolaire aux Petites Loges, bénéficiera de manière quasi exclusive aux habitants des communes limitrophes, alors que le dispositif d'aide aux entreprises Pacte Offensive Croissance pourra bénéficier à toutes les entreprises du territoire communautaire.

Pour le budget 2021, parmi les crédits de paiement inscrits au budget principal pour des opérations dédiées aux communes des 8 pôles territoriaux, hors Ex Reims Métropole, on notera :

- 11,3 M€ d'investissement de projet,
- 18,4 M€ d'investissement courant dont :
    - 13,7 M€ d'investissement dédiés à la voirie des territoires et à l'éclairage public (hors ex RM),
    - 1,76 M€ d'investissement dans les bâtiments scolaires,
    - 2,95 M€ pour les eaux pluviales et la sécurité incendie

Soit un total de près de 30 M€ au titre de l'année 2021, auxquels il convient d'ajouter les crédits intégrés dans des autorisations de programme qui concernent l'ensemble du territoire communautaire (ex : Losange aménagement numérique régional, Rénovation thermique des bâtiments, Planification territoriale, Aides économiques dans le cadre du Pacte offensive croissance….) ainsi que ceux prévus, pour les territoires, au sein des budgets eau et assainissement notamment.

Au titre des territoires, parmi les investissements dédiés spécifiquement aux habitants des 8 pôles de proximité, on peut citer :

- **la compétence scolaire et petite enfance:** Fismes (construction d'un restaurant scolaire), Lavannes (extension de l'école), Ecueil (construction d'un groupe scolaire), Auménancourt (extension du pôle scolaire), Les Petites Loges (construction d'un groupe scolaire), Dontrien (construction d'un pôle scolaire), Warmeriville (réhabilitation de la crèche), Sept Saulx (Réfection de la toiture), Bourgogne Fresne (Réhabilitation de l'école élémentaire), Witry les Reims (réhabilitation de l'école maternelle Jules Verne), Val de Vesle (extension de l'école et création d'une cantine), le plan d'équipement numérique des écoles,

- **La rénovation énergétique des bâtiments pour lutter contre les effets du réchauffement climatique,** plan d'actions complémentaires pour lequel une autorisation de programme de 3 M€ est ouverte,

- Le programme de **remplacement des ballons fluorescents** qui entre dans sa seconde année d'exécution,

- **La sécurité incendie** : l'attribution d'un fonds de concours en faveur de la construction du centre de secours de Cormicy,

- **le gymnase de Pontfaverger** : travaux au sein des vestiaires,

- L'aménagement du secteur **Le Linguet.**

Au titre de la voirie (hors ville de Reims), l'enveloppe budgétaire annuelle de 12 M€ est destinée à assurer le financement de la programmation des territoires proposée par les conférences de territoire. Ce crédit de 12 M€ est majoré d'une somme de 0,8M€ qui correspond à des crédits qui étaient inscrits en section de fonctionnement mais qui se relèvent être de l'investissement.

En complément de cette enveloppe, des crédits dédiés sont ajoutés cette année à l'enveloppe globale pour le suivi et l'entretien des **ouvrages d'arts** (0,2 M€).

De plus, **0,7 M€** sont inscrits au budget au titre des travaux réalisés sur les voiries qui étaient déjà intercommunales avant le 1er janvier 2017.

Enfin, d'autres crédits d'investissement seront inscrits en 2021 afin de permettre le développement des territoires et l'amélioration des infrastructures. On citera les crédits affectés au **Fonds de soutien à l'investissement communal (1 M€),** ou encore les **travaux d'accessibilité dans les bâtiments intercommunaux** (0,5 M€).

VIII - Une action communautaire en faveur du développement

La Communauté urbaine du Grand Reims est un établissement public de coopération intercommunale, spécialisé. A ce titre il exerce, en lieu et place de ses communes membres l'ensemble des compétences, obligatoires ou facultatives, fixées dans ses statuts, sans pouvoir en exercer d'autres.

Les opérations qui sont donc menées par la Communauté urbaine du Grand Reims, traduites budgétairement dans le budget 2021, correspondent donc strictement, et exclusivement, à ses compétences.

Variées, et vastes, elles recouvrent de nombreux domaines de l'action publique locale, comme par exemple la voirie, l'eau potable, l'assainissement, les transports publics, l'enseignement supérieur, le tourisme, le développement numérique, l'habitat, la recherche, le scolaire, le développement économique ou le développement durable.

L'Exécutif communautaire entend œuvrer en faveur des développements économique et durable à travers l'ensemble des compétences exercées par notre EPCI.

Ces deux axes majeurs de la collectivité, imprégneront et guideront toutes les actions menées, par chaque élu délégué et les services qui l'accompagnent.

Le développement économique du territoire, nécessaire par le passé, impératif désormais, passera par l'accompagnement, suite à la crise sanitaire de la Covid 19, de la relance économique, afin de créer de l'emploi ou du moins, a minima, de le sauvegarder. L'enseignement supérieur, la voirie, la mobilité, l'aménagement, le développement numérique, le tourisme (etc…) y contribueront directement mais tous les autres investissements de la collectivité y concourront également, faisant bénéficier les entreprises locales de marchés et de ressources importantes,

Les actions en faveur d'un **développement durable du territoire**, seront directement traduites dans les politiques menées dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, de l'habitat, de la rénovation énergétique des bâtiments, de la politique de la ville, ou de l'urbanisme. En effet, toutes les politiques publiques menées par la Communauté urbaine du Grand Reims prendront en compte, dans leur phase d'élaboration, l'ensemble des axes du développement durable, environnementaux, économiques et sociaux qui résulteront de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le PCAET, initié fin 2019, et la nécessaire concertation qui prévaut à sa rédaction ont été retardés par la crise sanitaire. L'état initial de l'évaluation environnementale étant achevé, trois scénarii stratégiques seront proposés au comité de pilotage prévu début 2021. Ainsi, la stratégie retenue puis le plan d'actions qui résultera de cette démarche d'ici fin 2021 devront trouver leur traduction opérationnelle dans l'ensemble de nos documents de programmation sectoriels

De nombreuses actions concrètes seront donc lancées ou poursuivies en 2021, comme par exemple :

- ✓ **La limitation de la consommation foncière**

  Pour s'inscrire dans les orientations de la Région Grand Est dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durables et d'Egalité des Territoires (SRADDET) qui prône la réduction de la consommation du foncier naturel, agricole et forestier d'au moins 50 % d'ici 2030 par rapport à la période de référence 2003-2012 et une réduction de 75 % de la consommation foncière à horizon 2050 par rapport à la même période de référence, la collectivité s'efforce de lutter contre l'étalement urbain, à travers notamment le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et le Plan Local de l'Habitat (PLH) qui fixent tout deux des limites chiffrées de consommation foncière et de production d'habitat, dont la traduction locale doit se faire au travers des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

De manière opérationnelle, ces principes sont appliqués à chaque opération d'aménagement, que ce soit par la reconquête des friches urbaines, à l'exemple du quartier du Port Colbert, dont l'objectif est notamment de permettre une valorisation des espaces à proximité du canal, à haut potentiel alors qu'ils sont aujourd'hui peu qualitatifs. Ce quartier se veut une vitrine de l'innovation architecturale et environnementale, mettant en œuvre une sobriété énergétique. L'aménagement apportera également des réponses en matière de mobilités durables et d'aménagements paysagers contribuant à la réduction des ilots de chaleur et créera des porosités entre la ville existante et le canal. Ce quartier mettra en avant la présence de l'eau, pour en faire un outil de reconquête et de pacification des berges.

L'aménagement Reims Grand Centre est lui aussi un exemple de reconquête de friche urbaine, permettant de minimiser l'impact foncier en extension, de même que le projet urbain Rives de Vesle, dont la densification permettra de répondre aux objectifs d'optimisation des ressources foncières.

- ✓ **L'aide au patrimoine naturel du Grand Reims** qui vise à soutenir des projets en faveur de l'environnement et de la biodiversité en particulier, et pour le financement de travaux pour les projets inscrits en annexe au Contrat de projet 2019-2024 Montagne de Reims Forêt d'exception de l'ONF.

- ✓ **La Coulée verte,** corridor écologique, réservoir naturel de biodiversité dont la Trame Verte et Bleue est à préserver et à valoriser, avec de nouveaux investissements pour développer cet espace de loisirs et améliorer le cadre de vie d'usagers multiples.

- ✓ La réalisation d'un **Plan de Mobilité** à l'échelle du Grand Reims avec dans un premier temps une enquête mobilités et en parallèle la mise en œuvre des premières traductions opérationnelles ou expérimentales.

- ✓ **L’adaptation de l’offre de transports publics urbains** qui doit constituer une alternative crédible à l’usage de la voiture et accompagner les développements urbains du territoire,

- ✓ **La transition énergétique de la flotte de véhicules de transport urbain qui sera l’une des priorités du mandat et permettra d’ici 2026 une évolution substantielle,**

- ✓ L’élaboration d’un **Schéma Cyclable du Grand Reims,**

- ✓ La création de la **Halte ferrée Beine Farman** et sa liaison au centre-ville de Reims de manière efficace et rapide,

- ✓ **La protection de la ressource en eau potable** et la mise en eau de la zone humide AZHUREV aux capacités filtrantes qui constituent des actions durables en matière d’eau et d’assainissement,

- ✓ La création d’une **usine de traitement des pesticides** afin d’améliorer la qualité des eaux de certains territoires,

- ✓ La création d’un **nouveau réseau de chaleur** pour augmenter la quantité de chaleur renouvelable et de récupération fournie par les réseaux et ainsi accroître nettement la part de l’énergie renouvelable,

- ✓ L’adaptation du programme **« Opération Programmée de l’Habitat »** vers des actions en faveur de la rénovation énergétique de l’habitat, de l’adaptation de l’habitat pour le maintien à domicile et la lutte contre l’habitat insalubre,

- ✓ **Lorsque le Grand Reims investit dans la rénovation ou la construction de bâtiments communautaires,** une attention particulière est portée à la question énergétique. A titre d’exemple, la construction et la rénovation des groupes scolaires gérées par la communauté urbaine s’attachent à privilégier des constructions à haute qualité environnementale,

- ✓ **le Programme Points Noirs du Bruit** permet de lutter contre les nuisances sonores et participe à la qualité de vie des habitants bénéficiant de cette aide,

- ✓ **En matière d’éclairage public,** la finalisation du programme de remplacement des points lumineux munis de ballons fluorescents qui permettra de réaliser des économies d’énergie substantielles mais aussi le remplacement des armoires électriques dédiées au contrôle des équipements afin d’optimiser le fonctionnement des éclairages et leur consommation effective,

- ✓ **Par son soutien à la recherche et à sa participation active à des projets collectifs locaux et européens**, la Communauté urbaine du Grand Reims affirme, de plus en plus, son engagement dans une bioéconomie créatrice de valeur pour l’agriculture et l’industrie locales et source de développement durable.

Partie 2 – Le budget principal

Rappel de l'équilibre général de la section de fonctionnement

Budget Principal	BP 2020	BP 2021
Recettes réelles de fonctionnement	223 977 880	221 401 440
Dépenses réelles de fonctionnement	190 022 595	190 872 472
Épargne brute	33 955 285	30 528 968
Remboursement de capital	13 031 400	14 361 900
Épargne nette	20 923 885	16 167 068

Le niveau d'épargne brute, fixé à 30,53 M€, est en baisse de 3,4 M€ de BP à BP.

Rappelons que des éléments externes modifient sensiblement les équilibres de ce budget :

- la fin du reversement du FPIC : - 1,6 M€ ;
- la revalorisation de la participation au SDIS : + 0,3 M€ ;
- les impacts liées à la crise sanitaire de la covid-19 (aussi bien en dépenses et en recettes) : + 3,4 M€.

Ainsi, ces impacts étant neutralisés, l'épargne brute serait ramenée à 35,8 M€ ; soit une hausse de l'épargne de 1,8 M€ de BP à BP.

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de ce BP 2021 s'élèvent à **221,4 M€, en baisse de 2,6M€.**

Budget Principal - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
013 - Atténuation de charges	531 124	603 800
70 - Produits des services	35 168 596	35 080 619
73 - Impôts et Taxes	134 143 000	136 165 000
74 - Dotations et participations	50 654 121	47 485 218
75 - Autres produits de gestion courante	3 369 216	1 824 535
Total recettes de gestion courante	223 866 057	221 159 172
76 - Produits financiers	75 823	56 267
77 - Produits exceptionnels	36 000	186 001
78 - Reprise sur provisions	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	223 977 880	221 401 440
042 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	1 050 000	3 026 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	1 050 000	3 026 000
Total recettes de fonctionnement	**225 027 880**	**224 427 440**

Une analyse détaillée permet d'apprécier de manière plus précise la diversité des produits que la communauté urbaine prévoit de percevoir en 2021.

La répartition des recettes réelles de fonctionnement

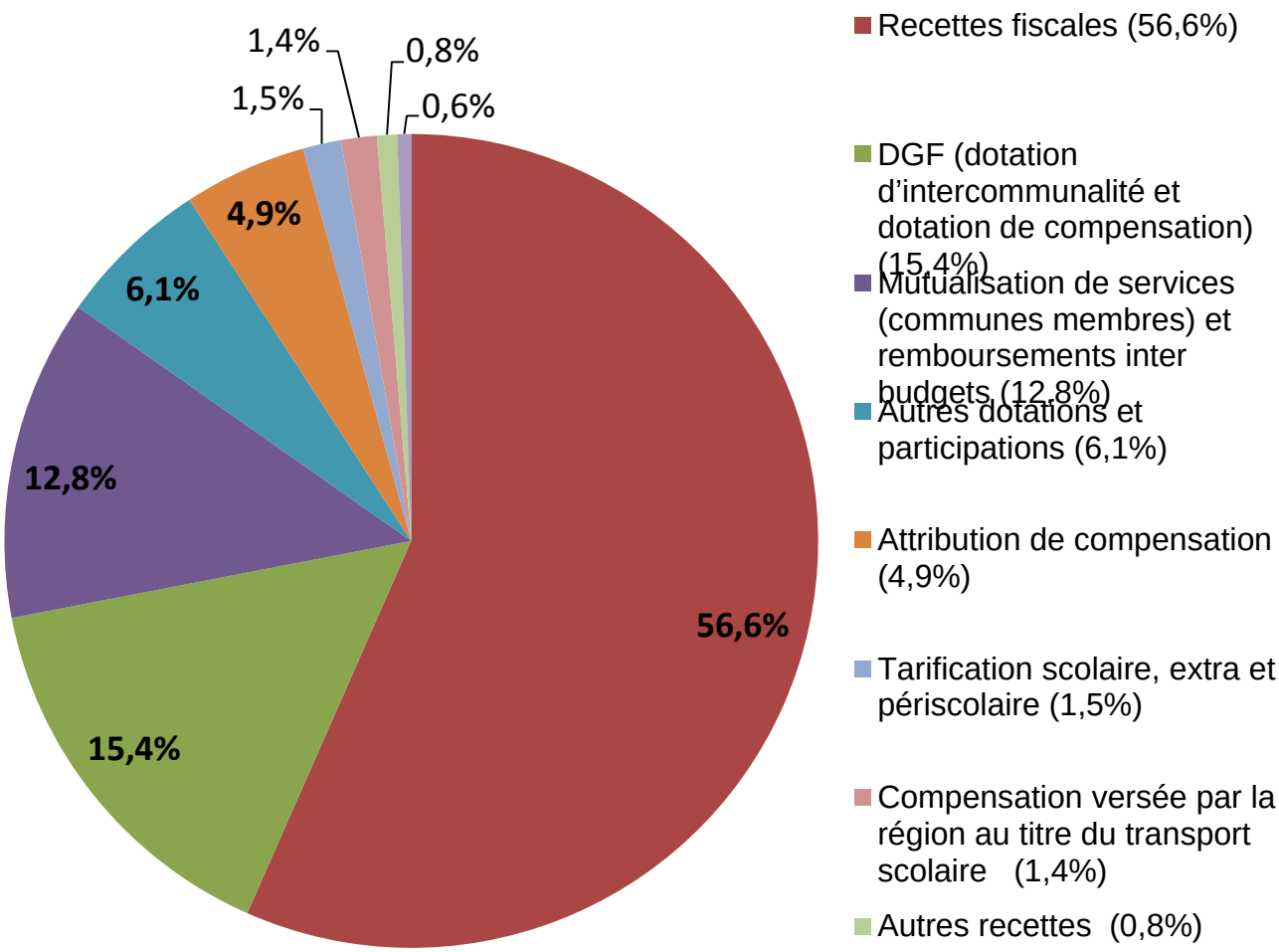

Les principales recettes de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

- 57 % pour des recettes fiscales,
- 15 % pour la DGF (dotation d'intercommunalité et de compensation) et autres dotations et participations,
- 13 % pour le remboursement au titre de la mutualisation de services,
- 15 % pour les autres recettes (tarifications scolaire et périscolaire, compensation de la Région au titre du transport scolaire …).

1. Chapitre 70 – Produits des services

Budget Principal - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
Chapitre 70 - Produits des services dont	**35 168 596**	**35 080 619**
Travaux	52 000	42 000
Redevances d'occupation du domaine public	942 800	831 800
Remboursement de frais par des redevables divers	399 622	352 983
Redevance de stationnement et forfait post stationnement	2 200 000	1 600 000
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement, extrascolaires et de loisirs (y compris les recettes liées aux transports scolaires)	3 242 460	3 362 393
Mise à disposition de personnel (office de tourisme, SIABAVE,…)	354 235	336 700
Mutualisation de services et remboursements de frais par les budgets annexes	27 933 070	28 511 028

Parmi les postes budgétaires, on notera **les recettes liées aux travaux réalisés pour le compte de tiers** sur le réseau d'eaux pluviales (42 K€), **les redevances d'occupation du domaine public**, notamment pour le mobilier urbain, les ouvrages des réseaux publics de gaz et de distribution d'électricité, les opérateurs de télécommunications (831,8 K€) et les **remboursements de frais par divers redevables** (353 K€).

Par ailleurs, ce chapitre budgétaire laisse apparaitre des recettes liées à la **redevance de stationnement** pour les parcs de stationnement en enclos (400 K€) et au **forfait post-stationnement** (1,2 M€) qui correspond au reversement des recettes perçues par la Ville de Reims.

Les redevances des services périscolaires et d'enseignement, extrascolaires et de loisirs atteignent 3,36 M€. Elles correspondent aux produits de la tarification de la cantine et, le cas échéant, des activités périscolaires, extrascolaires ainsi que des séjours proposés aux enfants de certains pôles. Ce montant inclut également les recettes perçues au titre des transports scolaires, à hauteur de 300 K€.

Enfin, le budget 2021 de la communauté urbaine prévoit en dépenses et en recettes les mouvements liés à la mutualisation de services.

Ces recettes matérialisent les remboursements des communes lorsque des agents rémunérés par la communauté urbaine interviennent au bénéfice des communes. Dans le sens inverse, des agents communaux peuvent être conduits à assurer des tâches pour le compte de la communauté urbaine et un remboursement intervient dans ce cadre.

Cela se traduit par les flux financiers suivants :

En recettes :

- La communauté urbaine perçoit au titre de la mise à disposition de ses services un remboursement de la Ville de Reims pour 23,69 M€ et des autres communes pour 0,43 M€.

En dépenses :

- La communauté urbaine rembourse à la Ville de Reims des charges de mutualisation qui s'élèvent à 3,4 M€ pour la mise à disposition de ses agents et 0,89 M€ aux autres communes.

Par ailleurs, les mouvements de refacturation entre le budget principal et les budgets annexes s'élèvent à 4,15 M€. Ces mouvements correspondent au remboursement, par les budgets annexes, des charges de fonctionnement des agents rémunérés en totalité par le budget principal, mais intervenant pour partie dans les champs de compétence des budgets annexes. Pour plus de lisibilité sur les différents mouvements budgétaires concernés par les refacturations de services, une annexe est intégrée à la présente note explicative de synthèse du budget 2020 (annexe 1).

En outre, les **mises à disposition de personnel communautaire à d'autres organismes** (Office de Tourisme, SIABAVE, Association familles rurales de Jonchery sur Vesle pour le périscolaire …) sont remboursées. Ce remboursement prévisionnel s'élève à 336,7 K€.

2. Chapitre 73 – Impôts et taxes

Budget Principal - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
Chapitre 73 - Impots et taxes dont	**134 143 000**	**136 165 000**
Taxes foncières et d'habitation	78 716 000	81 374 000
CVAE	21 855 000	21 000 000
TASCOM	4 118 000	4 272 000
IFER	2 132 000	2 169 000
FNGIR	14 632 000	14 632 000
Attribution de compensation	10 843 000	10 843 000
Prélèvements sur jeux, concours et paris en ligne	100 000	75 000
Taxes de séjour	1 747 000	1 800 000

Les hypothèses retenues concernant les recettes fiscales s'appuient sur la revalorisation forfaitaire et annuelle des bases d'imposition calculée en fonction l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre 2019 et novembre 2020, estimée à ce jour à +0,4 %. Cette revalorisation forfaitaire des bases ne s'applique qu'aux seuls locaux d'habitations et établissements industriels, les autres locaux professionnels (dits locaux commerciaux) étant quant à eux évalués selon une grille tarifaire mise à jour annuellement en fonction de l'évolution du marché locatif et dont les évolutions sont plus complexes à anticiper.

Les produits attendus sont les suivants :

- **Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et autres locaux : 1,47 M€** sur la base d'un taux de 8,87 %,
- **Fraction de TVA,** compensant la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales : **40,04 M€,**
- **TFB : 5,6 M€** sur la base d'un taux de 1,45 %,
- **TFNB : 1,2 M€** sur la base d'un taux de 8,08 %,
- **CFE : 32,85 M€** sur la base d'un taux de 24,80 % et d'un lissage des taux d'une durée de 12 années. Depuis 2017, les bases minimales sont harmonisées progressivement sur une durée de 10 années sur l'ensemble du territoire. Une baisse physique des bases est estimée à – 0,6 % due aux cessations d'activités consécutives à la crise sanitaire de la covid-19,

- **CVAE :** sur la base d'un taux fixé au niveau national à 0,75 % de la valeur ajoutée, le montant de la CVAE inscrit au budget atteint **21 M.** Cette imposition va subir également les impacts de la crise sanitaire de la covid-19, partiellement dépendante de la baisse de l'activité économique 2020,
- **IFER** : en application des tarifs fixés au niveau national et compte tenu du produit collecté en 2020 revalorisé de l'inflation prévisionnelle, le produit des IFER atteint **2,17 M€,**
- **TASCOM** : payée par l'exploitant d'une surface de vente au détail de plus de 400 m² et qui réalise un chiffre d'affaires hors taxe supérieur à 460 000 €, la TASCOM devrait représenter un produit de **4,27 M€** en 2021. Cette taxe combine un double effet : une baisse estimée à 3 % consécutive à la baisse du chiffre d'affaires des redevables (crise sanitaire de la covid-19) et l'application du coefficient multiplicateur de TASCOM de 1,05.
- **FNGIR :** compensation versée suite à la réforme de la taxe professionnelle, le FNGIR devrait rester stable et être donc prévu au BP 2021 à hauteur de **14,63M€**.

Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) organise un mécanisme de prélèvement et de reversement de fonds entre les collectivités du bloc communal (communes et EPCI).

En 2020, une répartition dérogatoire libre du FPIC a été adoptée par délibération du conseil communautaire. Pour rappel, la totalité du prélèvement et du reversement sont affectés à la CUGR à hauteur d'un montant net de 0,7 M€. Les communes de l'ex RM ont bénéficié d'une nouvelle part complémentaire de DSC (1,4 M€) en lieu et place du FPIC.

En 2021, avec la fin de la garantie, le territoire devient uniquement contributeur au FPIC, avec une première évaluation de la dépense, à ce stade, fixée à 0,92 M€.

En complément, on notera :

- **le produit de la taxe de séjour (1,8 M€)** : instaurée par la délibération du Conseil communautaire du 19 janvier 2017, elle est constituée d'un tarif par nuitée en fonction de la catégorie de l'hébergement. Ce produit sera entièrement reversé à l'office du tourisme communautaire qui, en tant qu'établissement public industriel et commercial, en est destinataire de droit.

  L'inscription totale pour le budget 2021 est stable par rapport à celle de 2020. Toutefois, les produits réels qui seront perçus en 2021 au titre de 2021 sont en forte baisse. C'est sous l'effet du report d'une partie des produits 2020, qui ne seront payés qu'en 2021, que cette stabilité budgétaire a pu être anticipée. Toutefois, elle ne tient pas compte des effets du second confinement mis en place à la fin de l'année 2020 dont les conséquences ne sont pas à ce stade chiffrées ;

- **Une recette de 10,84 M€** correspondant à un reversement des communes à la communauté urbaine au titre de l'attribution de compensation. Compte tenu de l'absence de transfert de compétences prévues en 2021, les montants des attributions de compensation sont ceux arrêtés à l'issue de la CLECT du 10 septembre 2019.

3. Chapitre 74 – Les dotations et participations

Budget Principal - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
Chapitre 74 - Dotations et participations	**50 654 121**	**47 485 218**
DGF (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation)	34 486 000	34 023 580
Dotation générale de décentralisation	692 505	692 505
DCRTP	7 841 000	7 747 000
Autres compensations fiscales	3 180 200	645 900
Compensation versée par la Région "Transports scolaires"	3 127 543	3 127 543
Subventions et participations	1 326 873	1 248 690

La DGF (dotation globale de fonctionnement) de la communauté urbaine présente deux composantes :

- **La dotation d'intercommunalité :** le budget primitif 2021 prévoit une recette identique à celle perçue en 2020, à savoir **8,11 M€.**
- **La dotation de compensation : 25,91 M€.** Il s'agit de la dotation de compensation issue de la suppression de la part salaire de l'ex taxe professionnelle. Elle affiche une baisse de près de 579 K€ par rapport au montant notifié en 2020, du fait de l'application d'un écrêtement évalué à -2,19 %.

Les compensations d'exonérations fiscales sont évaluées à 0,65 M€ (soit une baisse de plus de 2,5 M€ par rapport au BP 2020). Cette baisse s'explique principalement par la suppression de l'allocation de compensation TH (-2,63 M€), consécutive à la disparition de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales. Cette compensation sera désormais incluse dans la fraction de la TVA nationale. Les autres compensations (CFE, TF) restent stables par rapport aux montants perçus en 2020.

La DCRTP (dotation de compensation à la réforme de la taxe professionnelle) est la compensation versée suite à la réforme de la taxe professionnelle. Une baisse de près de 140 K€, liée à l'intégration de la DCRTP dans l'enveloppe normée, a été prévue par rapport au produit réellement perçu en 2020, portant donc **cette dotation à 7,75 M€** au titre du budget 2021.

En ce qui concerne la **compensation versée par la Région suite au transfert de la compétence transports scolaires**, son montant étant forfaitaire, ferme et non indexable, reste inchangé par rapport à 2020 et s'élève à 3,13 M€.

Enfin, **les subventions et participations d'autres organismes** atteignent 1,25 M€. Elles concernent notamment :

- le FCTVA versé en section de fonctionnement au titre de la maintenance de la voirie et des bâtiments publics (200 K€),
- les recettes issues des contrats avec la caisse d'allocations familiales (747K€),
- les participations au titre de la politique de la ville (68 K€), et du suivi et de l'animation de l'OPAH (80 K€),
- le solde de 62 K€ (sur une subvention totale attendue de 185 K€) versé par le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International (MAEDI) dans le cadre de la coopération décentralisée et la poursuite des partenariats avec le Burkina Faso.

4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 1,82 M€.

Ils concernent :

- les revenus des immeubles (les loyers perçus sur la location de notre patrimoine) pour **1,23 M€,**
- les redevances versées par les fermiers et les concessionnaires pour **0,6 M€** qui se décomposent de la manière suivante :
  - l'aéroport Reims Champagne (30 K€),
  - le chauffage urbain (40 K€),
  - les concessions publiques de gaz et électricité (120 K€),
  - les parcs de stationnement en ouvrage (405,6 K€).

Ce chapitre affiche une baisse de plus de 1,5 M€. En effet, il n'est pas prévu le reversement d'excédent des budgets annexes de ZAC ou Parcs d'Activités au sein du budget principal, contrairement à l'année 2020 (1,6 M€).

A noter que la Communauté urbaine du Grand Reims a lancé les études de faisabilité du projet de création d'un nouveau réseau de chaleur autour du quartier Europe qui viendrait compléter les trois réseaux déjà présents sur la ville de Reims.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte a marqué une étape importante pour la transition vers un nouveau modèle énergétique. Elle a notamment présenté de nouvelles ambitions en matière d'énergies renouvelables et de récupération qui favorisent le développement des réseaux de chaleur.

Devançant l'échéance fixée par la loi, la Communauté urbaine du Grand Reims et la Ville de Reims ont élaboré en 2018 un schéma directeur des réseaux de chaleur qui a été adopté en 2019. Elles y font des propositions pour un développement cohérent des réseaux existants et ont évalué l'intérêt d'en déployer de nouveaux, là où la densité d'habitation serait propice.

Il ressort des premières études que le **secteur Europe** présente un fort potentiel. La création d'un nouveau réseau de chaleur autour de ce quartier, qui viendrait compléter ceux d'Orgeval, Croix Rouge et Rema Vert, est ainsi envisagée.

L'objectif serait, à terme, de multiplier par cinq la quantité de chaleur renouvelable et de récupération fournie par les réseaux et ainsi accroître nettement la part de l'énergie renouvelable

5. Chapitre 76 – Produits financiers

Ces produits (56 K€) représentent principalement les frais financiers versés par les budgets annexes de ZAC et parcs d'activités au titre des avances remboursables consenties par le budget principal (52 K€).

En effet, en phase d'aménagement des parcs d'activités, et dans l'attente de recettes dynamiques liées à leur commercialisation, le budget principal vient abonder ces budgets annexes afin d'assurer leur équilibre et se substituer à l'emprunt.

Ces montants sont assimilés à une avance remboursable. A ce titre, ils génèrent des produits financiers pour le budget principal.

Ces frais sont calculés sur le stock prévisionnel des avances au 31 décembre 2020, ainsi que celles estimées à consentir en 2021.

S'ajoutent également les frais financiers (4,2 K€) remboursés par les communes au titre de la dette théorique (écoles et églises).

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de ce BP 2021 s'élèvent à **190,87 M€,** soit une hausse de 850 K€ (+ 0,45 %). Toutefois, **à périmètre constant, les dépenses réelles de fonctionnement baissent de – 0,5%.**

Comme précédemment évoqué, ce pourcentage intègre des dépenses subies par la collectivité sur lesquelles elle n'a pas de moyen d'action dont :

- la hausse de la participation au SDIS,
- la hausse de la participation au budget annexe des Transports Publics suite aux pertes de recettes de Versement Mobilité prévues sur ce budget annexe du fait de la crise sanitaire de la covid-19
- la hausse des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire de la covid-19.

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
011 - Charges à caractère général	30 272 955	31 191 971
012 - Charges de personnel	55 304 140	55 728 260
014 - Atténuations de produits	46 328 000	46 859 000
65 - Charges de gestion courante	54 070 350	52 200 090
Total dépenses de gestion courante	185 975 445	185 979 321
66 - Charges financières	2 139 200	1 925 000
67 - Charges exceptionnelles	1 897 950	2 957 950
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	0	0
022 - Dépenses imprévues	10 000	10 001
Total dépenses réelles de fonctionnement	190 022 595	190 872 272
023 - Virement à la section d'investissement	23 105 285	17 674 968
042 - Transferts entre sections	11 900 000	15 880 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	35 005 285	33 554 968
Total	**225 027 880**	**224 427 240**

Une analyse détaillée permet d'apprécier de manière plus précise la nature des dépenses prévisionnelles de la communauté urbaine.

La répartition des principales dépenses de fonctionnement

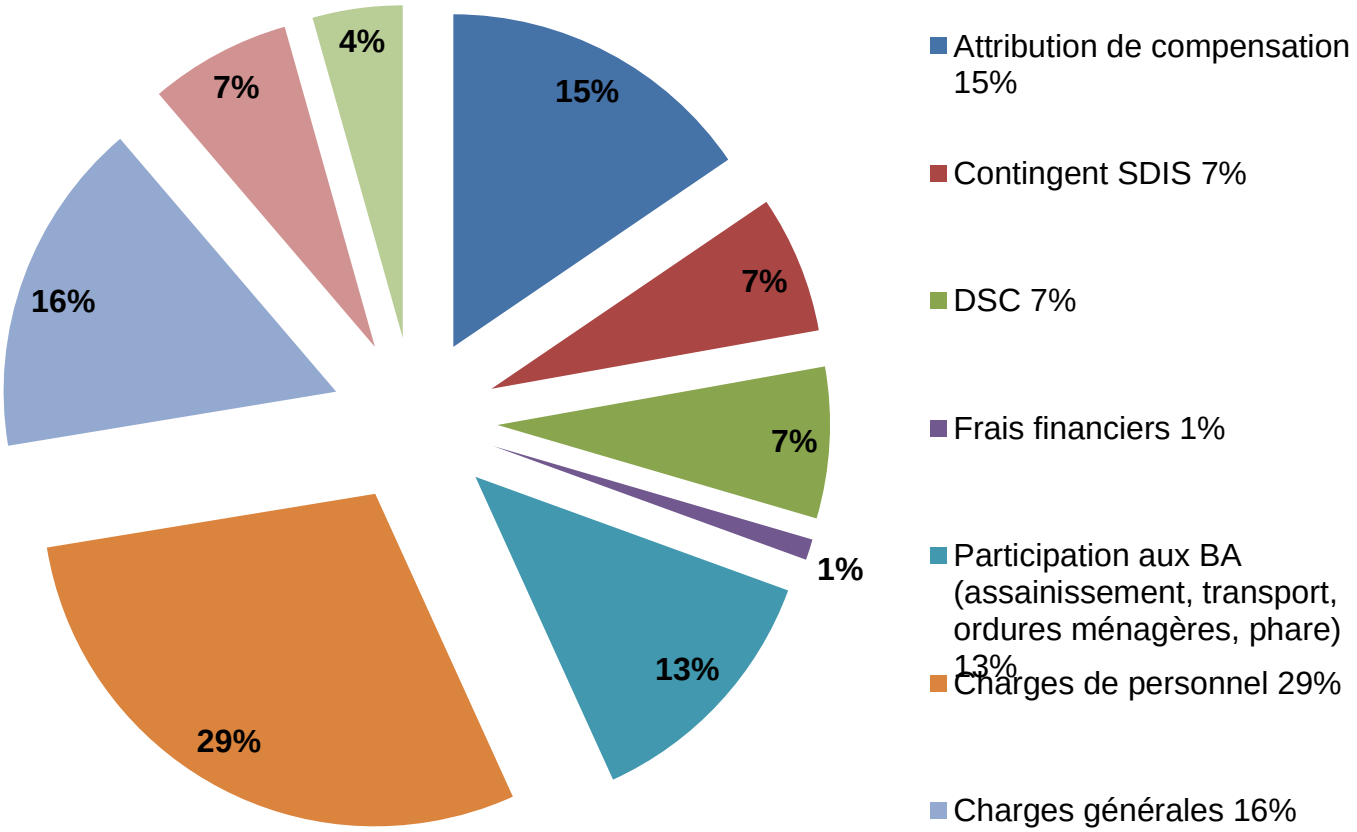

Le graphique ci-dessus donne une représentation de la répartition des grandes catégories de dépenses dans le total des dépenses réelles de fonctionnement.

Les principales dépenses de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

- 29 % pour les charges de personnel,
- 22 % pour les reversements aux communes (AC et DSC),
- 16 % pour les charges à caractère général,
- 14 % pour le contingent SDIS et subventions,
- 13 % pour la participation aux budgets annexes (transports publics, ordures ménagères, assainissement, phare de Verzenay …),
- 6 % pour les autres dépenses (frais financiers ...).

1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
Chapitre 011 - Charges à caractère général	**30 272 955**	**31 191 971**
Fluides et carburants	6 061 250	6 186 600
Autres fournitures	2 347 912	2 305 207
Locaux (locations immobilières, charges locatives, nettoyage, gardiennage et impôts locaux)	3 333 144	3 460 185
Entretien, réparation maintenance sur biens mobiliers et immobiliers	6 438 790	6 556 235
Autres charges à caractère général	7 264 419	7 674 769
Gestion des transports scolaires transférés de la Région	3 435 000	3 675 825
Remboursement de frais aux budgets annexes et aux communes membres du GFP	1 392 440	1 333 150

Les charges à caractère général du budget principal affichent une hausse de BP à BP de près de 920 K€ (+ 3,04 %).

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des crédits destinés au fonctionnement général de la collectivité (carburants, fluides, fournitures, contrats de maintenance, entretien du patrimoine, loyers payés).

Elles regroupent également les dépenses liées à la gestion des transports scolaires (3,7 M€), ainsi que les remboursements de frais supportés par les budgets annexes ou les communes membres (1,3 M€).

2. Chapitre 012 – Les charges de personnel

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
Chapitre 012 - Charges de personnel	**55 304 140**	**55 728 260**
Masse salariale (hors facturation des mises à disposition)	51 594 630	51 972 190
Facturation des mises à disposition des services	3 709 510	3 756 070

Parmi les charges de personnel, il faut distinguer :

- la masse salariale proprement dite qui correspond à la réalité du coût des agents communautaires soit 51,97 M€, en hausse de 0,73 % ;
- les frais de mutualisation de services facturés par certaines communes, notamment la Ville de Reims, à la communauté urbaine qui bénéficie de ressources humaines mises à sa disposition soit 3,76 M€.

Dans le détail, la masse salariale a intégré les éléments suivants :

- la poursuite du processus de déprécarisation des agents en anciens contrats aidés et des agents contractuels et/ou à temps non complet,
- le redéploiement de postes nécessaires à la mise en œuvre des projets de la mandature 2020-2026,
- le coût des nouveaux dispositifs réglementaires (indemnité de précarité, indemnité de rupture conventionnelle, mobilité durable),
- l'impact des mesures nationales et particulièrement la poursuite des accords PPCR – parcours professionnels carrières et rémunérations – qui prévoient la revalorisation des grilles indiciaires pour les agents des catégories A et C.

3. Chapitre 014 – Atténuation de produits

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
Chapitre 014 - Atténuation de produits	**46 328 000**	**46 859 000**
Attribution de compensation	29 559 000	29 559 000
Dotations de solidarité communautaire	14 052 000	14 030 000
Fonds de Péréquation FPIC	919 000	919 000
Autres - dont dégrévements taxe sur les surfaces commerciales	51 000	551 000
Reversement taxe de séjour	1 747 000	1 800 000

Les dépenses relatives aux atténuations de produits atteignent 46,87 M€ (+ 0,53 M€ par rapport au BP 2020) et se décomposent pour l'essentiel en deux postes : **l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire.**

L'attribution de compensation

Comme évoqué précédemment, pour le budget 2021, compte tenu de l'absence de transferts de compétences prévus pour cet exercice, les montants des attributions de compensation sont ceux arrêtées à la CLECT du 10 septembre 2019, qui ont servi de base à la fixation des attributions définitives 2019 et 2020.

Les montants des attributions de compensation versées ou perçues par la communauté urbaine se décomposent au BP 2021 de la manière suivante :

- **les attributions de compensation perçues : 10,84 M€**
- **les attributions de compensation versées : 29,56 M€**

La Dotation de Solidarité Communautaire

Le montant total de la DSC versée est désormais stable, et s'élève donc à **14 M€** au BP 2021. Elle sera répartie entre les communes membres selon la reconduction des modalités de répartition adoptées depuis 2017.

Les dernières évolutions concernent :

- le versement d'une nouvelle part complémentaire n°3 aux communes ex-RM suite à la perte du versement FPIC,

- la prise en compte du non renouvellement de la garantie 2020 des dotations de péréquation (120 K€) et la prise en charge des communes nouvelles Bourgogne-Fresne et Cormicy (15 K€).

Parmi les autres dépenses, on notera :

- le prélèvement au titre du FPIC (919 K€),
- le reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme (1,8 M€),
- l'enveloppe affectée aux dégrèvements accordés en matière de TASCOM et de CFE (550 K€). En effet, il a été délibéré un dégrèvement exceptionnel de Cotisation Foncière des Entreprises en 2020 pour les établissements relevant des secteurs particulièrement affectés par les conséquences économiques et financières de la crise sanitaire (tourisme, hôtellerie, restauration, culture, évènements, sport, etc).

  Ce dégrèvement a **bénéficié à 851 établissements du territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims en permettant d'alléger leur imposition à la CFE de près de 1 000 € en moyenne**. Le coût de cette mesure de soutien importante pour l'activité économique de notre territoire s'élève pour la Communauté urbaine du Grand Reims à près de 500 K€ pour 2021.

4. Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
Chapitre 65 - Charges de gestion courante *dont*	**54 070 350**	**52 200 090**
Contingent versé au SDIS	12 512 100	12 780 000
Subvention de fonctionnement aux établissements et services rattachés	26 376 225	24 175 178
Subvention de fonctionnement aux établissements publics	3 767 813	3 623 713
Subventions de fonctionnement à divers organismes publics	2 806 000	2 940 000
Subventions de fonctionnement aux associations et autres	5 990 450	5 662 683

Les dépenses liées aux charges de gestion courante s'élèvent à 52,2 M€, **en baisse de 1,87 M€.**

Parmi celles-ci, **la participation au SDIS atteint 12,78 M€** (+ 0,27 M€ par rapport au BP 2020). Ce montant intègre la hausse progressive sur 5 années de la participation versée par la Communauté urbaine du Grand Reims au SDIS (soit 873 K€ au terme de ce lissage) et de l'inflation prévisionnelle 2021 (+ 0,6 %). L'augmentation de la contribution annuelle est donc estimée à 2,1%.

Les subventions de fonctionnement aux établissements et services rattachés comprennent :

- **la participation au budget annexe des transports publics : 19,63 M€.**

Cette somme correspond à la participation due au titre de la loi SRU (compensation des réductions tarifaires accordées aux personnes à bas revenus) pour 1,1 M€ et à la subvention d'équilibre prévisionnelle (18,53 M€), compte tenu des besoins financiers de ce budget annexe.

Il est à noter une hausse de 1,84 M€ par rapport à 2020 essentiellement expliquée par la perte du Versement Mobilité liée à la crise sanitaire de la covid-19 (700 K€) et par la hausse des dépenses (1,2 M€).

- **la participation d'équilibre provisoire au budget annexe des ordures ménagères : 0,71 M€.**

Il s'agit d'une participation d'équilibre provisoire inscrite au budget primitif, nécessaire avant la reprise des excédents constatés au compte administratif. Cette participation sera donc supprimée dans le cadre d'une décision modificative du budget qui interviendra en juin 2021 et reprendra les résultats antérieurs. La revalorisation du taux TEOM permet de réduire cette inscription de près de 3,9 M€ de BP à BP.

- **la participation au budget annexe de l'assainissement : 3,64 M€.**

Cette participation est justifiée par le fait que le budget de l'assainissement supporte les charges liées à la gestion des eaux pluviales pour la partie du réseau d'assainissement qui est unitaire. Elle est calculée en fonction des frais financiers et des dotations aux amortissements n-2 ainsi que des charges de fonctionnement n-2, selon des modalités de calcul récemment mises à jour.

- **la participation au budget annexe du phare de Verzenay : 0,2 M€.**

Les subventions de fonctionnement aux établissements publics (3,62 M€) retracent notamment les participations aux organismes suivants :

- à l'Ecole supérieure d'Art et de Design : 2,4 M€,
- à l'Office du Tourisme : 0,84 M€ comprenant la part liée à l'activité de l'office de tourisme communautaire (ce montant pourra être ajusté en fonction du produit réel de la taxe de séjour), et la part des haltes nautiques de Reims et Sillery (29 K€).
- au SIABAVE : 0,3 M€,
- au Parc naturel régional de la Montagne de Reims : 0,08 M€.

Les subventions de fonctionnement à divers organismes publics (2,94 M€) concernent principalement les participations :

- à AGROPARISTECH (1,73 M€),
- à l'URCA (0,6 M€),
- à la SNCF (au titre de la compensation tarifaire pour les élèves voyageant par le réseau SNCF - transports scolaires) pour 0,6 M€.

Les subventions de fonctionnement aux associations et autres (5,66 M€) concernent notamment :

- **le Comité d'action sociale (CAS)** pour 865 K€. Cette somme concerne l'action sociale au bénéfice des personnels employés par la communauté urbaine pour les agents de l'ex RM. **Elle est complétée par la participation versée au CNAS** (Comité national d'action sociale) pour les agents des autres communautés (100 K€ imputés dans le chapitre 012).

- **le développement économique avec** :
  - SEMIA (réseau d'incubateurs dédié aux start-up) : 0,18 M€,
  - l'association Invest in Reims au titre de la prospection : 0,31 M€.

- **l'enseignement supérieur et recherche avec :**
  - Sciences Po : 601,2 K€,
  - Neoma Business School : 345 K€ (dont 115 K€ dédiés à la Chaire de Bio-économie).

- **l'Agence d'Urbanisme** : 1 M€.

- **les transports scolaires,** avec les compensations tarifaires à verser à MARS pour les abonnements des lycéens (125 K€), préalablement intégrés dans la convention avec la Région, et les abonnements juniors – pour les collégiens et lycéens de l'ex périmètre Reims Métropole (300 K€).

Enfin, on peut également relever :

- **les subventions versées en faveur des politiques de proximité**, qui représentent 1,3 M€ au titre des coopératives scolaires, associations extra et périscolaires, crèches, associations culturelles notamment Intermezzo, subventions liées aux amicales de sapeurs-pompiers, écoles privées …
- **le remboursement aux CCAS** pour la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage (100 K€) pour les terrains de Reims et de Fismes.

5. Chapitre 66 – Charges financières

Les charges financières (**1,93 M€)** diminueront significativement encore en 2021 (-214 K€ entre le BP 2020 et le BP 2021) sous l'effet de :

- la stratégie de désendettement menée par la Communauté urbaine du Grand Reims depuis le 1er janvier 2017 ;
- la part d'encours de dette à taux variable.

Le taux moyen de l'encours de la dette de la communauté urbaine est estimé à 1,57 % (contre 1,65 % en 2020).

6. Chapitres 67 – Charges exceptionnelles

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles *dont*	**1 897 950**	**2 957 950**
Subventions aux fermiers et aux concessionnaires	958 000	2 014 000
Subventions aux personnes de droit privé	793 600	751 000
Autres charges exceptionnelles diverses	146 350	192 950

Les charges exceptionnelles s'établissent globalement à **2,96 M€.**

Au titre de 2021, les charges exceptionnelles se décomposent de la manière suivante :

- des subventions versées aux délégataires dans le cadre des DSP avec :
  - 230 K€ pour l'aéroport Reims Champagne,
  - 248 K€ pour les parcs de stationnement en ouvrage,
  - 1,54 M€ pour le Complexe Aqualudique (première année compète).
- des subventions versées aux personnes de droit privé :
  - dans le cadre de l'accompagnement au Contrat de Ville (520 K€),
  - au titre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (225 K€),
  - et pour le label « Villes Respirables » (6 K€).

3. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement atteignent **88,36 M€.**

Budget Principal - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2020	BP 2021
13 - Subventions d'investissement	10 576 745	7 236 427
16 - Emprunts et dettes assimilées	49 120 380	63 713 875
23 - Immobiliations en cours	500 000	500 000
Total recettes d'équipement	60 197 125	71 450 302
10 - Dotations et fonds divers	11 500 000	10 900 000
165 - Dépôts et cautionnements reçus	5 000	5 000
27 - Autres immobilisations financières	1 187 590	1 755 090
024 - Produits des cessions d'immobilisations	8 050 000	3 550 000
Total recettes financières	20 742 590	16 210 090
45… Opérations pour comptes de tiers	700 000	700 000
Total recettes réelles d'investissement	**81 639 715**	**88 360 392**
021 - Virement de la section de fonctionnement	23 105 285	17 674 968
040 - Opérations d'ordre entre sections	11 900 000	15 880 000
041 - Opérations patrimoniales	950 000	6 952 000
Total	**117 595 000**	**128 867 360**

1. Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement s'élèvent à **7,24 M€** et concernent notamment :

- les subventions pour le financement de l'enquête ménage dans la cadre du Plan de Mobilité : 0,3 M€,
- les subventions de l'Etat à reverser dans le cadre des aides à la pierre : 0,5 M€,
- les subventions au titre des politiques de proximité (construction ou extension de pôle scolaire, de cantines, crèches, travaux de voiries…) : 1,46 M€,
- les subventions de la Région (0,1 M€) et du Département (0,4 M€) pour la création du campus universitaire Sciences Po : 0,5 M€,
- les subventions reçues pour la construction du Complexe Aqualudique, de la Région (1,04 M€), de l'Etat – CNDS (1M€) et du Département (1 M€) : 3,04 M€,
- les amendes de police (1 M€) : la recette perçue est calculée sur la base des contraventions établies en 2019 sur l'ensemble du territoire.

2. Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Les inscriptions budgétaires de ce chapitre atteignent 63,72 M€ et comprennent :

- les inscriptions d'emprunts d'équilibre pour équilibrer la section d'investissement à hauteur de 58,78 M€,
- des crédits inscrits pour les remboursements provisoires de capital pour 4,94 M€ et qui s'équilibrent en dépenses et en recettes. Il s'agit de flux comptables permettant une gestion infra-annuelle de trésorerie.

A ce titre, on rappellera que l'encours total (réel et théorique) estimé au 1er janvier 2021 s'élève sur ce budget à 82,39 M€ (contre 93,95 M€ au 1er janvier 2020), soit une baisse de 12,3 %.

Il est à préciser que les encours des budgets annexes de la MARPA de Pargny-lès-Reims, du développement économique – bail commercial de Muizon et de la ZA Poilly seront intégrés à l'encours du budget principal au 01 janvier 2021 pour un montant total de 1,42 M€.

3. Chapitre 10 – Dotations et fonds divers

Les dotations et fonds divers perçus par la collectivité s'élèvent à **10,9 M€** et concernent exclusivement :

- le FCTVA à percevoir (8,5 M€),
- et la taxe d'aménagement (2,4 M€). Il est à prévoir une baisse de cette taxe estimée à 0,6 M€ sur l'exercice 2021, suite à la crise sanitaire de la covid-19.

4. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

Ces recettes **(1,76 M€)** correspondent essentiellement :

- au remboursement partiel des avances consenties au budget annexe du parc d'activités de la Husselle (270 K€) ;

En parallèle, en dépenses, des avances sont à consentir par le budget principal aux budgets annexes du Parc d'Activités de la Malle, de la ZAC Bezannes, de la ZA Val des Bois et de la ZAE Pontfaverger-Moronvilliers, globalement, à hauteur de 4,25 K€.

- à une provision, prévue à hauteur de 1,08 M€ (donnant lieu à une dépense du même montant), au titre des consignations éventuelles à opérer dans le cadre de certaines acquisitions ;

- au solde de l'avance remboursable (355 K€) de la convention de participation au fonds régional Résistance avec la Région Grand Est, afin de soutenir le besoin de financement des entreprises et des associations du territoire, dans le cadre de la crise sanitaire liée à la covid-19.

5. Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations

Cette enveloppe de **3,55 M€** comprend des cessions pour 2.55 M€ et 1 M€ d'échanges fonciers.

4. Les dépenses d'investissement

Les autorisations de programme

Pour le budget principal, les dépenses d'équipement atteignent 90,72 M€, à un niveau très proche de celui du budget 2020 (90,9 M€). Toutefois, près de 9,5M€ ont été inscrits au budget 2020 pour financer la subvention de premier équipement du complexe aqualudique (9,5M€), versés en application du contrat de délégation, en une fois lors de l'ouverture du complexe. Hors cette dépense exceptionnelle et ponctuelle, **le rythme des investissements croît de 9,3 M € entre le budget 2020 et le budget 2021.**

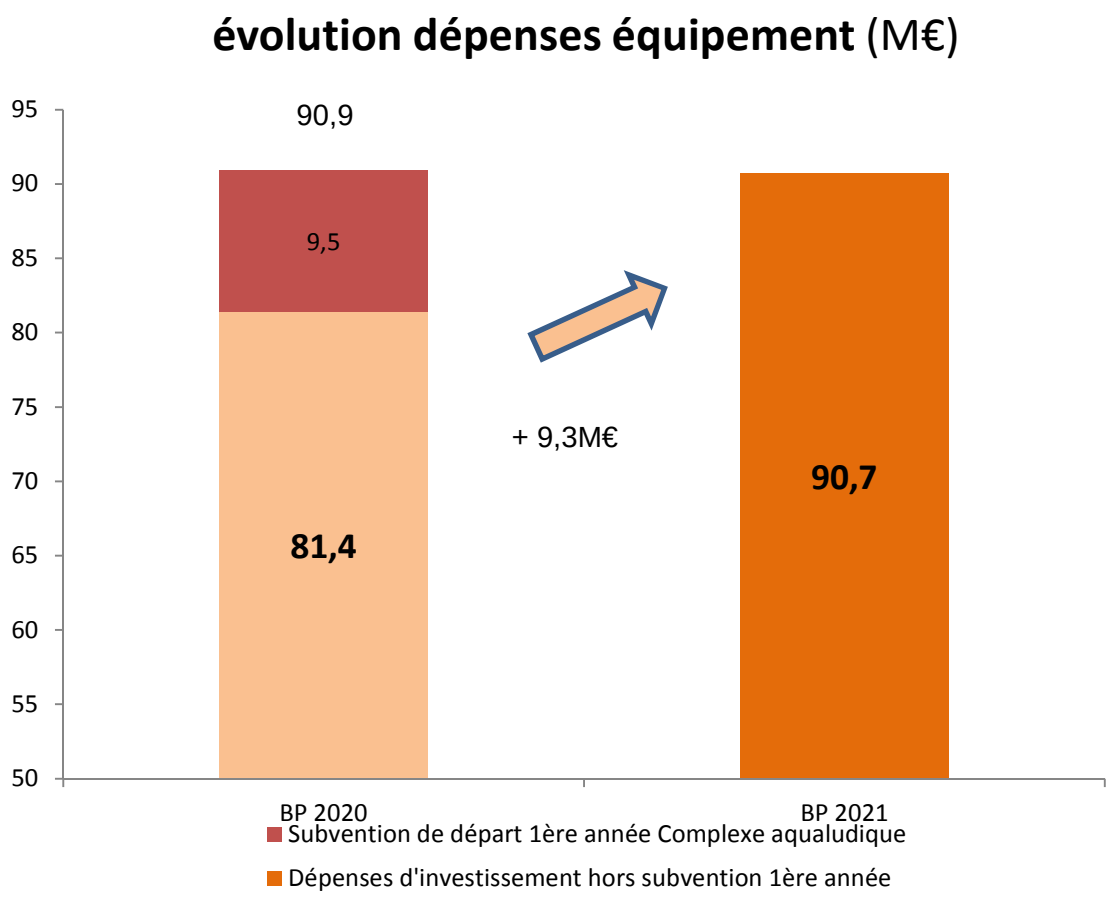

Cette augmentation des dépenses entre 2020 et 2021 est le reflet, dès l'exercice 2021, de la volonté de l'Exécutif d'intensifier le niveau d'investissement en faveur du territoire, de ses habitants, de ses entreprises et de la relance de l'économie locale.

Afin de mieux programmer les investissements dans le temps, les opérations d'équipement (hors échanges fonciers et avances forfaitaires) sont suivies à travers la procédure des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP).

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement d'une opération d'équipement.

Les crédits de paiement permettent le mandatement effectif de la dépense à mesure de la réalisation de l'opération d'équipement.

Les inscriptions budgétaires 2021 correspondent donc aux crédits de paiement nécessaires au paiement effectif des projets en cours.

Les 90,7 M€, au budget 2021, se répartissent de la façon suivante :

Investissements courants : **50,99 M€**

Investissements projets : **39,73 M€**

Pour le budget principal, les crédits de paiement au titre des autorisations de programme courantes s'élèvent, au BP 2021, à **50,99 M€.**

Ces crédits correspondent aux autorisations de programme dites courant, ouvertes pour la durée du nouveau mandat, et calibrées, en montant, au regard des besoins estimés sur la durée du mandat. Les précédentes autorisations de programme courant, correspondant aux besoins en investissement courant du précédent mandat, sont par ailleurs clôturées. Ainsi, dans le tableau ci-dessous, aucun montant ne figure au titre des crédits consommés ou inscrits jusqu'en 2020.

Les 50,99 M€ se répartissent de la façon suivante :

Intitulé de l'AP (€)	Montant AP	CP mandatés au 31/12/2019	CP 2020	CP 2021	CP ultérieurs
Environnement et cadre de vie	6 528 000	0	0	1 088 000	5 440 00
Enseignement supérieur et développement économique	3 000 000	0	0	500 000	2 500 000
Patrimoine de la collectivité	13 053 000	0	0	2 175 500	10 877 500
Moyens généraux	23 406 000	0	0	3 901 000	19 505 000
Eaux pluviales	43 200 000	0	0	7 200 000	36 000 000
Incendie et secours	1 765 200	0	0	294 200	1 471 000
Eclairage public (ex-RM)	36 870 000	0	0	6 145 000	30 725 000
Voirie des ex - EPCI	4 260 000	0	0	710 000	3 550 000
Voirie - Périmètre Ville de Reims (**)	85 288 200	0	0	14 214 700	71 073 500
Voirie et ouvrages d'art (hors Reims) et éclairage public (hors RM)	78 000 000	0	0	13 000 000	65 000 000
Affaires scolaires et petite enfance	10 593 000	0	0	1 765 500	8 827 500
SOUS TOTAL DES AP INVESTISSEMENT COURANT	**305 963 400**	**0**	**0**	**50 993 900**	**254 969 500**

(**) aux crédits inscrits en CP 2021 courants, s'ajoutent ceux dédiés à la Voirie du Périmètre Ville de Reims inclus dans les autorisations de programme Projet, portant l'enveloppe à 17 M€.

Les principales opérations ou travaux prévus dans le cadre des investissements courant sont détaillés ci-dessous :

Investissement courant	M€	Détail des principales opérations envisagées
Environnement et cadre de vie	**1,09**	Patrimoine naturel et Charte ONF Forêt d'exception
		Aménagement et entretien des haltes nautiques
		Plan corps de rue simplifié (levers topographiques et PDE)
		Aménagement d'espaces verts (parcs de quartier, travaux de confortement…)
		Stratégie habitat urbaine et foncière
		Etude pour Liaison routière RD74 - RD66
		Création deuxième cimetière Janvry
		Travaux extension réseau ENEDIS suite obtention permis de construire
Enseignement supérieur et développement économique	**0,5**	Aménagement et entretien de l'aéroport Reims en Champagne (renforcement de la dalle, balisage diurne, étude de dévoiement…)
Patrimoine de la collectivité	**2,18**	Travaux de démolition de bâtiments et études
		Aménagement et entretien des bâtiments communautaires
		Acquisitions foncières (préemption, pour travaux de voirie, réméré Vrigny…)
		Aménagement et travaux d'entretien des bâtiments communautaires dans les Pôles Territoriaux
		Aménagement de la MARPA à Pargny-lès-Reims
		Etude pour la piscine secteur Ouest
Moyens généraux	**3,9**	Acquisition, renouvellement de matériel informatique et logiciels
		Amélioration des conditions de travail: matériel, mobilier et aménagement
		Acquisition, renouvellement de mobilier et équipement pour les services
		Renouvellement de véhicules
		Acquisition, renouvellement de mobilier et équipement pour les pôles territoriaux
		Frais d'insertion pour les marchés de travaux

Investissement courant	M€	Détail des principales opérations envisagées
Eaux pluviales	**7,2**	Renouvellement des réseaux d'eaux pluviales, accompagnement des travaux de voirie, plan d'action suite diagnostic assainissement, fonds de concours aux communes…
Incendie et secours	**0,29**	Matériel incendie et secours
		Travaux entretien renouvellement poteaux et bouches incendie
		Aménagement des bâtiments CPI
Eclairage public	**6,15**	Travaux d'accompagnement des communes
		Travaux de modernisation du réseau
		Travaux d'éclairage sur les Promenades
		Travaux d'éclairage du Parc Saint Remi
		Travaux d'éclairage des parcs de quartier
Voirie des ex EPCI	**0,71**	Travaux d'entretien des ex voiries intercommunales
Voirie Ville de Reims	**14,21**	Travaux courant de voirie (dont signalisation, régulation du trafic…)
		Fouilles avant travaux de voirie
		Travaux et études sur les ouvrages d'art
		Travaux de voirie aux abords du parc des expositions
		Signalétique patrimoniale et parcs d'activités
		Etude opérationnelle déplacement mobilité stationnement
		Etude Smart city green city
Voirie et ouvrages d'art (hors Reims), éclairage public (hors ex RM)	**13**	Travaux de voirie dans les communes hors Reims et travaux d'éclairage public dans les communes (hors ex RM)
		Travaux sur les ouvrages d'art hors Reims
Affaires scolaires et petite enfance	**1,77**	Aménagement des bâtiments des écoles (travaux, frais d'études)
		Diagnostic air et amiante dans les écoles
		Matériel, équipement, mobilier pour les écoles et restaurant scolaires
		Renouvellement des matériels informatiques dans les écoles
		Aménagement, matériels et équipements des crèches

Pour le budget principal, les crédits de paiement au titre des autorisations de programme « Projet » correspondent à des actions particulières que la Communauté urbaine du Grand Reims a souhaité individualiser. **Ils atteignent 39,7 M€ en 2021.**

Ils sont répartis de la façon suivante :

Intitulé de l'AP (€)	Montant AP	CP mandatés au 31/12/2019	CP 2020(*)	CP 2021	CP ultérieurs
Développement économique et aménagement des espaces publics	82 806 837	19 667 090	10 005 010	10 194 800	42 939 937
Voirie	70 620 000	2 650 257	1 529 252	4 752 000	61 688 491
Eclairage public	5 450 000	479 144	752 530	1 010 000	3 208 326
Maitrise de l'écoulement eaux pluviales	1 841 335	320 454	320 000	360 000	840 881
Habitat	15 191 694	9 327 982	1 697 793	1 650 000	2 515 919
Politique de la Ville	65 789 499	20 773 613	2 075 720	3 815 900	39 124 266
Mobilité durable	3 710 000	19 350	161 636	1 075 000	2 454 014
Pôle d'échanges multimodal	5 714 000	4 422 425	480 207	345 600	465 768
Enseignement supérieur	46 058 000	2 489 824	982 500	2 800 000	39 785 676
Aménagement numérique	8 718 100	3 464 267	1 307 020	1 077 020	2 869 793
Développement durable	26 854 370	15 273 186	1 330 000	924 700	9 326 484
Complexe Aqualudique	61 400 000	903 413	9 580 600	2 182 000	48 733 987
Patrimoine	4 589 000	171 310	415 000	1 300 000	2 702 690
Affaires scolaires et petite enfance	27 554 000	4 633 148	6 916 205	8 239 511	7 765 136
TOTAL AP PROJET	**426 296 835**	**84 595 463**	**37 553 474**	**39 726 531**	**264 421 368**

(*) les CP 2020 intègrent les virements de crédits effectués au 25/11/2019 et les impacts de la Décision Modificative n°2

Ce tableau ne tient pas compte des autorisations de programme devant être clôturées à l'occasion du vote du BP 2021 ; une délibération spécifique sera proposée au conseil communautaire afin d'actualiser ou d'ouvrir des autorisations de programme et de prévoir les crédits de paiements annuels. Les tableaux ci-dessus en constituent une synthèse.

Pour le seul budget principal, les crédits de paiement concernant les projets spécifiques **aux pôles territoriaux recensés à ce jour atteignent 11,3 M€.**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS	**M€**
Fonds de concours aux communes	1,0
Zone activité Fismes	0,02
ECLAIRAGE PUBLIC	
Remplacement des ballons fluorescents	0,5
PATRIMOINE	
Centre de secours de Cormicy	0,3
Accessibilité des bâtiments	0,5
Gymnase de Pontfaverger - Travaux vestiaires	0,05
VOIRIE	
Aménagement secteur Le Linguet	0,7
AFFAIRES SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE	
Fismes - Construction d'un restaurant scolaire	0,04
Lavannes- Extension de l'école	0,65
Ecueil - Construction d'un groupe scolaire	3,01
Auménancourt - Extension du pôle scolaire	0,02
Les Petites Loges - Construction d'un groupe scolaire	3,0
Dontrien - Construction d'un pôle scolaire	0,03
Warmeriville- réhabilitation de la crèche	0,05
Ecole de Sept Saulx – Réfection de la toiture *(nvle AP 0,26 M€)*	0,13
Réhabilitation groupe scolaire Bourgogne Fresne	0,1
Pontfaverger – Réinstallation de l'école élémentaire	0,2
Witry les Reims – Réhabilitation de l'école maternelle Jules Verne	0,2
Val de Vesle – Extension école et création cantine	0,3
Equipement numérique des écoles – classes mobiles	0,51
TOTAL CP PROJET	**11,3**

Le tableau ci-dessous retrace les autres autorisations de programme et les crédits de paiement 2021 prévus au budget primitif pour un montant total de 28,4 M€ :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS	**M€**
Hôtellerie de plein air	0,1
Sernam Boulingrin	2,45
Quartier Chemin vert – Aménagement *(Nvle AP 10,9M€)*	2,0
Planification territoriale	0,8
Port Colbert	3,07
Quartier Clairmarais	0,19
Arc Nord Est et Nord Bétheny	0,04
Etudes Diffuseurs A26 et A344	0,3
Frange Sud - Etudes et travaux	0,08
Pacte Offensive Croissance Emploi – dispositif d'aide aux entreprises	0,15
VOIRIE	
Rocade médiane et désenclavement Port Colbert	0,9
Liaison Tondeurs A34 *(Nvle AP 48,10 M€)*	0,2
Déclassement des RN 44 et 51 et ouvrages associés	2,95
ECLAIRAGE PUBLIC	
Mise en lumière des monuments *(Nvle AP 1,5 M€)*	0,26
Pilotage des armoires électriques *(Nvle AP 1,25 M€)*	0,25
MAITRISE DE L'ECOULEMENT DES EAUX PLUVIALES	
Schéma directeur pluvial de la CUGR	0,35
Restauration de la Muire	0,01
HABITAT	
Délégation des aides à la pierre	0,5
Accession à la propriété	0,75
Amélioration de l'habitat (OPAH)	0,4
MOBILITE DURABLE	
Halte Ferrée Beine Farman	0,43
Plan Mobilité du Grand Reims	0,5
Schéma cyclable du Grand Reims *(Nvle AP 1,2 M€)*	0,15
TRI POSTAL / POLE D ECHANGES MULTIMODAL	
Tri Postal	0,35

POLITIQUE DE LA VILLE	M€
PNRU 1 - solde (Orgeval, Wilson, Epinettes, Croix Rouge)	0,03
PNRU 2 - Quartier Orgeval	1,41
PNRU 2 - Quartier Châtillons	0,39
PNRU 2 - Quartier Croix-Rouge	1,15
PNRU 2 - Quartier Europe	0,51
PNRU - études	0,34
AMENAGEMENT NUMERIQUE	
Jupiter - Construction du réseau haut débit	0,27
Losange – aménagement numérique régional	0,81
COMPLEXE AQUALUDIQUE	
Complexe aqualudique	2,18
PATRIMOINE et ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
Futur site usagers - études	0,02
Infrastructures réseaux informatiques *(Nvle AP 2,15 M€)*	0,43
Campus Institut Catholique de Paris	0,8
ESAD - relocalisation	0,4
Convention avec l'URCA	0,15
Equipements de recherche	0,45
Campus 3.0	1,0
DEVELOPPEMENT DURABLE	
Points Noirs du Bruit	0,02
Coulée verte	0,35
Zone humide des eaux vannes - AZHUREV	0,07
Rénovation énergétique des bâtiments	0,34
Berges du canal études *(Nvle AP 0,5M€)*	0,14
TOTAL CP PROJET	**28,43 M€**

2 - Les principales actions envisagées

Les principales actions d'investissement prévues pour 2021 sont présentées ci-dessous, classées au regard de leur objet principal. Comme déjà évoqué, à travers toutes les opérations mises en œuvres dans le cadre des compétences de la Communauté urbaine du Grand Reims, deux axes majeurs transcendent et guident tous les projets portés par la communauté, que sont le développement durable et le développement économique du territoire, les deux n'étant pas seulement compatibles, mais extrêmement liés et s'entrainant mutuellement.

A – Le Développement et la Mobilité Durables

Sans pouvoir dresser une liste exhaustive des actions menées directement en faveur du développement durable, certaines actions sont retracées ci-dessous.

✓ **Aide au patrimoine naturel du Grand Reims**

135 K€ sont inscrits au budget 2021 pour l'appel à projets « Aide au patrimoine naturel du Grand Reims » qui vise à soutenir des projets en faveur de l'environnement et de la biodiversité en particulier, et pour le financement de travaux pour les projets inscrits en annexe au Contrat de projet 2019-2024 Montagne de Reims Forêt d'exception de l'ONF.

✓ **La Coulée verte**

Désormais la **Coulée Verte** s'inscrit à l'échelle du Grand Reims et il est envisagé d'inscrire des crédits permettant des réaliser des acquisitions foncières, des études et des travaux.

Ainsi, chaque année, de nouveaux investissements sont réalisés pour développer cet espace de loisirs et améliorer le cadre de vie d'usagers multiples. Elle s'inscrit dans un corridor écologique, un réservoir naturel de biodiversité dont la Trame Verte et Bleue à préserver et à valoriser. **0,35 M€** sont inscrits au budget 2021, dans le cadre de l'autorisation de programme ouverte à hauteur de **20,8M€.**

Le secteur des Berges du canal à Reims fait partie de la Coulée Verte, il s'agit d'un site linéaire qui relie le secteur du port Colbert depuis la Darse, jusqu'au pont du quai du Pré aux moines.

Cette 'épine dorsale' bleue est stratégique, car elle représente une réelle opportunité pour le territoire et constitue un réservoir naturel à valoriser.

Il est donc envisagé de réactiver les **Berges du canal** et ses environs autour d'un projet urbain et paysager structurant en menant des études en concertation avec la population et en articulation avec les projets de requalification et de développement environnants. La communauté urbaine, conformément à ses compétences, accompagnera ce projet en réalisant des études urbaines. Les objectifs sont, entre autres :

- d'apaiser le secteur des berges,
- de développer d'autres usages, notamment de loisirs,
- de développer les différentes approches à l'eau,
- de permettre de créer une armature pour les modes actifs,
- de favoriser les franchissements du canal de manière sécurisée et accessible,
- de conforter le corridor vert et de développer les écosystèmes,
- d'animer les berges, et de les redonner aux habitants,

- de développer des projets urbains et architecturaux durables par un accompagnement attentif et cohérent avec l'esprit des lieux,
- de proposer de nouveaux espaces : jardins familiaux, forêt urbaine, maraichage…

Une nouvelle autorisation de programme est ouverte pour ce projet à hauteur de **0,5 M€**, pour les études, et **0,14 M€** sont d'ores et déjà inscrits au budget 2021.

✓ **Le Plan de Mobilité**

Le Plan de Déplacement Urbain révisé de Reims Métropole a été adopté en décembre 2016. Le processus de révision a été validé en conseil communautaire en décembre 2019 pour la réalisation d'un Plan de Mobilité (PDM) à l'échelle du Grand Reims. Il s'agit dans un premier temps de réaliser une enquête mobilités certifiée CEREMA pour lancer la révision du PDM et en parallèle de mettre en œuvre des premières traductions opérationnelles ou expérimentales.

L'autorisation de programme dédiée à cette opération va être majorée à **1,7M€** et des crédits de paiement à hauteur de **0,5 M€** sont inscrits à ce titre au budget 2021.

✓ **Schéma Cyclable du Grand Reims**

Une nouvelle autorisation de programme va être ouverte en 2021, dédiée au Schéma Cyclable du Grand Reims, à hauteur de **1,2 M€.**

0,15 M€ seront inscrits dès le budget 2021 pour son élaboration et sa mise en œuvre.

✓ **Halte ferrée Beine Farman**

La liaison routière Europe Croix Blandin est inscrite au Plan de déplacements urbains de 2016. Cette liaison permet de relier la future **halte ferrée Beine Farman** au centre-ville de Reims de manière efficace et rapide, ceci par l'intermédiaire d'une ligne forte Bus (BHNS ou LHNS).

La création d'une halte ferroviaire dans le secteur de Beine-Farman est nécessaire pour assurer la desserte ferroviaire du Grand Reims. Le secteur desservi par la future halte représente un potentiel d'usagers très important grâce à la présence du site universitaire du Moulin de la Housse, objet de nombreux investissements, des zones d'activités Farman/Pompelle/Croix Blandin en expansion constante, et du quartier d'habitation Europe inscrit au titre des quartiers régionaux au nouveau programme de renouvellement urbain.

Le secteur de la halte sera aménagé dans le même temps afin de développer fortement l'intermodalité :

- Cet axe permettra aussi le bouclage du réseau modes actifs du secteur du campus universitaire vers le cœur de l'agglomération.
- Un parking relais P+R sera créé dans le secteur Les Grèves à proximité de la halte.

- La halte sera connectée à un ouvrage d'art au-dessus des voies SNCF. Les futurs aménagements envisagés nécessitent la démolition de l'ouvrage existant et la reconstruction d'un ouvrage au gabarit adapté aux futurs usages projetés.

Les études sont prévues dès 2021, notamment divers sondages et conventions avec la SNCF en ce qui concerne l'ouvrage d'art qui enjambe les voies ferrées.
0,43 M€ sont inscrits au budget 2021 à ce titre.

✓ **Projet AZHUREV**

La collectivité a acheté, en 2008, à la société Le Domaine des Maretz, 160 hectares correspondant au site historique (depuis 1885) d'épandage des eaux usées de la Ville de Reims (puis de Reims Métropole), dénommé « les eaux vannes ».

Dans le cadre de la politique menée par l'Union Européenne pour un retour au bon état écologique des rivières, cet objectif a été fixé pour la Vesle à l'horizon 2021. Il était en effet constaté des substances dangereuses dans l'eau issues des rejets du système d'assainissement. 33 substances ont ainsi été détectées, situation similaire aux autres collectivités territoriales.

Pour cela cette zone naturelle à dominante humide entre la Station d'Epuration et la Vesle est une opportunité pour les traitements complémentaires de la station d'épuration

L'ex Communauté d'Agglomération Reims Métropole avait été lauréat d'un appel à projet national pour l'expérimentation de techniques innovantes en phytoépuration dans le cadre de son projet AZHUREV. Ce projet ambitieux consiste à mettre en place, sur environ 10 hectares, un traitement expérimental plus « écologique » des effluents en sortie de la STEP et des eaux de pluie (ruissellement urbain chargé)

L'autorisation de programme dédiée à cette opération est ouverte à hauteur de **1,9M€** et **72 K€** sont inscrits au budget 2021 à ce titre.

✓ **La Smart city**

Dans le cadre des projets d'aménagement d'intérêt communautaire situés sur le territoire de la Ville de Reims, la Communauté urbaine du Grand Reims s'associera au projet **Smart City** de la Ville de Reims. Cette démarche innovante, traduite budgétairement aujourd'hui par des crédits d'études (**50K€** en investissement courant), a pour objectif d'accompagner la Ville de Reims, son agglomération et le territoire du Grand Reims dans sa mue en une ville humaine, connectée, accessible, verte, durable et démocratique.

Elle s'inscrit entre autres dans les objectifs suivants :

- Améliorer les services aux citoyens,
- Mettre en place les moyens d'une ville inclusive,
- Assurer une accessibilité simple, optimale et confortable à la ville pour les usagers et citoyens,
- Maîtriser l'impact environnemental de la construction de la ville,
- Agir pour un environnement durable, à travers entre autre la gestion de l'énergie,
- Promouvoir l'attractivité de la ville et du territoire.

Cette mission d'études pour un territoire « intelligent » sera lancée en 2021.

- ✓ **<u>Les orientations du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain</u>**

Les travaux qui seront réalisés dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain seront fortement imprégnés d'actions en faveur du développement durable.

En effet,

- Les travaux engagés place de Fermat, ont permis de redessiner le cœur d'ilot et d'offrir un véritable jardin pour les habitants de la place de Fermat et de ses abords. La perméabilité des sols et la gestion intégrée des eaux de pluie ont donc été observées. Les modes actifs ont été pris en compte dans les aménagements par le maillage que les aménagements offrent. Un espace de jardinage collectif a été installé ; d'ailleurs il est inclusif puisqu' adapté aux personnes à mobilité réduite.

  La suite des travaux concernent les parkings attenants à la place de Fermat. Il est prévu de les requalifier en trouvant un équilibre entre capacités de stationnement et plantations.
- La voie Morizot Dufy, les aménagements de la place Jean Moulin et les aménagements de l'ilot Descartes sont envisagés en intégrant les modes actifs et des plantations pour favoriser la perméabilité des sols».

La forte volonté d'investir en faveur du développement durable dans les opérations du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain correspond aux orientations traduites dans « l'appel à projets « villes fertiles ».

Au total, ce seront près de **3,82M€** qui sont inscrits au budget 2021 pour les actions en faveur du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

Des crédits seront également inscrits pour les opérations déjà lancées comme **Les Points noirs** du bruit, à hauteur de **20K€.**

✓ **L'Opération Programmée de l'Habitat 2021-2026**

Le dispositif actuel se termine à la fin de l'année 2020. S'il a permis de mobiliser 3,2M€ de fonds d'aide de l'ANAH et 1M€ du Grand Reims, pour près de 500 bénéficiaires, le nouveau programme permettra d'encore améliorer la performance du dispositif,

Ce nouveau programme sera orienté, pour tous les habitants du Grand Reims, sur 3 axes :

- La rénovation énergétique de l'habitat,
- L'adaptation de l'habitat pour le maintien à domicile,
- La lutte contre l'habitat insalubre.

Le dispositif envisagé permettrait d'accompagner tous les propriétaires du territoire, quels que soient leurs revenus. Ceux ayant des revenus sous le seuil fixés par l'Etat bénéficieraient, en sus de l'accompagnement d'un bureau d'études financé par la Communauté urbaine du Grand Reims, de la prime attribuée par l'ANAH et de celle du Grand Reims. Les autres propriétaires ne pourraient pas bénéficier du soutien financier de l'ANAH mais de celui du Grand Reims (prime Grand Reims et/ou accompagnement par le bureau d'études du Grand Reims).

Au titre de l'exercice 2021, ce sont **0,4M€** qui sont affectés à cette opération.

- ✓ **<u>Le plan de rénovation énergétique des bâtiments communautaires</u>**

Une autorisation de programme, dédiée au plan de rénovation énergétique des bâtiments communautaires a été ouverte en 2020, à hauteur de 3 M€. **0,34M€** sont prévus pour 2021, en phase avec le programme des travaux pouvant être effectivement réalisés et suivis au cours de cet exercice. L'objectif poursuivi est de pouvoir investir, en moyenne, 1M€ par an sur la durée de l'autorisation de programme.

Ce plan prévoit notamment de poursuivre et d'amplifier les efforts en matière de lutte contre la chaleur dans les bâtiments scolaires et périscolaires existants : pour ce faire plusieurs axes sont développés, dont notamment :

- ✓ L'installation à l'extérieur de volets roulants électriques sur les fenêtres, voire en fonction des situations, la mise en place de BSO (volets brise-soleil orientables et motorisés) qui apportent de la lumière sans laisser entrer la chaleur, grâce à l'inclinaison des lames,
- ✓ L'installation à l'intérieur de stores ou de rideaux anti-chaleur le cas échéant,
- ✓ Une réflexion en cours sur la re-végétalisation de certaines cours de récréation particulièrement exposées, sur certains sites, à la chaleur avec une première expérimentation sur l'école Centre de Fismes en 2021.

A côté de ces crédits spécifiquement affectés à l'amélioration énergétique des bâtiments**, les projets de construction de bâtiments, notamment scolaires, lancés par la Communauté urbaine du Grand Reims depuis sa création, ont toujours pris en compte les impératifs de performance énergétique et d'isolation thermique**. Ainsi, par exemple, on rappellera les objectifs poursuivis pour les opérations ci-dessous :

En ce qui concerne le Complexe aqualudique, on notera que l'appréhension du projet sous l'angle du coût global et de la démarche de Développement Durable souhaitée a conduit à porter une attention très particulière aux aspects «coût d'exploitation», «maintenance», «entretien», «facilité d'usage», donc à la vie future du bâtiment dans son fonctionnement. Des engagements sur les consommations énergétiques sont clairement définis dans le cadre du contrat de concession, ainsi que sur les consommations d'eau et de production d'énergie renouvelable, avec notamment la production d'eau chaude solaire.

En ce qui concerne la construction d'un groupe scolaire à Ecueil, l'amélioration des performances de base de la réglementation thermique en vigueur (RT 2012) est étudiée, avec une recherche de performances supérieure de 30%.
Une conception bioclimatique (volumétrie, plan masse, orientation des surfaces vitrées, composants bioclimatiques, espaces tampons) en fonction du contexte et de l'activité des locaux est prévue.
Pour permettre le confort d'été, un rafraichissement naturel nocturne des classes par ouverture des verrières et des ouvrants en fonction d'une consigne de température va être mise en place. Une chaufferie bois sera réalisée.

En ce qui concerne la construction d'un groupe scolaire aux Petites Loges, le projet est réalisé en respectant la Réglementation Thermique 2012. Le bâtiment est conçu en fonction de l'orientation et des éléments environnementaux. Il intègre des dispositifs bioclimatiques qui améliorent le comportement thermique du bâtiment (maîtrise des apports solaires, inertie des murs, auvents, …..). Pour le confort d'été, des solutions de free-chilling sont mises en place (ventilation des circulations la nuit

lorsque les températures baissent, ainsi qu'un rafraichissement des locaux avec la ventilation double flux et par le biais de la pompe à chaleur). La pompe à chaleur (PAC) eau/eau utilise l'énergie renouvelable gratuite de l'eau de la nappe pour produire les calories nécessaires au chauffage et au rafraichissement. Ces solutions techniques permettent un confort optimal l'hiver et l'été tout en gérant au mieux les consommations d'énergie.

En ce qui concerne l'agrandissement du groupe scolaire de Val de Vesle, au stade de l'élaboration de la programmation du projet, il est demandé aux futures équipes de maitrise d'œuvre de travailler sur :

- Des objectifs et enjeux pour que le futur bâtiment soit conforme à la Réglementation Thermique 2012 et d'anticiper la Réglementation Thermique 2020, avec un niveau de performance minimum à atteindre « BBio < BBIO max RT2012 » et niveau de consommation inférieur au « CEP max RT2012 ».
- La réduction de la demande énergétique par la conception architecturale et l'étanchéité à l'air, l'isolation, l'inertie du bâtiment, l'apport calorifique gratuit du soleil par les vitrages, mais en limitant également les risques de surchauffe avec des protections solaires (des pare-soleils horizontaux, des débords de toitures adaptés, etc..).
- La limitation de la consommation d'énergie primaire par :
    - L'optimisation de l'énergie consommée par le chauffage et le rafraîchissement (étude de faisabilité pour la mise en place de pompes à chaleur géothermiques sur aquifère superficiel ou sur champ de sondes),
    - L'optimisation de l'énergie consommée pour la production d'eau chaude sanitaire,
    - L'optimisation de l'énergie consommée pour l'éclairage, appareillage électrique et la gestion des systèmes d'éclairage,
    - L'optimisation de l'énergie consommée pour la ventilation.

B – Le scolaire et la petite enfance

✓ **Extension de l'école de Lavannes**

Suite à une étude réalisée en 2015 et à une délibération du 1er février 2016 pour acter la nouvelle carte scolaire sur le territoire de l'ex Communauté de Communes Beine-Bourgogne, il a été décidé que l'école de Pomacle (à classe unique) fermerait dès que les élèves pourraient être accueillis à Lavannes. Il était donc nécessaire, pour cela, de procéder à l'extension de l'école de Lavannes actuelle par la création de 2 classes supplémentaires, des sanitaires, un bureau de direction.
Considérant ces travaux de nouvelle construction, il est vite apparu opportun d'optimiser le projet par la création simultanée d'un restaurant scolaire.

En effet, les élèves de ce secteur fréquentent aujourd'hui la restauration scolaire de Witry-lès-Reims ce qui implique des temps de transport pouvant aller jusqu'à 45 mn pour certains enfants pendant la pause méridienne. Par ailleurs, il est prudent d'anticiper une augmentation des effectifs prévisible, tant sur le secteur de Mogador que sur celui de Witry-lès-Reims, étant donnée l'évolution démographique positive des communes concernées.

Une restauration scolaire à Lavannes, en accueillant environ 55-60 enfants, permettra d'offrir de meilleures conditions d'accueil aux élèves de Witry-lès-Reims et une pause méridienne digne de ce nom aux élèves du secteur Caurel/Lavannes/Pomacle.

Ces deux projets vont se réaliser sur le même site, en face de l'école actuelle, après démolition d'une ancienne grange vendue à l'Euro symbolique par la commune de Lavannes à la Communauté urbaine du Grand Reims.

Le coût de réalisation de ces projets, d'une surface totale de 431 m^2 peut être ainsi optimisé par la création de parties communes (sanitaires, patio, salle de garderie…).
En 2018-2019, la grange a été démolie, le maître d'œuvre recruté.

Les marchés de travaux ont été notifiés le 5 mars 2020 et le calendrier des travaux a été fixé comme suit :

- 22 juin 2020 : Début des travaux
- 22 juin 2021: Livraison
- Rentrée dans les locaux prévue en septembre 2021.

L'autorisation de programme dédiée à ce projet s'élève à **1,64M€.**
0,65 M€ seront consacrés à cette opération dans le cadre du budget 2021.

✓ **<u>Réhabilitation du groupe scolaire à Bourgogne-Fresne</u>**

La construction du groupe scolaire à Bourgogne-Fresne s'est achevée en mai 2011 et l'école a ouvert ses portes en septembre 2011.

Des infiltrations d'eau ont été relevées et malgré des travaux d'aménagement de toiture qu'a fait réaliser l'architecte, les problèmes subsistent et aujourd'hui encore, le groupe scolaire subit d'importants désordres intérieurs et extérieurs liés à ces infiltrations d'eau dans sa toiture.

Compte tenu de l'ampleur et de la gravité des désordres constatés, il est apparu urgent de procéder aux travaux. Le bâtiment s'est fortement dégradé et il convient d'intervenir sur l'origine de ces dommages puis procéder à sa réhabilitation.
L'ex Communauté de Communes Beine-Bourgogne avait procédé à une déclaration de sinistre au titre de l'assurance « dommages -ouvrages » qui n'a pas abouti à ce jour et la Communauté urbaine du Grand Reims s'est vue contrainte de déposer une requête en référé auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.
Deux expertises judiciaires ont eu lieu en 2019. L'expert a demandé que l'on sécurise les préaux afin d'interdire la circulation à toute personne.

Cependant, ces préaux étant des issues de secours et des sorties vers la cour, il a été posé, en 2019, des « tunnels » permettant d'utiliser ces passages vers la cour de

récréation. Un préau provisoire (démontable) a également été installé dans la cour en fin d'année 2019.

La procédure judiciaire n'ayant pas encore abouti, les travaux envisagés n'ont pas pu être réalisés et doivent être reportés en 2021.

L'autorisation de programme dédiée à ce projet s'élève à **0,35M€.**
0,1 M€ seront consacrés à cette opération dans le cadre du budget 2021.

✓ **Construction d'un groupe scolaire à Ecueil**

La Communauté urbaine du Grand Reims a lancé un projet à vocation scolaire et périscolaire à Ecueil.

L’objectif est de regrouper sur un même site les élèves de 6 communes, soit environ deux cent élèves :

- 5 classes élémentaires
- 3 classes maternelles
- Construire un nouvel accueil périscolaire et un service de restauration.

Ce projet de regroupement répond d’une part à une volonté de cohérence globale et de fonctionnement optimisé de ces structures complémentaires, pouvant passer par la mutualisation d’espaces et de moyens ; d’autre part, il s’agit de répondre aux évolutions démographiques des communes en anticipant les effectifs futurs d’enfants.

L’année 2020 a été consacrée aux travaux, pour une livraison des locaux courant 2021. L’autorisation de programme dédiée au projet sera réévaluée à **7,6M€** tandis que **3M€** seront inscrits au budget 2021.

✓ **<u>Construction d’un nouveau groupe scolaire Les Petites Loges</u>**

La Communauté urbaine du Grand Reims a décidé de construire un nouveau groupe scolaire qui permettra de :

- regrouper sur un même site les espaces d'enseignement (3 classes maternelles et 4 classes élémentaires) répartis dans les différentes communes et faciliter ainsi l'organisation des familles,
- offrir aux enfants des espaces fonctionnels adaptés au déroulement de la vie scolaire, à la restauration et au périscolaire. Ces services renforceront l'attractivité des communes concernées et permettront de limiter les déplacements des élèves (suppression du ramassage le midi),
- faciliter la mise en place de projets communs au sein des écoles à travers un véritable projet d'enseignement.

L'année 2021 sera consacrée aux travaux pour une livraison des locaux début 2022. L'autorisation de programme a été ouverte à hauteur de **5M€.** Des crédits de paiement, sont prévus, au budget 2021, pour un montant de **3M€.**

✓ **Réhabilitation école maternelle Jules Verne à Witry-lès-Reims**

Ce bâtiment date de 1985. Des travaux importants d'étanchéité ont été réalisés par l'ex Communauté de Communes Beine-Bourgogne en 2014-2015 (étanchéité de toute la toiture terrasse en circulation et pose d'une surtoiture sur le toit en shingle).

Il convient aujourd'hui de réhabiliter le bâtiment notamment par une reprise des désordres (intérieurs et extérieurs) causés par les infiltrations, le ravalement des façades et le changement des menuiseries (dont des portes et des larges baies vitrées situées plein sud).

Les travaux seront réalisés en deux phases, sur les exercices 2021 et 2022. **0,2M€** sont prévus à ce titre au budget 2021, au sein d'une autorisation de programme ouverte à hauteur de **0,3 M€.**

✓ **Extension de l'école de Val de Vesle et création d'une cantine**

La Communauté urbaine du Grand Reims a décidé d'agrandir le groupe scolaire de Val-de-Vesle, ce qui permettra de :

- créer des locaux supplémentaires pour la maternelle et l'élémentaire (salles de classes et sanitaires),
- créer un restaurant scolaire commun et intégré au groupe scolaire,
- créer des locaux spécifiques pour l'ALSH,

L'année 2021 sera consacrée aux études de maîtrise d'oeuvre. Une autorisation de programme de **2,9M€** a été ouverte pour cette opération. **0,3M€** y seront affectés au budget **2021.**

✓ **Etudes préalables école de Loivre**

Des crédits seront prévus, en investissement courant, pour permettre la réalisation d'une étude préalable à d'éventuels travaux de réaménagements de l'école de Loivre.

✓ **Réfection de la toiture de l'école de Sept-Saulx**

Une nouvelle autorisation de programme sera ouverte pour financer ces travaux, qui se dérouleraient sur les exercices 2021 et 2022. Calibrée à **0,26M€, 0,13M€** seront inscrits dès le budget 2021.

✓ **Equipement numérique des écoles – classes mobiles**

En partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, la Communauté urbaine du Grand Reims souhaite mettre en place et promouvoir «l'école numérique » dans les écoles maternelles et élémentaires pour lesquelles elle est en charge de la compétence scolaire.

Dans cette perspective, un budget d'investissement important est prévu sur la période 2020 - 2025, soit près de **2,8 M€**, destinés à l'équipement numérique des écoles concernées, traduit dans une autorisation de programme dédiée.

La convention TICE (relative aux technologies de l'information et de la communication) entre l'Education Nationale et la Communauté urbaine du Grand Reims vient préciser les types de matériels dont seront dotés les écoles, ainsi que les modalités d'attribution et d'utilisation de ces équipements. Une gouvernance dédiée (Education Nationale / Communauté urbaine du Grand Reims) est mise en place et se réunira de manière régulière afin de suivre la mise en place de ce plan numérique. Afin de garantir le bon usage et une utilisation optimale de ces nouveaux équipements, des formations « de prise en main technique » seront organisées par la Communauté urbaine du Grand Reims.

Conformément aux échanges avec l'Education Nationale, les équipements suivants seront mis à disposition des écoles :

- un matériel collectif de base, à savoir le tableau blanc interactif (TBI) ou écran numérique interactif (ENI) ainsi que des kits robotiques pour initier les élèves à la programmation et à la robotique conformément aux programmes scolaires,
- un matériel individuel et mobile pour chaque élève, au travers des classes mobiles, composées de 9 tablettes minimum pour les classes de maternelle et de 15 tablettes minimum pour les classes d'élémentaire,
- des matériels de direction (ordinateur) et d'impression pour les écoles.

0,51M€ sont inscrits au budget 2021 pour l'achat des équipements précités.

- ✓ **Réhabilitation de la crèche de Warmeriville**

L'équipement est vieillissant et sa configuration actuelle rend une réhabilitation sur site très difficile.

Une étude sera menée en 2021 avec notamment comme objectifs :

- -de dresser un état des besoins sur ce secteur, en termes d'accueil de jeunes enfants,
- -de présenter, compte tenu du diagnostic précité, des propositions pour un nouvel équipement, en déclinant les modes de gestion possibles.

Dans le cadre de l'autorisation de programme ouverte à ce titre (**0,54M€**), des crédits sont inscrits au budget 2021, à hauteur de **50 K€.**

- ✓ **Pontfaverger – Réinstallation de l'école élémentaire**

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancien collège de Pontfaverger, suite à l'étude menée en 2018, une nouvelle école élémentaire pourra accueillir les enfants de Pontfaverger, de Saint-Masmes, de Selles et d'Epoye, du CP au CM2, soit environ 180 élèves. Le projet intègre la création d'une cantine dans les locaux. Ils pourraient également accueillir les activités périscolaires et extrascolaires du pôle

Ce projet, qui pourrait s'achever dans 3 ans, correspond à l'autorisation de programme dédiée, ouverte à hauteur de **0,7M€. 0,2M€** sont d'ores et déjà inscrits à ce titre au budget 2021.

✓ **Travaux courants dans les écoles**

La Communauté urbaine du Grand Reims investit chaque année pour rénover, entretenir et équiper ses équipements scolaires. En sus des programmes de travaux visant à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments scolaires, les crédits qui seront affectés permettent de réaliser de nombreux équipements ou travaux, comme par exemple :

- L'achat de mobiliers,
- Des changements de sol,
- Le câblage de classes,
- La création de préaux,
- Des travaux de peinture,
- La rénovation de sanitaires,
- La réfection totale des plateaux sportifs du pôle scolaire,
- La végétalisation des cours et abords des écoles etc….

Ces dépenses s'inscrivent dans les crédits courants dédiés à la compétence « Affaires scolaires et petite enfance » dotés de **1,76M€** au budget 2021.

Bien entendu, les crédits nécessaires à la finalisation des travaux engagés ou au paiement des dernières factures afférentes à des opérations finalisées devront être prévus. Tel est par exemple le cas pour le groupe scolaire de Dontrien (30K€), les travaux au pôle scolaire d'Auménancourt (20K€)

C – Les équipements publics et le cadre de vie

✓ Accessibilités des bâtiments intercommunaux

Pour l'ensemble des bâtiments des pôles territoriaux**, 0,5 M€** ont été inscrits au budget primitif 2021, au sein d'une autorisation de programme ouverte à hauteur de **1,5M€.**

✓ Centre de secours

0,3 M€ sont inscrits au budget 2021 pour participer au financement du **centre de secours d**e Cormicy.

✓ Site Unique Usagers

Dans le cadre d'une réflexion globale sur la relation usagers, la création d'un espace d'accueil physique regroupant l'ensemble des services d'accueil a été identifiée comme un axe principal d'amélioration.
En effet, en plus des mairies de proximité, il existe aujourd'hui 14 sites d'accueils répartis sur le territoire, qui reçoivent environ 115 000 personnes par an.

Une première étude a permis de définir les besoins d'usages de ce futur site et d'identifier les services et sites actuels impactés. Il conviendra de définir les services en « back office » associés ainsi que les services supports nécessaires à son bon fonctionnement.

L'année 2021 permettra de poursuivre les études préalables à cette opération.
20 K€ sont inscrits au budget 2021 à cet effet.

- ✓ **Infrastructures des réseaux informatiques**

Une nouvelle autorisation de programme, dotée **de 2,15M€** sera ouverte pour cette opération. **0,43M€** y seront consacrés au budget 2021.

Dans le cadre d'un schéma directeur de l'infrastructure informatique de notre collectivité, en lien avec la Ville de Reims, différents investissements seront à réaliser comme par exemple :

- Datacenter, solution d'hébergement d'infrastructures d'information,
- Outils de gestion et fourniture des services des sites distants,
- Outils de supervision de l'infrastructure (réseau, sécurité, hyperviseur, serveurs, stockage, sauvegarde, applications, postes de travail...)
- Services de messagerie, collaboratif, environnements de travail associés,
- Infrastructures de téléphonie fixe et mobile.

La réalisation de ce schéma directeur a pour objectif de :

- disposer d'un socle permettant de mieux anticiper les besoins métiers et applicatifs,
- gérer l'obsolescence des Infrastructures,
- optimiser les ressources,
- standardiser les infrastructures et améliorer leur sécurité,
- garantir la conformité de l'ensemble du système informatique.

- ✓ **<u>Accompagnement des travaux dans les parcs urbains</u>**

Dans le cadre de la poursuite de la 2ème phase de réaménagement des Promenades, des travaux d'accompagnement de l'opération menée par la Ville de Reims, de compétence intercommunale, seront menés. Il s'agit principalement de travaux d'éclairage sur les Basses Promenades ainsi que la transformation de la rue Bir Hakeim. Les travaux ont débuté en septembre 2020 pour une livraison prévue fin 2021. L'opération se poursuivra en 2022 sur le parc de la Patte d'Oie.

De même, des travaux seront entrepris dans le cadre du réaménagement du parc Saint Remi, démarré en octobre 2020, pour l'éclairage et la mise en lumière. Ce réaménagement s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés sur le parvis.

Ces dépenses sont intégrées dans les crédits inscrits au budget 2021, à hauteur de **6,15M€**

- ✓ **<u>Entretien du patrimoine vert</u>**

Dans le cadre de l'investissement courant, des travaux seront réalisés pour l'entretien du patrimoine dans les espaces verts communautaires et les jardins familiaux. Il s'agira notamment de procéder au remplacement d'abris de jardins, de clôtures dans les jardins familiaux, de végétaux, au remplacement et/ou à la rénovation d'équipements (jeux, mobiliers), remplacement et de sécuriser certaines parcelles.

Ces dépenses sont intégrées dans les crédits inscrits au budget 2021, dans l'autorisation de programme courante « Environnement cadre de vie », à savoir**, 1,09M€**

D – L'aménagement urbain et la voirie

✓ **<u>Le territoire communautaire hors Ville de Reims</u>**

En matière de travaux de voirie et d'éclairage public, **l'enveloppe de 12 M€ sera renouvelée**.
Elle sera complétée de la manière suivante :

- 800 K€ au titre des travaux courants d'entretien de voirie, précédemment financés en section de fonctionnement,
- 500 K€ de renouvellement des ballons fluorescents
- 200 K€ de travaux urgents sur les ouvrages d'art

Parallèlement, une enveloppe de 710 K€ est prévue, au budget 2021, pour financer les travaux spécifiques aux voiries déjà de compétence intercommunales avant la création de la communauté urbaine.

Deux nouvelles autorisations de programme ont donc été ouvertes, correspondant aux dépenses envisagées, à ce titre sur le nouveau mandat. Elles remplaceront celles, dédiées au même objet, mais relatives au précédent mandat, à clôturer au 31/12/2020.

La <u>nouvelle autorisation</u> de programme dédiée aux voiries intercommunales avant 2017 s'élèvera à **4,26 M€.**

La <u>nouvelle autorisation</u> de programme dédiée aux voiries et ouvrages d'art hors Ville de Reims et à l'éclairage public hors Ex Reims Métropole s'élèvera à **78M€.**

Les crédits affectés aux travaux de voirie permettent également de réaliser les aménagements des voies cyclables attenantes.

Pour mémoire, ces dernières années, les crédits affectés à ces travaux ont été complétés lors des décisions modificatives successives, les dépenses engagées dépassant les crédits initialement alloués.

Ainsi, pour les crédits spécifiquement affectés aux travaux de voirie et d'éclairage public transférés en 2017 (enveloppe de 12,8 M€), la dépense s'est élevée à 14,5M€ en 2018 et 18,7 M€ en 2019. L'utilisation des crédits en 2020 montre que les dépenses approcheront 15M€. Un travail devra être mené en 2021 pour s'assurer que les enveloppes fixées au Budget primitif 2021, évoquées ci-dessus, seront, sauf aléa le justifiant, respectées.

Par ailleurs, **0,7M€** sont inscrits au budget 2021 pour l'aménagement d'un giratoire, sur le **secteur Le Linguet**. Une autorisation de programme avait été ouverte à cet effet à hauteur de **2M€.**

- ✓ **<u>Etudes préalables pour la création d'une liaison routière entre la RD74 et la RD966</u>**

Le Syndicat Mixte du Nord Rémois (SMNR) a réalisé en 2019, conformément à ses statuts, une liaison routière entre la RD31 et la RD74 sur le territoire des communes de Pomacle et Boult-sur-Suippe. Il s'agit ainsi d'améliorer la desserte de la plateforme de bioraffinerie de Pomacle Bazancourt, et de réduire les nuisances dues à la circulation dans les communes riveraines, notamment Pomacle et Bazancourt.

Avec la création de cette liaison entre la RD31 et la RD74, le SMNR a achevé sa mission définie dans ses statuts : il sera donc amené à être dissous après réception définitive des travaux et cession de l'emprise de la nouvelle voie au Département.
Cette liaison routière étant réalisée, la question se pose de son prolongement, entre la RD74 et la RD966, afin de poursuivre les objectifs de la première liaison. Cette nouvelle voie pourrait se situer sur les communes de Boult-sur-Suippe, Saint-Etienne-sur-Suippe, Bourgogne-Fresne et Auménancourt.

Une convention de partenariat entre la Communauté urbaine du Grand Reims et le Département de Marne permettra d'engager les études préalables de ce nouveau projet, avec un financement à 50% par chacune des deux collectivités. La participation du Grand Reims en 2021 au titre des études pourra être sollicitée.

0,1 M€ sont inscrits au budget 2021 à ce titre, au sein de l'autorisation de programme courant « Environnement et cadre de vie » dotée de **1,09M€** pour le prochain exercice.

✓ **La voirie de la Ville de Reims**

Conformément aux engagements, l'enveloppe financière affectée pour la voirie de la Ville de Reims s'élèvera en 2021 à **17 M€ comme les années précédentes.** Le programme annuel de rénovation des voiries, inscrit en investissement courant, en constituera la majeure partie.

Des crédits, dédiés à des travaux de voirie, seront également inscrits dans les différentes autorisations de programme d'aménagement urbain, comme par exemple dans celles dédiées au Programme National de Rénovation Urbaine.

Cet investissement majeur permettra également de réaliser les pistes cyclables attenantes aux voiries.

Les enveloppes votées lors des précédents budgets primitifs ont été consommées, chaque année, sans majoration des crédits nécessaires.

Une nouvelle autorisation de programme a été ouverte, correspondant aux dépenses envisagées en investissement courant, pour ces travaux sur le nouveau mandat. Elle remplacera celle, dédiée au même objet, mais relative au précédent mandat, à clôturer au 31/12/2020. Elle sera ouverte à hauteur de **85,2 M€.** Au titre du budget 2021, cette autorisation de programme sera dotée de **14,2M€.**

Parmi les travaux envisagés sur le territoire de la Ville de Reims, on notera les crédits nécessaires au solde des opérations déjà engagées :

- Rue Marie Clémence Fourriaux,
- Rue Emile Cheysson,
- Rue René Bourgeois,
- Rue d'Estienne d'Orves,
- Rue Renard,
- Rue Nicolas Henriot,
- Rue Clou dans le Fer,

- Rue de Verdun,
- Rue Kairouan,
- Rue Saint Léonard.
- Rue René Clair,
- Rue Alexandre Ribot et Gény,

Un programme de rénovation de nouvelles rues en 2021 pourrait concerner :

- Rue Voltaire-Godinot,
- Cour Anatole France,
- Rue Camille Lenoir,
- Rue du Général Baratier,
- Rue B. Chauvet,
- Rue de Champigny,
- Rue Hurtaut,
- Rue Jean de Foigny,
- Place Luton,
- Rue Gilbert,
- Rue Louise Bréhier,
- Rue Jules Hansen,
- Rue Baussonnet,
- Rue Aubert,
- Rue Coulvier Gravier,
- Rue Louis de Broglie,
- Rue Desbureaux,
- Rues Buirette et Etape,
- Secteur Tronson Lecomte,
- Abords Eglise Saint André.

Enfin la Communauté urbaine du Grand Reims prendra en charge des travaux concourant au réaménagement de certains secteurs comme celui de Rives de Vesle, Chemin Vert, ou de Murigny.

✓ La Voie de Sacres

Le périmètre de la Voie des Sacres est intégré à la réflexion qui va être menée dans le cadre des études du projet urbain Reims Grand Centre.

Cet axe y est défini comme un secteur prioritaire opérationnel sur le mandat actuel. Reims Grand Centre fait l'objet d'un appel d'offres en cours de publication, qui prend la forme d'un accord cadre. Un groupement pluridisciplinaire va être choisi pour réaliser les études. Le pilotage des missions et la coordination du groupement sera assuré par un cabinet d'architecte/urbaniste.

Historiquement, la Voie des Sacres relie la Cathédrale Notre Dame à la Basilique Saint Remi. Pour autant, il est nécessaire de mener une réflexion globale de l'axe depuis la rue Talleyrand. En effet, cette réflexion est l'opportunité d'améliorer les espaces publics afin d'optimiser le partage de l'espace pour tous les modes de déplacements, et en particulier favoriser la circulation des bus, des piétons et des vélos sur le secteur du centre-ville, tout en préservant l'accessibilité voitures.

Les études démarreront en 2021.

✓ **Le déclassement des RN et ouvrages associés**

Dans le cadre du déclassement des 12 kms des routes **nationales 44 et 51,** différents travaux seront engagés en 2021 dont la suite des travaux du **boulevard Henri Vasnier**.

Par ailleurs, suite au transfert des RN31 et RN44 dans le périmètre de la Ville de Reims, la gestion du **pont de la route de Witry** a été transférée à la Communauté urbaine du Grand Reims au 1er janvier 2019.

Suite à la réalisation d'étude sur cet ouvrage, les services de l'Etat ont limité par arrêté préfectoral du 19 mars 2018, le tonnage autorisé sur l'ouvrage à 19T et ont mis en place une déviation des poids lourds d'un tonnage supérieur à 19T par la RD151, A34, RN51 et RN44 dans Reims.

Cet ouvrage d'art nécessite une démolition et une reconstruction. Le pont enjambant les voies ferrées SNCF, il est nécessaire d'associer les services de la SNCF dans les études à réaliser avant les travaux et pour la programmation des travaux et des impacts sur la circulation des trains. Les travaux préparatoires de la SNCF, ainsi que les travaux préparatoires sur l'ouvrage (concessionnaires) sont prévus en 2021 (sans impact pour la circulation sur le pont) et la démolition / reconstruction est programmée en 2022.

Par ailleurs la gestion du pont de **l'avenue de champagne / quai du pré aux moines** a été transférée à la Communauté urbaine du Grand Reims au 1er janvier 2019.

Les études réalisés par les services de l'Etat ont montré la nécessité de réaliser des travaux conséquents de renforcement et réparation de cet ouvrage.
La soulte versée par l'Etat intègre ces travaux.

Enfin **l'entretien des ouvrages d'art considérés** comme des accessoires de voirie est de la responsabilité du gestionnaire de la voirie concernée.

A ce titre la Communauté urbaine du Grand Reims applique un plan d'entretien basé sur :

- la surveillance :
    - continue (les visites annuelles)
    - et détaillée périodique (Inspection détaillée de l'ensemble de l'ouvrage dite : inspection détaillée périodique tous les 1 à 6ans selon l'état de l'ouvrage).
- Les études liées aux désordres / pathologies détectées suite à la surveillance
- L'entretien courant,
- Les travaux préventifs,
- Les travaux curatifs.

Les travaux d'entretien courant sont de type :

- Nettoyage de platelage en bois,
- Nettoyage de structure,
- Taille de la végétation.

Les travaux préventifs et curatifs sont réalisés pour maintenir et garantir un niveau de service optimal des ouvrages.

2,9M€ sont inscrits au budget primitif 2021 au sein d'une autorisation de programme ouverte à hauteur de **15,7M€.**

✓ **Le secteur Frange Sud**

Afin d'améliorer les conditions d'accessibilité et de circulation dans le secteur Frange Sud de l'agglomération, les travaux engagés en 2018 avec la création d'un shunt sur le rond-point de Champagne se sont poursuivis avec l'implantation de feux tricolores sur le carrefour Juin-Brunet.

Un travail sur le secteur Val de Murigny a par ailleurs été entrepris avec la réalisation d'une étude d'aménagement et de paysage. L'objectif est de proposer une requalification architecturale, urbaine et paysagère de la zone commerciale et de ses abords, tout en proposant des actions d'amélioration des espaces publics.

Afin de poursuivre les différentes études et démarches préalables à la poursuite de travaux d'amélioration de l'accessibilité du secteur, **80 K€** sont inscrits au budget 2021.

✓ **Rocade médiane de désenclavement du Port Colbert**

Dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain, ce nouveau barreau devra supporter à terme d'importants flux de transit, afin de dégager une capacité d'accueil tous modes en lien notamment avec le projet Reims Grand Centre et la reconversion des friches du secteur de Port Colbert.

Ce projet de contournement comprend :

- la réalisation d'une liaison «secteur Port Colbert / Rue de l'Egalité» et notamment la création d'un nouvel ouvrage au-dessus de la voie Taittinger, le franchissement des voies ferrées au droit de la rue de l'Egalité,
- la réalisation d'une liaison forte entre la rue de l'Egalité et l'avenue d'Epernay,
- la reconfiguration de l'échangeur autoroutier «Reims Centre» afin d'offrir une liaison entre la voie Taittinger et l'avenue d'Epernay.

Enfin, la reconfiguration de l'échangeur «Reims Centre» permettra également d'offrir une nouvelle liaison entre le centre-ville de Reims et les Faubourgs Ouest.

Diverses études préalables seront réalisées en 2021. Dans le cadre de l'autorisation de programme dédiée, ouverte à hauteur de **4,8M€,** des crédits de paiement seront prévus au budget 2021, à savoir **0,9 M€.**

- ✓ **Le secteur Port Colbert**

Depuis plusieurs années, la Communauté urbaine du Grand Reims, en lien avec la Ville de Reims, a mené une réflexion afin de reconquérir le secteur industriel rémois dit « Port Colbert», territoire d'environ 200 hectares au Nord-Ouest de la Ville de Reims. Limitrophe des communes de Saint Brice Courcelles et Tinqueux, ce quartier bénéficie d'une position stratégique dans l'agglomération de par sa situation en porte d'entrée Ouest, sa desserte autoroutière, ferroviaire et fluviale, sa proximité avec la gare TGV d'interconnexions du centre-ville de Reims, et la présence d'un élément paysager majeur pour la valorisation de la ville : le canal de l'Aisne à la Marne.

Afin d'anticiper les futurs travaux d'aménagement, la Communauté urbaine du Grand Reims prévoit, en 2021, de réaliser divers sondages géotechniques, évaluation de présence de cavités, études d'infiltration des sols, ainsi que le diagnostic archéologique sur les secteurs :

- Rue Soussillon,
- Les quais du canal entre les rues Vernouillet et Tarbé,
- La rue Vernouillet,
- L'emprise du futur boulevard interquartier.

Des crédits seront également inscrits pour réaliser les acquisitions foncières utiles au projet.

Au global, ce sont **3,07M€** qui sont inscrits pour cette opération au budget 2021, au sein de l'autorisation de programme ouverte à hauteur de **16,1 M€.**

✓ **La liaison du Boulevard des Tondeurs – section Est A34**

La réalisation du bloc de contournement Est, inscrite au Plan de déplacements urbains de 2016, est nécessaire à l'achèvement de la rocade routière éloignée, formée aujourd'hui du boulevard des Tondeurs, de l'A26, de l'A34 et de la traversée urbaine de Reims (TUR). Elle contribuera à l'apaisement de la circulation dans le centre-ville de Reims et à la régulation du trafic sur la TUR, donnant sa pleine mesure à la création de la **ZFEm** (Zone à faible émission mobilité).

Ce contournement consiste à réaliser une liaison «boulevard des Tondeurs / autoroute A 34» afin de dégager davantage de marges de manœuvre en cœur d'agglomération, notamment sur le secteur Nord-Est du centre-ville.

Les études règlementaires et techniques sont prévues en 2021.

Une nouvelle autorisation de programme, dédiée à cette opération, sera ouverte, à hauteur de **48,1M€.** Au titre du budget 2021, ce sont **0,2M€** qui sont inscrits.

✓ **Projet urbain Reims Grand Centre**

Dans le cadre du projet urbain Reims Grand centre, la Communauté urbaine du Grand Reims accompagne le développement du projet d'aménagement de la **Zone d'Aménagement Concerté SERNAM Boulingrin** dans le cadre de ses compétences. Ainsi, les travaux d'aménagement de voiries et de réseaux vont se poursuivre en 2021 sur la ZAC SERNAM Boulingrin et environs, avec notamment les travaux de fouilles et de réaménagement de la place de la République.

Au titre du budget principal, les crédits inscrits en 2021 s'élèveront à **2,47M€**, au sein de l'autorisation de programme dédiée d'un montant de **19,3M€**.

Sur le secteur **Tri Postal**, situé autour de la gare TGV Reims centre, la concertation et les études pré-opérationnelles pour le réaménagement de ce site, dont le foncier appartient pour partie à la communauté urbaine et pour partie à la SNCF, le projet vise à créer un nouveau quartier mixte accueillant des bureaux et un pôle d'échanges multimodal interconnecté avec les transports en commun et la gare ferroviaire.

0,35M€ sont inscrits pour cette opération au budget 2021, au sein de l'autorisation de programme dédiée ouverte à **5,45M€.**

- ✓ **Réaménagement sur le quartier Chemin vert**

La collectivité a entrepris des travaux d'embellissement sur le secteur du Chemin Vert, l'ensemble des interventions ont pour objectif :

- Un aménagement mettant en valeur ce quartier en tant qu'espace qualitatif à dominante végétale,
- Le maintien de la qualité des espaces publics en conservant la fonctionnalité des lieux (mise aux normes PMR, promotion des modes doux, optimisation du stationnement, mise en sens unique de certaines voies étroites...),
- La mise en place des conditions pour concilier les usages en permettant aux riverains de stationner selon leur besoins,
- La conservation d'une cohérence avec les profils de voiries aménagés dans les années 90,
- La réorganisation de l'espace public afin de redonner une lisibilité aux différentes fonctions attendues (cheminement piétons, stationnement, chaussée, mise en zone 30),
- Une hiérarchisation des voiries dans le cadre de la future requalification,
- La redéfinition des sens de circulation et la mise en sens unique de certaines voies de desserte afin d'optimiser l'aménagement de l'espace,

- D’assurer la desserte et l’accès aux véhicules de secours ou de ramassage des ordures ménagères tout en répondant à la demande des riverains en matière d’accessibilité à leur entrée charretière,
- De valoriser l’image du lieu : Préserver et respecter l’esprit initial de la cité jardin, entre nature et urbanité : utilisation de matériaux qualitatifs en pierre naturelle, travail sur les espaces verts publics,
- Mettre en place le principe d’un aménagement simple pour les voiries, et très qualitatif pour les placettes ;

Les interventions aujourd’hui envisagées pour 2021 concernent les rues suivantes : Somme / Bleuets / Argonne / Bon enfants / 132 RI / Argonne / Coquelicots.

Une nouvelle autorisation de programme est ouverte, d’un montant de **10,9M€,** sur le seul budget principal**.** Les crédits de paiement affectés à cette opération, au budget 2021, s’élèvent à **2M€.**

- ✓ **Quartier Clairmarais**

L’aménagement du quartier Clairmarais se poursuit en accompagnement des derniers îlots en cours de constructions (site ex-Sofilo et programme le Phoenix).

Les travaux concernent l’aménagement de la rue des Docks Rémois et les finitions de la rue Gaston Boyer et se termineront en 2021.

0,19M€ sont inscrits au budget 2021, au sein de l’autorisation de programme ouverte à hauteur de **1,95M€.**

E- La politique de la ville et l'habitat

- ✓ **Nouveau Programme de Renouvellement Urbain**

Le **Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Reims**, signé par l'ensemble des partenaires le 19 décembre 2019, est entré dans sa phase opérationnelle en 2020.

En 2021, le NPRU permettra :

- Dans le quartier Orgeval : la poursuite de travaux engagés sur la Place de Fermat ;
- Dans le quartier Croix-Rouge : la livraison de la maison de quartier Pays de France
  et la poursuite des aménagements Voie-nouvelle Morisot Dufy ;
- Dans le quartier Europe : les premiers aménagements de la place Jean Moulin ;
- Dans le quartier Châtillons : les premiers aménagements de l'ilôt Descartes.

Au titre du budget 2021, ce sont **3,8M€** qui sont inscrits, répartis comme suit :

- Quartier Orgeval : 1,4 M€,
- Quartier Croix-Rouge 1,15 M€
- Quartier Europe : 0,5 M€
- Quartier Châtillons : 0,39 M€
- Crédits d'études et d'accompagnement : 0,34 M€

- ✓ **Actions en faveur de l'habitat**

En matière d'habitat et logement, conformément à la loi ALUR, **un service d'information et d'accueil du demandeur de logement social** a ouvert en 2019 avec une gestion sous forme associative. La « Maison de l'Habitat » conforte et poursuit en 2021 ses missions d'accueil, d'information et d'enregistrement des demandes de logement social.

Le **nouveau Programme Local de l'Habitat** (2019-2024) a été élargi aux 143 communes du Grand Reims, et est effectif depuis août 2019. Ses objectifs sont :

- Calibrer la production neuve en accord avec le projet du territoire,
- Rechercher un meilleur équilibre territorial,
- Préserver l'attractivité du parc existant,
- Proposer un PLH adapté à la diversité du territoire et s'appuyant sur ses forces vives.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : lancée fin 2015 sur le territoire de l'ex-Reims Métropole – se poursuit, forte de son succès en particulier envers les propriétaires occupants pour une dernière année en 2021 et dans l'attente de la mise en œuvre d'un nouveau dispositif **d'amélioration de l'Habitat à l'échelle du Grand Reims (sous la forme d'un Programme d'Intérêt Général ou d'une nouvelle OPAH).**

Tout comme le programme d'accession sociale à la propriété, l'OPAH contribue à la lutte contre les déperditions de chaleur et la baisse des consommations énergétiques, améliore le confort de vie des habitants et contribue à la mixité sociale et au mieux vivre ensemble.

En parallèle, les résultats de l'étude-action lancée par la Communauté urbaine du Grand Reims sur les copropriétés Coubertin de la place de Fermat, permettent d'envisager une OPAH spécifique pour ces copropriétés à partir de 2021.

Ce seront **0,4M€** qui y seront consacrés en 2021.

Par ailleurs, le **dispositif d'accompagnement financier pour favoriser l'accession à la propriété pour des ménages primo-accédants** s'achève en 2021, pour lequel **0,75M€** sont inscrits au budget 2021.

Enfin, **0,5M€** seront consacrés au dispositif de **Délégation des aides à la pierre**.

- ✓ **Stratégie habitat et urbaine**

La Communauté urbaine du Grand Reims et la Ville de Reims souhaitent se doter d'une stratégie globale de programmation urbaine et durable en matière d'habitat, de foncier, d'activités tertiaires, économiques et de développement des services et équipements adaptés. Les collectivités souhaitent également se doter des outils pour la mise en œuvre de cette ou ces stratégies en concertation étroite avec les acteurs concernés.

Cette ou ces stratégies guideront la conception des projets du territoire en termes de programmation et permettront d'échanger au cas par cas avec les opérateurs sur les projets selon des contextes spécifiques, et en cohérence avec les orientations du SCOT et du PLH 2019-2024. L'objectif étant d'optimiser l'attractivité, de favoriser la création de logements qualitatifs, visant les propriétaires occupants et notamment les familles, et de définir une stratégie pour la mobilisation du foncier aménageable ou à renouveler sur le territoire de la communauté urbaine, avec le souci de mettre un terme à la consommation irraisonnée de foncier agricole et naturelle, alors même que des espaces en friche ou en attente de reconversion sont disponibles.

80K€ sont prévus à cet effet au budget 2021, au sein de l'autorisation de programme « Environnement et cadre de vie » dotée de **1,09M€** de crédits de paiement en 2021.

F – Les Eaux pluviales

En ce qui concerne les investissements de projet, à réaliser en 2021, sont prévus :

- Le Schéma directeur de la Communauté urbaine Grand Reims des eaux pluviales qui a débuté en 2019. Les dépenses engagées bénéficieront d'une subvention de 80%, au titre de l'étude de zonage pluvial, attendue de l'Agence de l'eau. Cette opération de programme, dotée de **1,08M€,** se verra inscrire, en 2021 **0,35M€** de crédits de paiement.

- Les études sur le dalot de la MUIRE pourront se poursuivre en 2021. **10K€** sont prévus en 2021 à cet effet.

Il est décidé d'affecter 7,2M€ au budget principal 2021 au **titre de l'investissement courant**, parmi lesquels figurent :

- **Les investissements relatifs à la défense extérieure contre l'incendie (0,29M€)**

- **Les travaux d'accompagnement de voirie (3,2M€) :**

Ainsi, de nombreux investissements sur les réseaux d'eaux pluviales accompagneront des travaux de voirie (2,7M€). De plus, des crédits (0,5M€) sont prévus au titre des fonds de concours dans le cadre des travaux de voirie départementale (RD20 Selles et RD 20 Bétheniville)

- **Les travaux d'accompagnement des projets d'aménagements urbains (0,63M€) :**

Les travaux d'aménagements urbains nécessitent le déplacement, le renforcement ou la réhabilitation préalable des réseaux d'eaux pluviales.

- **Les travaux spécifiques eaux pluviales pour près de 3M€ dont :**

- Les travaux de création d'un bassin de retenue d'eaux pluviales à Champfleury (0,47M€),
- Les Bassins divers Ouest (Chalons sur Vesle et Sacy) (0,13M€),
- L'entretien des bassins ouest (0,2M€),
- L'inspection télévisée, le curage des réseaux, la remise à niveau de regard, la réparation de branchement et réseau eaux pluviales (0,46M€),
- Le plan d'action issu de l'étude diagnostic du système d'assainissement (0,955M€),
- L'extension du réseau rue de Courcelles à Reims (0,427M€),
- Les levés topographiques, les inventaires patrimoines et les études (0,11M€).

G – L'éclairage public

6,15M€ sont inscrits au budget 2021, en investissement courant, pour l'éclairage public sur le périmètre Ex Reims-Métropole. Pour les autres territoires, le coût des travaux sont inclus dans l'enveloppe dédiée à la voirie, conformément aux accords qui ont présidés à la création de la communauté urbaine.

0,5M€ sont également prévus en investissement de projet pour la poursuite du **remplacement des ballons fluorescents** dans les pôles territoriaux.

Deux nouvelles autorisations de programme seront ouvertes en 2021 :

La 1ère nouvelle autorisation de programme est ouverte, à hauteur de **1,25M€** pour financer le **remplacement des armoires électriques** afin d'améliorer le contrôle et fonctionnement des équipements d'éclairage et optimiser les consommations d'énergie. Une première phase de remplacement sera lancée en 2021 et **0,25M€** ont été inscrits au budget 2021 à cet effet.

La 2nde nouvelle autorisation de programme est ouverte, à hauteur de **1,5M€** pour financer la **mise en lumière de monuments**. **0,26M€** sont inscrits au budget 2021 dans ce cadre.

H - Le développement économique et l'innovation

- **Les zones d'activités**

Afin de pouvoir revoir la phase d'étude de la zone d'activités de Fismes, qui fait l'objet d'une autorisation de programme ouverte à hauteur **de 0,69M€,** des crédits de paiement sont prévus au budget 2021 **(20 K€).**

Afin d'étudier la faisabilité et l'opportunité de créer un nouveau diffuseur sur l'autoroute A26, permettant notamment de desservir une future zone d'activités, la zone d'activités Nord Thillois mais également d'améliorer la fluidité des déplacements dans cette entrée de ville marquée par les difficultés croissante sur la RN31, une étude a été réalisée par la SANEF, concessionnaire de l'autoroute A26, en 2019-2020. Des études de déplacements et de trafic complémentaires sont maintenant nécessaires à la demande de l'Etat, afin d'en préciser les conditions de création.

Une autorisation de programme « Etudes diffuseurs A26 et A344 » est ouverte, à hauteur de **0,8 M€.** Pour le budget 2021, ce sont **0,3M€** qui sont inscrits dans ce cadre.

La mise en valeur de nos zones d'activités économiques devra se traduire par la poursuite du déploiement de la signalétique d'entrée dans les zones. **0,2 M€** sont été inscrits, en investissement courant, pour la signalétique patrimoniale et des parcs d'activité.

- ✓ **Pacte Offensive Croissance Emploi**

Après la signature du Pacte Offensive Croissance Emploi avec la Région Grand Est dans le cadre de l'application du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), la Communauté urbaine du Grand Reims poursuivra le dispositif d'aide aux entreprises favorisant le développement de services à la population et d'aide à l'investissement productif des TPE / PME du Grand Reims.

Au sein de l'autorisation de programme dédiée, ouverte à hauteur de **0,9M€,** ce seront **0,15M€** qui seront inscrits à ce titre au budget 2021.

- ➢ **Aéroport Reims en Champagne**

2021 sera, pour l'aéroport de Reims en Champagne, sis à Prunay, la deuxième année du nouveau contrat de Délégation de Service Public.

Afin de maintenir son attractivité et de favoriser son développement**, 0,5M€** sont prévus au budget 2021, en investissement courant pour faire face aux projets et aménagements menés sur la plate-forme aéroportuaire, outil indispensable au développement économique comme en témoigne la croissance des mouvements : travaux de mise aux normes, travaux d'assainissement, continuation de l'étude pour la modification du tracé de la RD931 avec le Département de la Marne.

- ➢ **Aménagement numérique**

Le déploiement de la fibre optique vers chaque habitant va se poursuivre en 2021. La Communauté urbaine du Grand Reims apportera son soutien financier à la Région Grand Est pour le déploiement du FTTH en territoire rural.

Dans le cadre de l'autorisation de programme ouverte à cet effet (**4M€**), ce seront donc **0,8M€** qui seront affectés au budget 2021.

Des travaux sur le réseau Jupiter seront également menés pour améliorer ce réseau informatique**. 0,27M€** sont prévus à ce titre au budget 2021.

- **Fonds de soutien à l'investissement communal**

Ce fonds de soutien, présenté en introduction, permet à la fois de soutenir les communes du Grand Reims dans leurs projets de construction ou de rénovation d'équipements de proximité en faveur de leurs habitants mais participe également au soutien du tissu économique local.

Dans le cadre de l'autorisation de programme dédiée, ouverte à **4M€**, ce seront à nouveau **1M€** de crédits de paiement qui sont inscrits au budget 2021.

I – Le Complexe aqualudique

Le complexe, UCPA SPORT STATION GRAND REIMS a ouvert ses portes le 16 novembre 2020, aux premiers utilisateurs autorisés, le public scolaire et puis les sportifs de haut niveau.

Au sein de **l'autorisation de programme « Complexe aqualudique », ouverte à hauteur de 61**,4M€, ce seront **2,18M€** qui seront prévus au budget 2021 pour financer la Subvention d'Investissement annuelle, désormais en année pleine.

J - Le tourisme

Suite à la résiliation du contrat avec la société Sogeval pour la construction et l'exploitation d'une Hôtellerie de Plein Air sur le parc de la Malle à Saint-Brice-Courcelles, une nouvelle procédure est en cours d'étude. Des crédits d'investissement pour un début éventuel fin 2021 des travaux de voirie, d'accès et d'acheminement des réseaux pour raccorder la parcelle concernée, à réaliser par la collectivité, ont été inscrits au budget 2021, à savoir **0,1M€.**

K - L'enseignement supérieur, la recherche et la bioéconomie

Au titre des investissements pour la recherche scientifique, des crédits sont inscrits pour soutenir initialement le **projet PHEBUS** (plateforme régionale de phénotypage pour le biocontrôle des maladies de la vigne et des plantes de grande culture) et pour l'équipement scientifique de la **Chaire de Biotechnologie de CentralSupelec** basée au Centre Européen de Biotechnologies et Bioéconomie (Pomacle), dans le cadre de la nouvelle convention 2020-2026 établie avec la Région et le Département.

Il est également proposé de soutenir les développements technologique et scientifique du projet **TERRALAB** autour de l'agronomie et des énergies renouvelables.

Dans le cadre de l'autorisation de programme dédiée **(2,7M€),** ce seront **0,45M€** qui sont inscrits au budget 2021.

Les subventions d'investissement au bénéfice de **l'Université de Reims Champagne-Ardenne** resteront inchangées, à savoir **0,15M€.**

Par ailleurs, dans le cadre du projet « Campus 3.0 » inscrit au CPER, une autorisation de programme a été ouverte à hauteur de **5,9M€** et **1M€** sont prévus au budget 2021 pour la participation à la modernisation du Campus Santé et pour l'agrandissement de l'ESI Reims.

Pour accompagner l'installation d'une nouvelle école universitaire renommée sur Reims, **l'Institut catholique de Paris**, une nouvelle autorisation de programme est ouverte à hauteur de **1M€** et **0,8M€** sont inscrits au budget 2021 à ce titre.

- ✓ **L'Ecole Supérieur d'Art et Design**

Dans le cadre de la reconquête du secteur industriel rémois dit « Port Colbert», territoire d'environ 200 hectares au Nord-Ouest de la ville de Reims, la Communauté urbaine du Grand Reims, en lien avec la Ville de Reims, affiche l'ambition de reconvertir progressivement ce secteur industriel en faisant émerger un pôle innovant et attractif orienté autour des Industries Créatives et Culturelles. La décision d'accueillir sur le site des Magasins Généraux, deux équipements publics majeurs : l'École Supérieure d'Art et Design (ESAD) de Reims et NEOMA Business School, joue un rôle moteur pour le renouveau du quartier.

Le projet d'aménagement du secteur prioritaire « Magasins Généraux-Grands Moulins», a permis de définir une programmation urbaine et immobilière pour la revalorisation de cet îlot :

- construction de logements, bureaux, commerces, résidence étudiante, en accompagnement de l'implantation de l'ESAD et NEOMA Business School,
- aménagement du nouveau boulevard inter-quartiers, requalification des voies existantes, création d'une nouvelle trame publique de desserte,
- reconquête des berges du canal pacifiées et ouverte aux modes actifs.

Fondée en 1748, l'Ecole Supérieure d'Art et Design de Reims est l'une des plus anciennes de France. Seule Ecole Supérieure d'Art de Champagne Ardenne, elle a développé depuis 1995 une forte orientation design et dispense une formation artistique à la fois généraliste et spécialisée en Art, Design objet & espaces, Design graphique & numérique, Design & culinaire (une formation unique depuis plus de 20 ans).

Le nouveau projet pédagogique aspire à permettre aux étudiants d'appréhender les transformations contemporaines de manière créative et innovante : l'axe RSE (responsabilité sociale des créateurs) sera à la base de l'enseignement de l'école. Il prévoit également :

1) d'élargir le public d'étudiants : comptant actuellement 225 étudiants, la nouvelle ESAD pourra accueillir 285 étudiants.
2) de s'ouvrir à la société : notamment aux écoles, associations, et au grand public.

L'école s'articulera autour de locaux majeurs, de manière synthétique :

- Les salles de cours,
- La salle d'exposition,
- Le centre de documentation,
- Le foyer de la vie étudiante,
- L'atelier d'assemblage…

Le projet se veut à la fois :

- fort et iconique qui soutienne l'identité de l'école, de Reims et du Grand Reims,
- Une école fonctionnelle et flexible,
- Une école innovante, dans ses pratiques et ses espaces,
- Une école verte, un bâtiment à énergie positive,
- Une école partagée et ouverte sur la ville.

L'année 2021 sera consacrée au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Une autorisation de programme a été ouverte pour ce projet à hauteur de **35 M€.** Pour le budget 2021, ce sont **0,4M€** qui sont inscrits.

L - Planification urbaine

En 2021, la communauté urbaine poursuivra les procédures d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme (PLU, cartes communales). Elle engagera les procédures nécessaires pour les adapter aux évolutions du territoire et aux besoins de développement et d'aménagement des communes. Elle entamera les réflexions afin de décliner le projet de territoire de la communauté urbaine, dans le schéma de cohérence territoriale et dans l'élaboration d'un ou plusieurs plans locaux d'urbanisme intercommunaux, enjeu essentiel pour la mandature qui s'engage.

Dans le cadre de l'autorisation de programme ouverte pour ces opérations **(4,8M€),** le budget 2021 prévoit des crédits de paiement à hauteur de **0,8M€.**

Partie 3 – Le budget des ordures ménagères

Le budget annexe des ordures ménagères retrace les recettes et les dépenses liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget OM	BP 2020	BP 2021
Recettes réelles de fonctionnement	37 020 000	39 917 680
Dépenses réelles de fonctionnement	35 362 000	37 059 580
Épargne brute	1 658 000	2 858 100
Remboursement de capital	356 000	241 000
Épargne nette	1 302 000	2 617 100

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 39,92 M€.

Budget OM - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
013 - Atténuation de charges	53 300	51 600
70 - Produits des services	2 186 728	1 833 830
73 - Impôts et Taxes	25 810 000	33 058 000
74 - Dotations et participations	4 053 700	3 929 000
75 - Autres produits de gestion courante	4 907 250	1 037 250
Total recettes de gestion courante	37 010 978	39 909 680
77 - Produits exceptionnels	9 022	8 000
Total recettes réelles de fonctionnement	37 020 000	39 917 680
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	132 000	132 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	132 000	132 000
Total recettes de fonctionnement	**37 152 000**	**40 049 680**

1. Chapitre 70 – Produits des services

Les produits des services s'établissent à **1,8 M€** et sont constitués principalement :

- des ventes de matériaux issus du tri sélectif (reprise des plastiques, des journaux, du verre, des emballages ménagers recyclables …) à hauteur de 1,34 M€. Il est à noter une baisse de BP à BP de près de 370 K€ expliquée

par la conjoncture actuelle sur les cours mondiaux (du carton et papiers notamment),

- des remboursements de frais par les autres budgets pour 382 K€.

2. Chapitre 73 – Impôts et taxes

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) représente la majeure partie des recettes du budget annexe des ordures ménagères (33,1 M€ soit près de 83 % des recettes de fonctionnement).

Son produit et son taux ont exclusivement pour objet de couvrir les dépenses exposées par la collectivité pour assurer le service d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères non couvertes par des recettes non fiscales.

La Loi de Finances pour 2019 est venue inscrire ce principe dans le code général des impôts et fait désormais porter aux collectivités territoriales le coût des contentieux qui seraient perdus en la matière, coût auparavant pris en charge par l'Etat.

La baisse de près de 1,9 point de taux de TEOM décidée en 2014, le portant à 7,08%, ainsi que la fixation du taux de TEOM également à 7,08% en 2017, lors de la création de la Communauté urbaine du Grand Reims (sous le taux d'équilibre alors identifié), ont permis de réduire l'excédent budgétaire cumulé, constaté en fonctionnement et en investissement du budget annexe des ordures ménagères par un déficit annuel moyen de près de 3 M€.

Plusieurs éléments, réglementaires ou propres à la Communauté urbaine du Grand Reims, vont accroitre les dépenses de fonctionnement et impacter les recettes de fonctionnement du budget annexe des ordures ménagères dans les années à venir, à savoir :

- Mise en œuvre des consignes de tri plastique
- Hausse progressive de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes
- Mise en place de la collecte bio-déchets
- Mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménager et Assimilés
- Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020
- Harmonisation du fonctionnement de la collecte sur le territoire intercommunal
- Baisse importante des cours mondiaux pour la revente de matériaux (carton, papier, etc)

Ainsi, l'excédent de fonctionnement cumulé sera entièrement consommé en 2022 et ne suffirait pas à financer les amortissements, prévus en hausse et le résultat cumulé global serait également déficitaire sans recours à l'emprunt.

Compte tenu des hypothèses de dépenses et de recettes, les projections établies montrent que le taux minimal de TEOM pouvant financer le service de collecte et de traitement des ordures ménagères sur la durée du mandat et ainsi assurer l'équilibre de la section de fonctionnement à la fin de celui-ci est de 9%.

Comme le montre le graphique ci-dessous, l'excédent de fonctionnement cumulé, à la fin du nouveau mandat, ne sera que de 0.4M€, avec un taux de TEOM fixé à 9%.

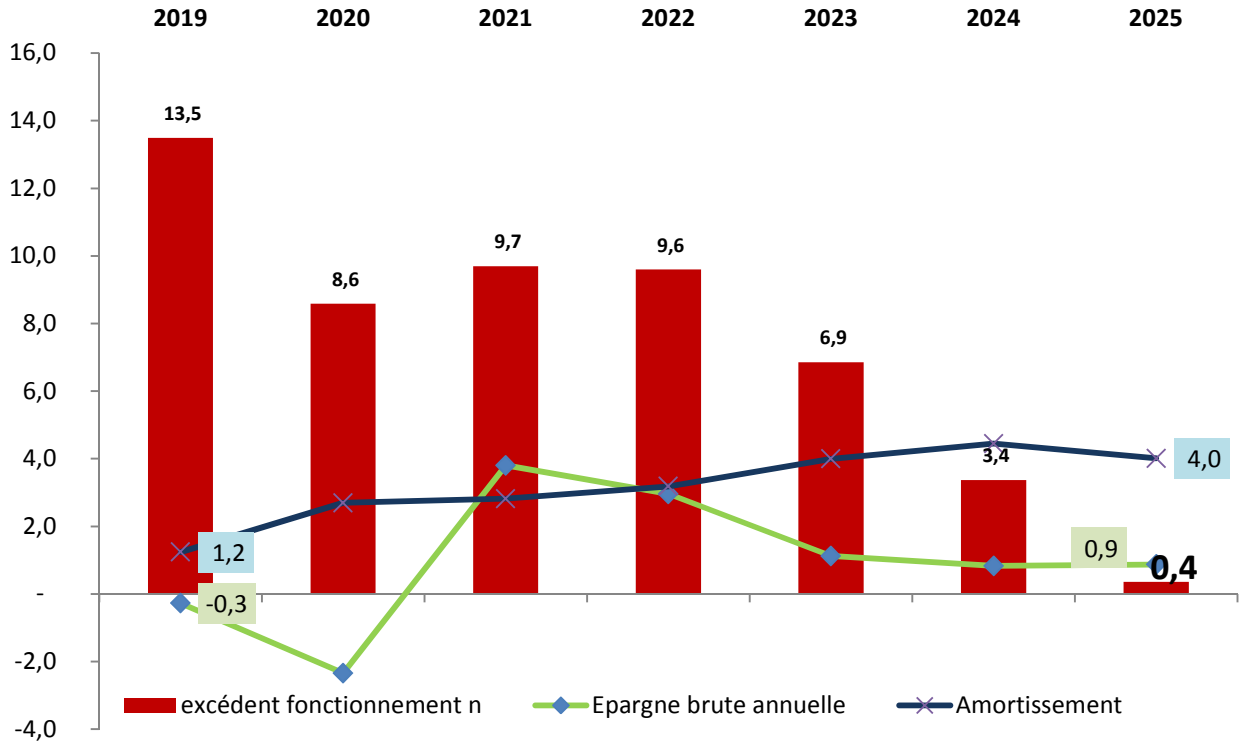

Ce taux permet de financer les amortissements sur la durée du mandat mais ne dégage pas suffisamment d'autofinancement pour financer les investissements, ceux-ci devant donc être majoritairement financés par recours à l'emprunt.

Investissement et fonctionnement cumulés, le résultat projeté du budget annexe Ordures Ménagères, à la fin du nouveau mandat, sera quant à lui à l'équilibre, de 0,1M€.

3. Chapitre 74 – Dotations et participations

Les dotations et participations s'élèvent à **3,93 M€.**

Elles comprennent diverses subventions liées à la collecte sélective dont :

- la subvention d'ADELPHE pour le soutien à la tonne triée (3,4 M€),
- la subvention d'ECOFOLIO pour le soutien à la collecte des imprimés (0,32 M€).

4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les recettes du chapitre 75 soit **1,04 M€** concernent principalement :

- la participation du budget principal qui s'élève à **0,71 M€** (contre 4,6 M€ au BP 2020). Il ne s'agit là que d'une inscription comptable nécessaire à l'équilibre du budget mais qui ne sera pas réalisée compte tenu de l'excédent antérieur cumulé sur ce budget. Elle sera supprimée lors de la première décision modificative au moment de la reprise des résultats antérieurs.

- les recettes liées au centre de valorisation énergétique (CVE) Rémival : droits d'usage garantie DU1 et proportionnel DU2 sur les recettes extérieures (204 K€), la redevance d'occupation du domaine public (50 K€) ainsi que l'intéressement à la vente de chaleur (68 K€).

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 37,06 M€.

Budget OM - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
011 - Charges à caractère général	29 754 096	31 106 358
012 - Charges de personnel	5 467 690	5 816 760
65 - Charges de gestion courante	30 920	28 912
Total dépenses de gestion courante	35 252 706	36 952 030
66 - Charges financières	25 000	17 000
67 - Charges exceptionnelles	79 050	85 550
022 - Dépenses imprévues	5 244	5 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	35 362 000	37 059 580
023 - Virement à la section d'investissement	0	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 790 000	2 990 100
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	1 790 000	2 990 100
Total dépenses de fonctionnement	**37 152 000**	**40 049 680**

1. Chapitre 011 – Les charges à caractère général

Budget OM - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
Chapitre 011 - Charges à caractère général *dont*	**29 754 096**	**31 106 358**
Contrats de prestations de services	24 527 500	25 606 500
Honoraires	147 400	267 600
Remboursements de frais au budget principal	616 358	625 590

Les charges à caractère général, en augmentation de plus de 1,3 M€, **s'élèvent à 31,11 M€ au BP 2021.**

Les contrats de prestations de services concentrent la grande majorité des crédits de fonctionnement du budget, pour un montant total de 25,6 M€, en hausse de plus de 1,1 M€, notamment au regard des dépenses constatées en 2020 **:**

- 1,05 M€ pour les pôles Est (ex-SYCODEC) et Ouest (ex-SYCOMORE), au titre essentiellement des activités de traitement (bois, déchets verts, déchets dangereux),

- 21,35 M€ au titre du territoire de l'ex RM notamment :
    - la collecte traditionnelle des ordures ménagères : 6,67 M€,
    - la collecte des déchets recyclables : 2,30 M€,
    - l'incinération des ordures ménagères : 7 M€,
    - l'exploitation du centre de tri TRIVALFER : 2,63 M€,
    - l'exploitation des déchetteries : 2,23 M€,
- 3,2 M€ pour les conventions de prestations de services avec le SYVALOM.

Les contrats de prestations de services pourraient évoluer en fonction d'une révision des marchés entre 0,5 et 2 % (hausse des indices constatée).

2. Chapitre 012 - Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à **5,82 M€,** en augmentation de près de 6,4 %. Cette hausse affichée de BP à BP (+ 350 K€) s'explique par deux facteurs :

- un ajustement aux dépenses réelles constatées en 2020,
- le recrutement de 4 adjoints techniques pour 6 mois pour l'harmonisation de la dotation des bacs de collecte sur le secteur Ouest.

3. Les recettes d'investissement

Budget OM - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2020	BP 2021
13 - Subventions d'investissement	0	160 000
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 903 000	1 569 900
23 - Immobilisations en cours	930 000	520 000
Total recettes d'équipement	3 833 000	2 249 900
10 - Dotations et fonds divers	300 000	300 000
165 - Dépôts et cautionnements reçus	5 000	5 000
27 - Autres immobilisations financières	5 000	5 000
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0	0
Total recettes financières	310 000	310 000
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 790 000	2 990 100
041 - Opérations patrimoniales	7 000	280 000
Total recettes d'investissement	**5 940 000**	**5 830 000**

Les recettes réelles d'investissement (**2,56 M€)** comprennent principalement :

- 0,3 M€ au titre du FCTVA (chapitre 10),
- 0,2 M€ de subvention pour les travaux réalisés à la déchetterie de Sillery (chapitre 13)
- 1,6 M€ de recette d'emprunts (chapitre 16)

A ce titre, on rappellera que l'encours estimé au 1er janvier 2021 s'élève sur ce budget à 0,74 M€ en baisse de 32,5 %.

4. Les dépenses d'investissement

Les crédits inscrits, pour les dépenses d'équipement, s'élèvent à **4,64 M€.**

Parmi les opérations projetées en 2021 **au titre de l'investissement courant (4,49 M€)**, on peut citer :

- 2,5 M€ pour la poursuite des travaux d'aménagement et de modernisation des déchetteries (Saint Brice Courcelles, Sillery, Witry-les-Reims),
- 1 M€ pour le financement de l'acquisition de bacs, de conteneurs et de bennes, et notamment pour l'harmonisation de la dotation des bacs de collecte sur le secteur Ouest.
- 0,3 M€ pour le renouvellement des véhicules nécessaires au service.

Sur l'investissement de projet, **150 K€** sont inscrits en études pour le devenir du centre de tri TRIVALFER.

Partie 4 – Le budget des transports publics de personnes

Le budget annexe des transports publics retrace l'ensemble des recettes et des dépenses liées au transport public de personnes.

Il intègre notamment les mouvements financiers relatifs au contrat de service public de transport urbain (MARS), au marché de transport de personnes à mobilité réduite (LUCKY STAR) et les dépenses liées au transfert des compétences de la Région (pour les lignes régulières sur le territoire).

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Transports	BP 2020	BP 2021
Recettes réelles de fonctionnement	60 166 700	61 192 540
Dépenses réelles de fonctionnement	59 318 700	60 549 340
Épargne brute	848 000	643 200
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	848 000	643 200

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 61,19 M€.

Budget Transports - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
013 - Atténuation de charges	0	0
70 - Produits des services	325 000	325 000
73 - Impôts et Taxes	41 100 000	40 420 000
74 - Dotations et participations	18 216 668	20 156 379
75 - Autres produits de gestion courante	502 032	268 160
Total recettes de gestion courante	60 143 700	61 169 539
77 - Produits exceptionnels	23 000	23 001
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	60 166 700	61 192 540
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	152 000	152 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	152 000	152 000
Total recettes de fonctionnement	**60 318 700**	**61 344 540**

1. Chapitre 70 - Les produits des services

D'un montant de **325 K€,** les recettes du **chapitre 70** correspondent principalement :

- au remboursement par le concessionnaire de frais tels que le vidage des poubelles des stations de tramway et des arrêts de bus réalisés par la communauté urbaine à hauteur de 40 K€,
- au recouvrement de la TEOM pour le dépôt des autobus et le centre de maintenance du tramway (20 K€),
- aux recettes d'abonnements pour les services en faveur des personnes à mobilité réduite (220 K€) et pour les lignes régulières de transports interurbains (45 K€).

2. Chapitre 73 - Les impôts et taxes

Le chapitre 73 retrace le produit du versement mobilité (VM), qui s'élève **à 40,42 M€.** Le versement mobilité est dû par les entreprises de plus de 11 salariés (taux appliqué sur la masse salariale de l'entreprise).

Une baisse de l'ordre de 0,7 M€ est estimée entre ces deux exercices. Cette recette qui représente 66 % des recettes de fonctionnement est une des plus impactées par la crise sanitaire de la covid-19.

Le BP 2021 tient compte de l'évaluation des recettes 2020 (hors covid) à laquelle sont appliquées :

- l'impact du produit du lissage du taux (+ 0,5 M€),
- l'impact de la crise sanitaire (baisse 5 % de l'assiette) (- 2,1 M€),
- le produit des reports de charges du VM de 2020 (+ 0,9 M€).

Le produit du versement mobilité prend en compte :

- un taux de 1,8 % pour les communes ex-Reims Métropole,
- un lissage sur 12 années du taux de 1,8 % pour les communes hors ex-RM.
  En juillet 2021, ce taux lissé passera à :
    - 1,04 % à Thillois,
    - 0,75 % pour les autres communes du Grand Reims.

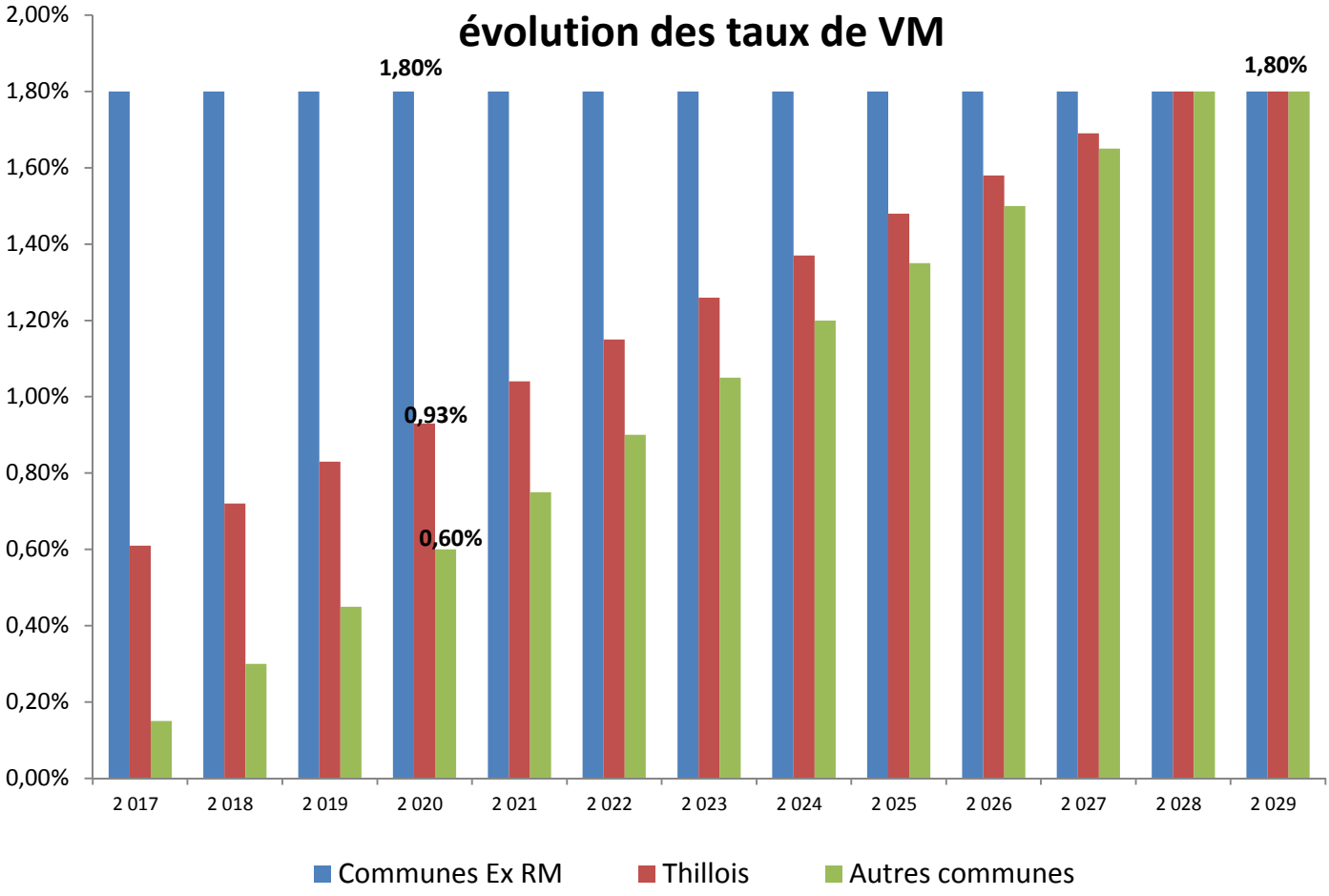

3. Chapitre 74 - Dotations et participations

Budget Transports - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
Chapitre 74 - Dotations et participations *dont*	**18 216 668**	**20 156 379**
Participation d'équilibre du budget Principal	16 686 335	18 526 046
Participation du budget Principal au titre de la loi SRU	1 000 000	1 100 000
Compensation de la Région liée au transfert des lignes régulières	530 333	530 333

Le chapitre 74 s'établit à **20,16 M€** au BP 2021.

Ces recettes se composent principalement de :

- de la compensation de la Région liée au transfert des lignes régulières (530,3 K€),
- la subvention du budget principal au titre de la loi SRU (1,1 M€) ; ce montant correspond à la compensation financière des réductions tarifaires reconnues aux personnes bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire,
- de la subvention d'équilibre du budget principal (18,53 M€).

Il est à noter l'évolution sensible de la participation du budget principal de 1,8 M€, expliquée par la baisse du versement mobilité et de la hausse des dépenses.

4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Le chapitre 75 (268 K€) enregistre principalement la compensation versée liée au relèvement du seuil des personnes assujetties au versement transport. On peut noter sa baisse importante par rapport à 2019, suite aux dispositions de la loi de Finances pour 2020 réduisant de moitié. Elle est stable depuis.

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 60,55 M€.

Budget Transports - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
011 - Charges à caractère général	4 603 564	4 907 977
012 - Charges de personnel	242 980	253 420
014 - Atténuations de produits	30 000	32 000
65 - Charges de gestion courante	54 428 945	55 347 642
Total dépenses de gestion courante	59 305 489	60 541 039
67 - Charges exceptionnelles	10 211	5 300
022 - Dépenses imprévues	3 000	3 001
Total dépenses réelles de fonctionnement	59 318 700	60 549 340
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 000 000	795 200
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	1 000 000	795 200
Total dépenses de fonctionnement	**60 318 700**	**61 344 540**

1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Le chapitre 011 affiche des dépenses à hauteur de **4,9 M€.** Elles concernent principalement :

- le remboursement au département de la Marne au titre du service MOBULYS, du transport de personnes à mobilité réduite sur les communes hors ex-Reims Métropole (220 K€),
- la reprise en régie directe, via des marchés avec des transporteurs, pour les quatre lignes interurbaines, précédemment gérées par la Région (0,73 M€), ainsi que pour le service en faveur des personnes à mobilité réduite, sur le périmètre de l'ex Reims Métropole (2,7 M€),
- les honoraires versés à hauteur de 420 K€, notamment pour l'assistance et les audits technique, juridique et financier, pour les expertises sécurité sur la ligne du tramway ou pour la démarche qualité,
- le remboursement de frais aux autres budgets pour 345,8 K€,
- la taxe foncière et la TEOM pour le centre de maintenance du tramway et le dépôt des autobus pour 147 K€,
- les dépenses liées au réseau de transport (marquages au sol, maintenance et renouvellement des équipements de priorité aux feux, vidage des poubelles aux stations de tramway et de bus ...) pour 245 K€.

2. Chapitre 012 – Charges de personnel

Les dépenses de personnel (**chapitre 012**), s'élèvent à **253 K€,** en quasi stabilité de BP à BP.

1. Chapitre 014 – Atténuations de produits

Les crédits du **chapitre 014**, dédiés à la restitution de la taxe du versement mobilité s'élèvent à **32 K€.** Ce budget 2021 provisionne uniquement le remboursement pour les agents logés. En effet, les remboursements d'indus sont directement déduits des recettes du versement mobilité versées par les URSSAF et la CMSA.

2. Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Le **chapitre 65 (55,35 M€)**, qui représente près de 92 % des dépenses réelles de fonctionnement, comprend :

- la subvention forfaitaire d'exploitation versée à MARS pour le réseau de bus et tramway (53,66 M€),
- la subvention au titre de la loi SRU qui s'élève à 1,1 M€, précédemment évoquée,
- la compensation à verser au délégataire pour la perte de recettes suite à la réforme des abonnements CCAS (400 K€).

3. La section d'investissement

Budget Transports - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2020	BP 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 155 000	742 400
23 - Immobilisations en cours	10 000	270 000
Total recettes d'équipement	2 165 000	1 012 400
10 - Dotations et fonds divers	200 000	200 000
27 - Autres immobilisations financières	0	0
Total recettes financières	200 000	200 000
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 000 000	795 200
041 - Opérations patrimoniales	5 000	332 000
Total recettes d'investissement	**3 370 000**	**2 339 600**

En recettes, on notera que ce budget affiche principalement une recette d'emprunt d'équilibre de l'ordre de 740 K€ et un produit estimé de FCTVA de l'ordre de 200 K€.

En matière de dépenses, les dépenses d'équipement représentent **1,6 M€** sur le budget 2021.

La démarche de la Communauté urbaine du Grand Reims s'inscrit également dans la démarche en faveur du développement durable à travers son action au sein du Budget annexe des Transports Publics, que ce soit par les dépenses qu'elle réalise elle-même et porte au sein de ses dépenses dans ce budget, ou à travers ses relations avec les délégataires des services de transport public.

Il convient de rappeler que le contrat de concession de transports urbains prévoit un rendez-vous régulier, tous les 5 ans, appelé revoyure ; celle-ci a débuté le 1 er octobre 2020.

Le système de mobilité et le réseau de transport urbain doivent globalement constituer une alternative crédible à l'usage de la voiture mais aussi accompagner les développements urbains du territoire. Le territoire se recompose et cela constitue une opportunité de planifier dès la conception urbaine la desserte et l'accessibilité à ces projets

Les enjeux suivants ont été intégrés dans la revoyure :

- L’ambition de tourner le développement de la ville vers les transports collectifs pour répondre aux défis environnementaux, et notamment pour un développement urbain multipolaire autour des haltes ferrées de la ville de Reims (ou situées à ses abords immédiats),
- La volonté d’apaiser le centre-ville de Reims, de soulager le pôle Opéra, au profit du futur pôle d’échanges multimodal de la gare centre,
- L’objectif de qualité de service public, qui permettra d’améliorer l’attractivité du réseau de transports publics,
- Renforcer l’attractivité du réseau en créant des Lignes à Haut Niveau de Service.
- Ces lignes répondent aux caractéristiques de rapidité et de fiabilité des temps de parcours, permettant de donner l’avantage au transport en commun par rapport aux autres modes, grâce à des priorités aux feux et des aménagements routiers (couloirs réservés ou bordures anti-dépassement aux arrêts),
- Faire évoluer la flotte vers des bus moins émissifs (GNV, électrique).

Pour le seul exercice 2021, concernant les dépenses d’investissement portés directement par la collectivité, il est notamment prévu :

- les travaux pour la création d’un site propre sur le mail Jules César dans le cadre du projet Reims Grand Centre (964 K€),
- les travaux annuels d’aménagement sur les couloirs de bus et les aménagements liés à la sécurité du Tramway (255 K€),
- l’acquisition de véhicules pour le transport des personnes à mobilité réduite et le renouvellement d’autres véhicules nécessaires au service (160 K€).

Partie 5 – Le budget de l'eau potable

Le budget annexe de l'eau retrace les recettes et les dépenses liées à la gestion de l'eau potable.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Eau	BP 2020	BP 2021
Recettes réelles de fonctionnement	23 425 000	23 628 610
Dépenses réelles de fonctionnement	17 194 050	17 422 584
Épargne brute	6 230 950	6 206 026
Remboursement de capital	2 100 600	2 142 400
Épargne nette	4 130 350	4 063 626

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 23,63 M€.

Budget Eau - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
013 - Atténuation de charges	0	85 000
70 - Produits des services	21 299 390	21 489 460
74 - Dotations et participations	447 200	359 530
75 - Autres produits de gestion courante	1 663 790	1 591 022
Total recettes de gestion courante	23 410 380	23 525 012
76 - Produits financiers	0	0
77 - Produits exceptionnels	14 620	103 598
Total recettes réelles de fonctionnement	23 425 000	23 628 610
042 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	695 000	623 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	695 000	623 000
Total recettes de fonctionnement	**24 120 000**	**24 251 610**

1. Chapitre 70 – Produits des services

Budget Eau - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
Chapitre 70 - Produits des sevices *dont*	**21 299 390**	**21 489 460**
Vente d'eau aux abonnés (part proportionnelle)	13 896 900	14 100 000
Redevance pour pollution d'origine domestique	2 900 000	2 900 000
Remboursement de frais par le budget principal et les budgets annexes (assainissement)	3 093 290	3 135 460

Les produits des services **(chapitre 70)** devraient s'établir en 2020 à **21,5 M€.**

Les ventes d'eau représentent 14,1 M€ soit 60 % des recettes, sur la base de tarifs inchangés.

La redevance perçue au profit de l'agence de l'eau Seine Normandie donne lieu à une dépense d'un montant équivalent (2,9 M€).

Les remboursements de frais correspondent aux charges supportées par le budget annexe de l'eau (3,14 M€), remboursées par le budget annexe de l'assainissement (2,86 M€) et le budget principal (0,27 M€).

Les autres postes de ce chapitre concernent notamment les locations de compteurs (1 M€), les frais d'accès au service (50 K€) et les remboursements des travaux réalisés pour le compte de tiers (300 K€).

2. Chapitre 74 – Dotations et participations

Les recettes du **chapitre 74** atteignent **359,5 K€** ; elles concernent principalement le financement par l'Agence de l'Eau des animations du réseau, de la protection des captages, et des études sur le réseau (312,57 K€) et la poursuite des partenariats avec le Burkina Faso – Ganzourgou dans le cadre de la coopération décentralisée (46,96 K€).

3. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les recettes inscrites au **chapitre 75** représentent **1,6 M€.**

Il est à noter l'inscription d'une enveloppe de 1,4 M€ au BP 2021 relative à la « surtaxe » versée par les délégataires. Le délégataire est tenu de percevoir pour le compte de la collectivité auprès des abonnés une redevance au titre de la mise à disposition des équipements. Cette part dite « surtaxe » est reversée par les délégataires en vertu des contrats repris des communes et des ex-EPCI suite à la création de la communauté urbaine.

Les autres crédits concernent principalement la participation des agents pour les titres restaurant (74 K€) ainsi que diverses recettes dont les produits du domaine pour les antennes téléphoniques situées sur les châteaux d'eau (76 K€) et la rémunération de l'Agence de l'eau en tant qu'exploitant des services eau et assainissement (40 K€).

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 17,42 M€.

Budget Eau - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
011 - Charges à caractère général	5 189 974	5 469 644
012 - Charges de personnel	8 169 420	8 170 910
014 - Atténuations de produits	3 000 000	2 953 000
65 - Charges de gestion courante	340 020	326 512
Total dépenses de gestion courante	16 699 414	16 920 066
66 - Charges financières	216 400	241 400
67 - Charges exceptionnelles	270 720	251 120
022 - Dépenses imprévues	7 516	9 998
Total dépenses réelles de fonctionnement	17 194 050	17 422 584
023 - Virement à la section d'investissement	3 425 950	3 303 926
042 - Transferts entre sections	3 500 000	3 525 100
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	6 925 950	6 829 026
Total dépenses de fonctionnement	**24 120 000**	**24 251 610**

1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Budget Eau - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
Chapitre 011 - Charges à caractère général *dont*	**5 189 974**	**5 469 644**
Achats d'eau	52 000	40 000
Fluides et carburants	828 700	822 000
Autres fournitures	373 678	381 778
Locaux (locations mobilières, charges locatives, nettoyage, gardiennage et impôts locaux)	163 700	193 335
Entretien, réparation maintenance sur biens mobiliers et immobiliers	492 850	478 550
Redevance versée aux agences de l'eau	1 000 000	1 207 000
Remboursement de frais au budget principal	1 144 005	1 159 600

Le **chapitre 011** s'élève **à 5,5 M€** en 2021.

Outre les charges liées au fonctionnement courant du service, on peut citer :

- les redevances versées aux agences de l'eau (1,2 M€). Elles sont calculées sur les quantités d'eau consommées,
- les remboursements de frais correspondent aux charges supportées par le budget principal (1,2 M€) au profit du budget annexe de l'eau.

2. Chapitre 012 – Charges de personnel

La masse salariale représente 47 % des dépenses réelles de fonctionnement, elle s'élève à **8,2 M€,** en quasi stabilité.

3. Chapitre 014 – Atténuation de produits

La redevance pour pollution d'origine domestique versée à l'Agence de l'eau constitue le principal poste de dépense de ce chapitre. Ce montant correspond au produit prévisionnel intégré en recettes (**2,9 M€).**

4. Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Les charges de gestion courante (**326,5 K€)** comprennent essentiellement :

- les créances admises en non-valeur (180 K€),
- les créances éteintes (15 K€),
- les compensations tarifaires versées aux délégataires sur le prix de l'eau facturé aux usagers de la commune de Cernay-les-Reims (100 K€) et de Muizon (21,5 K€).

5. Chapitre 66 – Charges financières

Les charges financières s'élèvent à **241,4 K€** en 2021 (dont 80 K€ au titre du Bail Emphytéotique Administratif pour l'usine de traitement des eaux de Couraux).

La dette propre du budget annexe devrait générer des frais financiers à hauteur de 160 K€ en 2021.

Sur ce budget, l'encours au 1er janvier 2021 est estimé à 15,96 M€.

3. Les recettes d'investissement

Budget Eau - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2020	BP 2021
13 - Subventions d'investissement	904 300	142 020
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 669 750	7 154 634
23 - Immobilisations en cours	200 000	200 000
Total recettes d'équipement	7 774 050	7 496 654
165 - Dépôts et cautionnements reçus	15 000	10 000
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0	0
27 - Autres immobilisations financières	0	0
Total recettes financières	15 000	10 000
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 425 950	3 303 926
040 - Opérations d'ordre entre sections	3 500 000	3 525 100
041 - Opérations patrimoniales	230 000	615 000
Total recettes d'investissement	**14 945 000**	**14 950 680**

Les subventions d'équipement (142 K€) comprennent uniquement les subventions versées par l'Agence de l'eau. A cet effet, on peut citer les travaux de réhabilitation du château d'eau de Bermericourt et de Brimont (40,3 K€) et le financement d'une étude sur les champs captants d'Avaux (61,8 K€).

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'inscription d'une recette prévisionnelle d'emprunt de 5,56 M€. Au titre des recettes d'emprunt, on rappellera que les remboursements provisoires de capital représentent 1,6 M€ ; ils s'équilibrent en dépenses et en recettes. Il s'agit de flux comptables permettant une gestion infra-annuelle de trésorerie.

4. Les dépenses d'investissement

Au regard de la programmation pluriannuelle des investissements, les crédits au titre des dépenses d'équipement pour 2021 s'élèvent à **9,5 M€.**

Pour 2021, parmi les actions qu'il convient de relever, on peut notamment citer:

- L'interconnexion des communes de Chaumuzy et Marfaux qui se terminera avec les travaux de raccordement, pour **1,1 M€.**

➢ **6,7 M€ seront inscrits au budget de l'eau potable 2021 au titre de l'investissement courant, parmi lesquels figurent les dépenses pour :**

- Des logiciels et licences (36 K€),
- Des études (60 K€),
- Du matériel d'adduction, compteurs et industriel, (0,456 M€),
- Des travaux de renouvellement électromécaniques (0,4 M€),
- Des inventaires patrimoniaux (60 K€),
- Un achat de terrain.(3K€)

➢ **Les travaux d'accompagnement des projets d'aménagements urbains (0,2M€) :**

Les travaux d'aménagements urbains nécessitent le déplacement, le renforcement ou la réhabilitation préalable des réseaux d'eau

➢ **Les travaux d'accompagnement de voirie (2M€) :**

Sur la base de la programmation des travaux de voirie, des investigations préalables seront mises en œuvre permettant de définir les travaux de réparation ou de réhabilitation des réseaux.

- **Les travaux d'amélioration de la qualité de l'eau (1,75M€) :**

- Construction/reconstruction/réhabilitation de réservoirs : Dontrien (0,9M€), Bâche de Vandeuil (0,19M€), Pontfaverger-Moronvilliers (0,4M€), Bermericourt (20K€),
- Travaux de sécurisation des sites (0,16M€)

- **Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable (1,66M€)**

Le renouvellement des réseaux d'eau potable est une priorité sur certains territoires pour lesquels le rendement des réseaux ne respecte pas la réglementation ou lorsque ce dernier est défaillant.

Pour 2021, des travaux sont prévus sur la commune de Châlons-sur-Vesle concernant le renouvellement du réseau intercommunal (0,2M€)

Des travaux seront réalisés sur le périmètre ancien SIVOM Warmeriville (Boult-sur-Suippe, Bazancourt, Isles-sur-Suippe, Warmeriville), pour 0,1M€ et le Tardenois (0,125M€).

Par ailleurs, divers projets d'extension sont programmés dont :

- Bourgogne - Bétheny (BA112) 0,76M€
- MAS Papillons blancs Cernay, 0,055M€
- Merfy Extension rue de Pouillon, 30K€
- Tardenois - extension PC et Lagery Lhery. 0,16M€

- **Usine de traitement des Pesticides**

Dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique sur la commune de Romigny, les analyses de données montrent que l'eau brute avant traitement satisfait en grande partie aux limites de qualité règlementaire en vigueur. La teneur en nitrates reste en-dessous de la norme en vigueur. Néanmoins, la teneur en pesticides présente un problème chronique.

Dans le même cadre (arrêté préfectoral signé en date du 21 juillet 2007), et afin de respecter l'avis de l'hydrogéologue agréé en charge de ce dossier, l'eau ne peut être distribuée qu'après un traitement de pesticides et une désinfection.
Il est donc envisagé la mise en place d'une station de traitement de pesticides, composée d'un filtre à charbon actif en grains (capacité nominale de 5 m3/h) suivi d'un filtre à sable avant rejet des eaux usées vers le milieu naturel.

Ce projet est en cohérence avec une animation dans le cadre des études d'aires d'alimentation de captage sur le Pôle du Tardenois, concernant notamment les communes de Romigny et Tramery

70K€ sont prévus au budget 2021 à cet effet.

Partie 6 – Le budget de l'assainissement

Le budget annexe de l'assainissement retrace les recettes et les dépenses liées à la gestion du service public d'assainissement collectif.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Assainissement	BP 2020	BP 2021
Recettes réelles de fonctionnement	27 565 000	28 434 815
Dépenses réelles de fonctionnement	18 352 000	19 246 999
Épargne brute	9 213 000	9 187 816
Remboursement de capital	3 234 000	3 241 000
Épargne nette	5 979 000	5 946 816

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 28,43 M€.

Budget Assainissement - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
013 - Atténuation de charges	0	200 000
70 - Produits des services	22 123 794	22 649 595
74 - Dotations et participations	3 553 000	4 181 520
75 - Autres produits de gestion courante	1 793 670	1 243 000
Total recettes de gestion courante	27 470 464	28 274 115
76 - Produits financiers	77 000	61 000
77 - Produits exceptionnels	17 536	99 700
Total recettes réelles de fonctionnement	27 565 000	28 434 815
042 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	1 974 000	1 902 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	1 974 000	1 902 000
Total recettes de fonctionnement	**29 539 000**	**30 336 815**

1. Chapitre 70 – Produits des services

Budget Assainissement - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
Chapitre 70 - Produits et services dont	**22 123 794**	**22 649 595**
Redevance d'assainissement collectif	14 790 700	16 455 100
Contribution du budget principal au titre des eaux pluviales	3 900 000	3 640 000
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	2 200 000	2 200 000

Les produits des services **(chapitre 70)** devraient s'établir en 2021 à **22,65 M€.**

La redevance d'assainissement collectif représente 58 % des recettes, soit 16,46 M€.

La redevance pour modernisation du réseau de collecte, pour le compte de l'Agence de l'eau, donne lieu à une dépense du même montant (2,2 M€).

La contribution du budget principal (3,64 M€) couvre la charge que représente la gestion des eaux pluviales par ce budget, le réseau d'assainissement étant en partie unitaire. Cette contribution est calculée en fonction des frais financiers et des dotations aux amortissements n-2 ainsi que des charges de fonctionnement n-2.

Cette participation est en baisse, les modalités de calcul ayant été adaptées aux caractéristiques de notre réseau par délibération en fin d'exercice 2020.

Les autres postes de ce chapitre concernent notamment les participations aux frais de branchements (187,5 K€) et les remboursements de frais (125,78 K€) du budget principal et du budget annexe SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

2. Chapitre 74 – Dotations et participations

Budget Assainissement - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
Chapitre 74 - Dotations et participations	**3 553 000**	**4 181 520**
Primes d'épuration	1 750 000	1 953 800
Subvention d'exploitation diverses	1 803 000	2 227 720

Les recettes **du chapitre 74** atteignent **4,18 M€** et concernent essentiellement le financement par l'Agence de l'Eau de :

- la prime d'épuration (1,95 M€),
- les subventions au titre de l'animation du réseau pour la mise en conformité, le contrôle et le conseil (72 K€), ainsi que pour la gestion des boues d'épuration (129 K€),
- la poursuite des partenariats avec le Burkina Faso – Ganzourgou dans le cadre de la coopération décentralisée (46,97 K€),
- les subventions dans le cadre de branchements privatifs, à reverser aux propriétaires (1,98 M€). Elles concernent notamment les territoires de :
  - Champagne Vesle avec les communes de Jouy-lès-Reims, Pargny-lès-Reims et Ecueil (85 K€),
  - Fismes Ardre et Vesle avec les communes de Prouilly (50 K€), Courville et Mont sur Courville (340 K€), Saint Gilles et Fismes (104 K€),
  - Beine Bourgogne avec les communes de Lavannes, Caurel et Witry les Reims (25 K€), Bourgogne et Fresne (1,38 M€).

3. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les produits de gestion courante (**chapitre 75**) devraient s'établir en 2021 à **1,24 M€.**

Ils comprennent essentiellement :

- la part supportée par les agents de la collectivité sur les titres restaurants (42 K€),
- la part dite « surtaxe » versée par les délégataires en vertu des contrats repris des communes et ex-EPCI suite à la création de la communauté urbaine (1,2 M€). Le délégataire est tenu de percevoir pour le compte de la collectivité auprès des abonnés la part collectivité (redevance au titre de la mise à disposition des équipements) s'ajoutant à sa rémunération propre.

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 19,25 M€.

Budget Assainissement - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
011 - Charges à caractère général	9 325 879	9 777 317
012 - Charges de personnel	4 290 600	4 339 010
014 - Atténuations de produits	2 300 000	2 298 000
65 - Charges de gestion courante	290 020	290 012
Total dépenses de gestion courante	16 206 499	16 704 339
66 - Charges financières	285 000	331 000
67 - Charges exceptionnelles	1 855 000	2 206 660
022 - Dépenses imprévues	5 501	5 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	18 352 000	19 246 999
023 - Virement à la section d'investissement	6 537 000	6 096 916
042 - Transferts entre sections	4 650 000	4 992 900
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	11 187 000	11 089 816
Total dépenses de fonctionnement	**29 539 000**	**30 336 815**

1. Chapitre 011 – Les charges à caractère général

Budget Assainissement - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2020
Chapitre 011 - Charges à caractère général *dont*	**9 325 879**	**9 777 317**
Electricité	1 469 500	1 525 500
Fluides et carburants	229 800	246 800
Produits de traitement et réactifs	704 500	854 000
Autres fournitures	629 420	662 300
Locaux (locations mobilières, charges locatives, nettoyage, gardiennage et impôts locaux)	87 330	117 830
Entretien, réparation maintenance sur biens mobiliers et immobiliers	675 210	792 610
Remboursement de frais au budget principal et budget eau	3 959 142	4 015 960
Valorisation des boues	612 000	658 900

Le **chapitre 011** s'élève **à 9,78 M€** en 2021.

Ces crédits concernent principalement le fonctionnement général du service d'assainissement : électricité, carburants, achat de produits de traitement …

Il est à noter aussi les remboursements de frais au budget de l'eau et au budget principal (4,02 M€) au titre des charges supportées par ces derniers en matière d'assainissement (exemple : personnels rémunérés sur le budget de l'eau et travaillant en partie sur les enjeux d'assainissement).

2. Chapitre 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel atteignent un montant de **4,34 M**€ au BP 2021. Contrairement au budget de l'eau, elles ne représentent que 23 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les liens entre ces deux budgets annexes sont étroits du fait de l'affectation des agents au sein de la même direction. Il convient donc de les rapprocher. Ces charges font également l'objet de remboursement pour les agents mutualisés.

3. Chapitre 014 – Atténuation de produits

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte versée à l'Agence de l'eau constitue le principal poste de dépense de ce chapitre et s'établit à **2,3 M€.** Cette redevance fait l'objet d'une recette de même montant (au chapitre 70).

4. Chapitre 66 – Charges financières

Les charges financières s'élèvent à **331 K€.**

La dette propre du budget annexe devrait générer des frais financiers à hauteur de 310 K€ en 2021.

Sur ce budget, l'encours au 1er janvier 2021 devrait atteindre 24,28 M€.

Ces charges intègrent également une opération de swap avec des intérêts à payer estimés à hauteur de 15 K€. Compte tenu de la recette retranscrite au chapitre 76 (61 K€), le gain net de cette opération s'élèverait à 46 K€.

5. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles s'élèvent à **2,21 M€.** Elles correspondent principalement :

- au reversement aux propriétaires des subventions de l'Agence de l'eau au titre de travaux sur le réseau d'assainissement, précédemment mentionnées, (1,98 M€),
- aux subventions versées dans le cadre des opérations de coopération décentralisée et plus spécifiquement à la poursuite des partenariats avec le Burkina Faso – Ganzourgou (100 K€).

3. Les recettes d'investissement

Budget Assainissement - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2020	BP 2021
13 - Subventions d'investissement	3 065 000	2 108 300
16 - Emprunts et dettes assimilées	14 622 000	12 366 284
23 - Immobilisations en cours	300 000	300 000
Total recettes d'équipement	17 987 000	14 774 584
10 - Dotations et fonds divers	0	0
165 - Dépôts et cautionnements reçus	11 000	6 000
27 - Autres immobilisations financières	5 000	5 000
Total recettes financières	16 000	11 000
021 - Virement de la section de fonctionnement	6 537 000	6 096 916
040 - Opérations d'ordre entre sections	4 650 000	4 992 900
041 - Opérations patrimoniales	80 000	1 965 000
Total recettes d'investissement	**29 270 000**	**27 840 400**

Les subventions d'équipement (**2,11 M€**) comprennent principalement les subventions versées par l'Agence de l'eau. A cet effet, on peut citer la poursuite des travaux sur la commune de Bouleuse (159 K€), la réhabilitation des réseaux sur les communes de Ville-en-Tardenois et Chambrecy (392,2 K€) et la fin des travaux sur le territoire de Beine Bourgogne (506,5 K€). Sont également inscrits près de 1 M€ pour les travaux de réhabilitation du réseau sur l'ensemble du territoire.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'inscription d'une recette prévisionnelle d'emprunt de 9,5 M€. Pour mémoire, les remboursements provisoires de capital représentent 2,9 M€ et s'équilibrent en dépenses et en recettes. Il s'agit de flux comptables permettant une gestion infra-annuelle de trésorerie.

4. Les dépenses d’investissement

Au regard de la programmation pluriannuelle des investissements, les crédits au titre des investissements pour 2021 s’élèvent à près de **17,5 M€.**

Parmi les actions qu’il convient de relever, on peut notamment citer :

En 2021 se poursuivront les études et les travaux de l’assainissement général de la commune de Bouleuse, pour **1,6 M€.**

Les travaux d'assainissement collectif Beine Bourgogne (70K€) s'achèveront ainsi que la mise en place de l’assainissement collectif Courville - Mont sur Courville - St Gilles (50 K€).

Il est aussi prévu d’intervenir sur les réseaux de Ville-en-Tardenois, Chambrecy (1,1 M€) et de Montigny-sur-Vesle (0,5M€ en 2021 sur un porjet total estimé à 3,9M€).

- **Les travaux d’accompagnement des projets d’aménagements urbains (0,39M€) :**

Les travaux d’aménagements urbains nécessitent le déplacement, le renforcement ou la réhabilitation préalable des réseaux d’assainissement.

- **Les travaux d’accompagnement de voirie (4,9 M€) :**

Sur la base des travaux de voirie, des investigations préalables seront mises en œuvre permettant de définir les travaux de réparation ou de réhabilitation des réseaux.

- **Les travaux de renouvellement des systèmes d'assainissement (1,9M€) :**

  - La réhabilitation du système d'assainissement collectif (Réhabilitation de station d'épuration / station de relèvement) à Cuisles (0,5M€), de Lagunes à Thil et Pouillon (0,4M€), les travaux de rejet de la STEP Courcelles (0,05M€) et les stations de relèvement (80 K€).

  - Des travaux de réhabilitation de la STEP de Reims seront mis en œuvre (Biolix, Dégrilleur, réhabilitation du bassin biologique, renouvellement des équipements automatisme). 0,87M€ sont inscrits au budget 2021.

Par ailleurs il convient de relever les projets ci-dessous :

- L'extension des réseaux (0,26 M€),
- Les études diagnostiques des systèmes d'assainissement (0,7M€),
- Les études de filière assainissement (0,1M€),
- Les levers topographiques - inventaires patrimoines (0,06M€),
- La réhabilitation des réseaux dans le cadre de plan d'action d'études diagnostiques (0,9M€),
- Le matériel nécessaire à l'activité réseau en régie (0,13M€),
- L'interconnection-création, réhabilitation à Villers-Allerand (0,6M€),
- Le système d'assainissement de Reims Vieux Port (0,024M€),
- Le renouvellement du matériel de la STEP de Reims : moteur, motoréducteur, agitateur, pompe, matériel industriel (0,6M€),
- La réalisation d'inspections télévisées, le curage des réseaux, la remise à niveau de regard et la réparation de branchements et réseaux (1M€),
- Des travaux à la demande de tiers (0,49M€).

Partie 7 – Le budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Ce budget annexe dédié à l'activité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) doit être équilibré en dépenses et en recettes, et doit être financé par les redevances des usagers. Il s'agit d'un budget dont les mouvements s'établissent uniquement en section de fonctionnement.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget SPANC	BP 2020	BP 2021
Recettes réelles de fonctionnement	971 000	700 000
Dépenses réelles de fonctionnement	971 000	700 000
Épargne brute	0	0
Remboursement de capital		
Épargne nette	0	0

1. Les recettes de fonctionnement

Budget SPANC - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
013 - Atténuation de charges	0	0
70 - Produits des services	71 000	50 000
74 - Dotations et participations	900 000	650 000
75 - Autres produits de gestion courante	0	0
Total recettes de gestion courante	971 000	700 000
76 - Produits financiers	0	0
77 - Produits exceptionnels	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement	971 000	700 000
042 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	0	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0	0
Total recettes de fonctionnement	**971 000**	**700 000**

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 700 K€ et comprennent :

- le produit des redevances d'assainissement non collectif à hauteur de 50 K€. Ces redevances sont dues au titre des contrôles effectués, notamment des contrôles de conception, d'implantation et d'exécution, des contrôles périodiques, des contrôles pour cessions, les premiers diagnostics, les analyses rejets …,

- les subventions (650 K€), reçues de l'Agence de l'eau pour des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement non collectif (ANC) non conformes, qui sont reversées aux particuliers.

2. Les dépenses de fonctionnement

Budget SPANC - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
011 - Charges à caractère général	71 000	50 000
012 - Charges de personnel	0	0
014 - Atténuations de produits	0	0
65 - Charges de gestion courante	0	0
Total dépenses de gestion courante	71 000	50 000
66 - Charges financières	0	0
67 - Charges exceptionnelles	900 000	650 000
022 - Dépenses imprévues	0	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	971 000	700 000
023 - Virement à la section d'investissement	0	0
042 - Transferts entre sections	0	0
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	0	0
Total dépenses de fonctionnement	**971 000**	**700 000**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 700 K€ et se composent :

- du remboursement de frais au budget annexe de l'assainissement pour 50 K€. En effet, les moyens étant mutualisés, les charges de personnel et les frais de fonctionnement sont supportés par le budget de l'assainissement. Il convient donc au budget SPANC de rembourser ces charges,
- du reversement aux particuliers des subventions reçues par l'Agence de l'Eau (650 K€).

Partie 8 – Les budgets à vocation touristique

1. Le budget du Phare de Verzenay

L'objet de ce budget consiste en la gestion du musée et de l'espace de vente associé situé à Verzenay (pôle Vesle et Coteaux).

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Phare de Verzenay	BP 2020	BP 2021
Recettes réelles de fonctionnement	477 050	454 192
Dépenses réelles de fonctionnement	457 050	445 192
Épargne brute	20 000	9 000
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	20 000	9 000

La section de fonctionnement

Budget Phare de Verzenay Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
013 - Atténuation de charges	2110	2110
70 - Produits des services	268 860	255 000
74 - Dotations et participations	204 080	195 082
75 - Autres produits de gestion courante	1 000	1 000
Total recettes de gestion courante	476 050	453 192
77 - Produits exceptionnels	1 000	1 000
Total recettes réelles de fonctionnement	477 050	454 192
023 - Virement à la section d'investissement	0	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0	0
Total recettes de fonctionnement	**477 050**	**454 192**

Les principales recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- les droits d'entrées au musée : 120 K€,
- la vente de produits dans l'espace de vente : 135 K€.

Enfin, pour assurer l'équilibre de ce budget**, une participation du budget principal est prévue à hauteur de 194,88 K€,** en stabilité par rapport à 2020.

Budget Phare de Verzenay Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
011 - Charges à caractère général	240 650	217 150
012 - Charges de personnel et frais assimilés	214 380	226 030
65 - Charges de gestion courante	520	512
Total dépenses de gestion courante	455 550	443 692
66 - Charges financières	0	0
67 - Charges exceptionnelles	500	500
022 - Dépenses imprévues	1 000	1 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	457 050	445 192
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	20 000	9 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	20 000	9 000
Total dépenses de fonctionnement	**477 050**	**454 192**

Les dépenses de fonctionnement se concentrent sur trois postes principaux :

- la rémunération des personnels affectés au fonctionnement du site (226,03 K€),
- les charges de fonctionnement général du musée notamment l'achat de fournitures dédiées à la vente, l'énergie et les contrats de prestations de services (nettoyage des vitres, maintenance ascenseur, location de fontaines à eau…) pour 172,15 K€,
- une étude de faisabilité sur le devenir du Phare à hauteur de 45 K€.

La section d'investissement

Budget Phare de Verzenay Recettes d'investissement (en euros)	BP 2020	BP 2021
13 - Subventions d'investissement	0	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	51 500
Total recettes d'équipement	0	51 500
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 000	10 000
Total recettes financières	1 000	10 000
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	20 000	9 000
Total des recettes d'investissement	**21 000**	**70 500**

Les dépenses d’investissement s’élèvent à 70,5 K€ au BP 2021.

Ces crédits concernent uniquement les dépenses d’équipement, et sont affectés principalement à la rénovation de l’éclairage du phare et à l’acquisition de matériels divers (mobilier).

L’équilibre de la section d’investissement est assuré par l’inscription d’une recette d’emprunt à hauteur de 51,5 K€ et d’un produit estimé de FCTVA de l’ordre de 10 K€.

2. Le budget du Camping de Val de Vesle

Ce budget retranscrit les flux financiers liés à la gestion d'un camping de 50 emplacements, ouvert du 1er avril au 15 octobre, situé à Val de Vesle (pôle Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims).

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Camping de Val de Vesle	BP 2020	BP 2021
Recettes réelles d'exploitation	119 530	119 600
Dépenses réelles d'exploitation	114 530	114 200
Épargne brute	5 000	5 400
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	5 000	5 400

La section de fonctionnement

Budget Camping de Val de Vesle Recettes d'exploitation (en euros)	BP 2020	BP 2021
70 - Ventes de produits, prestations …	117 000	117 000
74 - Subvention d'exploitation	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	1 530	1 600
Total recettes de gestion courante	118 530	118 600
77 - Produits exceptionnels	1 000	1 000
Total recettes réelles d'exploitation	119 530	119 600
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 500	8 000
Total recettes d'ordre d'exploitation	8 500	8 000
Total recettes d'exploitation	**128 030**	**127 600**

Parmi les recettes réelles de fonctionnement (119,6 K€), on peut citer principalement les droits d'entrée (emplacements) pour 117 K€.

Budget Camping de Val de Vesle Dépenses d'exploitation (en euros)	BP 2020	BP 2021
011 - Charges à caractère général	46 460	46 130
012 - Charges de personnel et frais assimilés	66 500	66 500
65 - Charges de gestion courante	570	570
Total dépenses de gestion courante	113 530	113 200
66 - Charges financières	0	0
67 - Charges exceptionnelles	500	500
022 - Dépenses imprévues	500	500
Total dépenses réelles d'exploitation	114 530	114 200
023 - Virement à la section d'investissement	0	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	13 500	13 400
Total dépenses d'ordre d'exploitation	13 500	13 400
Total dépenses d'exploitation	**128 030**	**127 600**

Les dépenses de fonctionnement se concentrent sur deux postes principaux :

- la rémunération des personnels affectés au fonctionnement du site (66,5 K€),
- les charges de fonctionnement général du camping, notamment les fluides, la location de la maison à la commune de Val de Vesle, les contrats de prestations de services (nettoyage des locaux) pour 46,1 K€.

La section d'investissement

Budget Camping de Val de Vesle Recettes d'investissement (en euros)	BP 2020	BP 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	79 450	45 600
Total recettes d'équipement	79 450	45 600
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	13 500	13 400
Total des recettes d'investissement	**92 950**	**59 000**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 59 K€ au BP 2021.

Ces crédits concernent principalement les dépenses d'équipement (50K€), et sont affectés principalement aux travaux courants d'aménagement du camping (clôture et rénovation des sanitaires) et à l'acquisition de matériels divers pour son entretien.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'inscription d'une recette d'emprunt à hauteur de 45,6 K€.

Partie 9 – Les budgets à vocation économique

1. Le budget de la ZAC de Bezannes

La ZAC de Bezannes représente 172 hectares dédiés aux services, à l'habitat et aux loisirs (golf).

La section de fonctionnement

Budget ZAC Bezannes - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
70 - Produits des services…	5 900 000	0
74 - Dotations, subventions et participations	30 000	45 000
75 - Autres produits de gestion courante	6 660	6 820
Total recettes de gestion courante	5 936 660	51 820
77 - Produits exceptionnels	1 000	1 000
Total recettes réelles de fonctionnement	5 937 660	52 820
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	3 625 000
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0	5 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0	3 630 000
Total recettes de fonctionnement	**5 937 660**	**3 682 820**

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 3,68 M€, comprennent principalement la facturation des accès supplémentaires au domaine public (45 K€) et les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (3,63 M€).

On notera l'absence de recettes de cessions sur cet exercice.

Budget ZAC Bezannes - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
011 - Charges à caractère général	4 332 720	3 618 000
012 - Charges de personnel	0	0
65 - Charges de gestion courante	1 603 940	1 000
Total dépenses de gestion courante	5 936 660	3 619 000
66 - Charges financières	0	5 000
67 - Charges exceptionnelles	1 000	1 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	5 937 660	3 625 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	52 820
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0	5 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	0	57 820
Total dépenses de fonctionnement	**5 937 660**	**3 682 820**

Les dépenses à caractère général (3,63 M€) comprennent essentiellement :

- 1,2 M€ de travaux de voirie,
- 985 K€ de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement,

- 438 K€ de travaux sur réseaux secs,
- 250 K€ de travaux d'espaces verts,
- 72 K€ de travaux sur les ouvrages d'art,
- 464 K€ de remboursement de frais au budget principal.

La section d'investissement

Budget ZAC Bezannes - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2020	BP 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	3 572 180
Total recettes d'équipement	0	3 572 180
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	52 820
Total recettes d'investissement	**0**	**3 625 000**

Les recettes d'investissement, d'un montant de 3,63 M€, comprennent d'une part, la constatation d'une nouvelle avance au budget principal (3,57 M€) et d'autre part, les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (52,8 K€).

Budget ZAC Bezannes - Dépenses d'investissement (en euros)	BP 2020	BP 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0
Total recettes d'équipement	**0**	**0**
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0	3 625 000
Total des dépenses d'investissement	**0**	**3 625 000**

Les dépenses d'investissement d'un montant de 3,63 M€, concernent exclusivement les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Le stock d'avances remboursables estimé au 31 décembre 2021 s'élève à 3,57 M€.

2. Le budget du parc d'activités de la Malle

Le parc d'activités de la Malle est constitué de 15 hectares à vocation artisanale et industrielle à Saint Brice Courcelles.

La section de fonctionnement

Budget Parc d'Activites de la Malle - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
70 - Produits des services…	170 000	0
75 - Autres produits de gestion courante	1 000	1 000
Total recettes de gestion courante	171 000	1 000
77 - Produits exceptionnels	1 000	1 000
Total recettes réelles de fonctionnement	172 000	2 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	223 000	560 700
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	15 000	15 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	238 000	575 700
Total recettes de fonctionnement	**410 000**	**577 700**

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 577,7 K€, comprennent principalement les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (560,7 K€).

Budget Parc d'Activité de la Malle - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
011 - Charges à caractère général	35 000	543 700
65 - Charges de gestion courante	1 000	1 000
Total dépenses de gestion courante	36 000	544 700
66 - Charges financières	15 000	15 000
67 - Charges exceptionnelles	2 000	1 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	53 000	560 700
042 - Opérations d'ordre transférées entre section	342 000	2 000
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	15 000	15 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	357 000	17 000
Total dépenses de fonctionnement	**410 000**	**577 700**

D'un montant global de 560,7 K€, les dépenses réelles de fonctionnement comprennent notamment :

- 500 K€ d'acquisitions foncières,
- 20 K€ d'entretien des voiries intercommunales,
- 8,7 K€ de remboursement de frais au budget principal.

Il convient également de noter les frais financiers à hauteur de 15 K€ sur le stock des avances estimées sur l'exercice 2021.

La section d'investissement

Budget Parc d'Activités de la Malle - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2020	BP 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	558 700
Total recettes d'équipement	0	558 700
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	342 000	2 000
Total recettes d'investissement	**342 000**	**560 700**

Les recettes d'investissement, d'un montant de 560,7 K€, comprennent d'une part, la constatation d'une nouvelle avance au budget principal (558,7 K€) et d'autre part, les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Budget Parc d'Activités de la Malle - Dépenses d'investissement (en euros)	BP 2020	BP 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	119 000	0
Total recettes d'équipement	**119 000**	**0**
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	223 000	560 700
Total des dépenses d'investissement	**342 000**	**560 700**

Les dépenses d'investissement d'un montant de 560,7 K€, concernent exclusivement les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Le stock d'avances remboursables estimé au 31 décembre 2021 s'élève à 4,68 M€.

3. Le budget du parc d'activités de la Husselle

Le parc d'activités de la Husselle est composé de 2 tranches (24,5 hectares au total) à vocation artisanale à Bétheny.

La section de fonctionnement

Budget Parc d'Activités de la Husselle - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
70 - Produits des services…	790 000	623 210
74 - Dotations, subventions et participations	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	1 000	1 000
Total recettes de gestion courante	791 000	624 210
77 - Produits exceptionnels	1 000	1 000
Total recettes réelles de fonctionnement	792 000	625 210
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 586 000	978 210
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	20 000	20 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	1 606 000	998 210
Total recettes de fonctionnement	**2 398 000**	**1 623 420**

Les recettes de fonctionnement (1,62 M€) comprennent principalement les produits de cessions de terrains (623,2 K€), et les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (978,2 K€).

Budget Parc d'Activité de la Husselle - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
011 - Charges à caractère général	774 000	333 000
65 - Charges de gestion courante	1 000	1 000
Total dépenses de gestion courante	775 000	334 000
66 - Charges financières	20 000	20 000
67 - Charges exceptionnelles	1 000	1 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	796 000	355 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 582 000	1 248 420
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	20 000	20 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	1 602 000	1 268 420
Total dépenses de fonctionnement	**2 398 000**	**1 623 420**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 355 K€ et comprennent notamment :

- 100 K€ d'acquisitions foncières,
- 50 K€ d'études géotechniques,
- 37 K€ de fouilles archéologiques,
- 114 K€ de remboursement de frais au budget principal.

Notons les frais financiers à hauteur de 20 K€ sur le stock des avances estimées sur l'exercice 2021.

La section d'investissement

Budget Parc d'Activités de la Husselle - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2020	BP 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 000	0
Total recettes d'équipement	4 000	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 582 000	1 248 420
Total recettes d'investissement	**1 586 000**	**1 248 420**

Les recettes d'investissement d'un montant de 1,25 M€, concernent exclusivement les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Budget Parc d'Activités de la Husselle - Dépenses d'investissement (en euros)	BP 2020	BP 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	270 210
Total dépenses d'équipement	0	270 210
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 586 000	978 210
Total dépenses d'investissement	**1 586 000**	**1 248 420**

Les recettes d'investissement, d'un montant de 1,25 M€, comprennent d'une part, le remboursement de l'avance au budget principal (270,21 K€) et d'autre part, les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Le stock d'avances remboursables estimé au 31 décembre 2021 s'élève à 5,43 M€.

4. Le budget Z.A. du Val des Bois

Créée en 1995, la ZA du Val des Bois comprend une trentaine d'hectares (tranches 1 à 5), localisés sur les communes d'Isles-sur-Suippe et de Warmeriville (pôle Vallée de la Suippe).

La section de fonctionnement

Budget Zone d'Activités du Val des Bois Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
70 - Produits des services	63 000	63 000
74 - Dotations et participations	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	1 000	1 000
Total recettes de gestion courante	64 000	64 000
77 - Produits exceptionnels	1 000	1 000
Total recettes réelles de fonctionnement	65 000	65 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	148 000	153 000
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	10 000	10 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	158 000	163 000
Total recettes de fonctionnement	**223 000**	**228 000**

On relèvera que les recettes de fonctionnement comprennent notamment 63 K€ de cessions de terrains.

A cela s'ajoutent 153 K€ d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Budget Zone d'Activités du Val des Bois Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
011 - Charges à caractère général	73 000	78 000
65 - Charges de gestion courante	1 000	1 000
Total dépenses de gestion courante	74 000	79 000
66 - Charges financières	10 000	10 000
67 - Charges exceptionnelles	1 000	1 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	85 000	90 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	128 000	128 000
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	10 000	10 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	138 000	138 000
Total dépenses de fonctionnement	**223 000**	**228 000**

D'un montant global de 90 K€, les dépenses réelles de fonctionnement concernent principalement des travaux de viabilisation de terrains, et des dépenses d'entretien courant de fonctionnement.

Des frais financiers à hauteur de 10 K€ sont enregistrés sur le stock des avances estimées sur l'exercice 2021.

A cela s'ajoutent 128 K€ d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

La section d'investissement

Budget Zone d'Activités du Val des Bois Recettes d'investissement (en euros)	BP 2020	BP 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	20 000	25 000
Total recettes d'équipement	20 000	25 000
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	128 000	128 000
Total recettes d'investissement	**148 000**	**153 000**

Budget Zone d'Activités du Val des Bois Dépenses d'investissement (en euros)	BP 2020	BP 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0
Total dépenses d'équipement	0	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	148 000	153 000
Total des dépenses d'investissement	**148 000**	**153 000**

Les recettes et les dépenses d'investissement sont constituées principalement d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Il est à noter la constatation d'une nouvelle avance du budget principal (25 K€).

Le stock d'avances remboursables estimé au 31 décembre 2021 s'élève à 2,27 M€.

5. Le budget Zones d'Activités Economiques de Pontfaverger-Moronvilliers

Ce budget annexe regroupe les deux zones préalablement gérées par la commune de Pontfaverger-Moronvilliers :

- la zone artisanale « les Grands Prés »
- la zone commerciale « les Platanes »

La section de fonctionnement

Budget Zone d'Activités Economique de Pontfaverger Moronvilliers Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
70 - Produits des services	0	0
74 - Dotations et participations	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	1 000	1 000
Total recettes de gestion courante	1 000	1 000
77 - Produits exceptionnels	1 000	1 000
Total recettes réelles de fonctionnement	2 000	2 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	94 200	56 700
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	25 000	20 500
Total recettes d'ordre de fonctionnement	119 200	77 200
Total recettes de fonctionnement	**121 200**	**79 200**

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 79,2 K€, comprennent principalement les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (56,7 K€).

Budget Zone d'Activités Economique de Pontfaverger Moronvilliers Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
011 - Charges à caractère général	67 200	34 200
65 - Charges de gestion courante	1 000	1 000
Total dépenses de gestion courante	68 200	35 200
66 - Charges financières	25 000	20 500
67 - Charges exceptionnelles	1 000	1 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	94 200	56 700
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 000	2 000
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	25 000	20 500
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	27 000	22 500
Total dépenses de fonctionnement	**121 200**	**79 200**

D'un montant global de 56,7 K€, les dépenses réelles de fonctionnement concernent principalement des frais de géomètre et des dépenses d'entretien courant de fonctionnement.

Les frais financiers s'élèvent à 20,5 K€, 18,5 K€ sur la dette propre et 2 K€ sur le stock des avances estimées sur l'exercice 2021.

La section d'investissement

Budget Zone d'Activités Economique de Pontfaverger Moronvilliers Recettes d'investissement (en euros)	BP 2020	BP 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	131 200	95 700
Total recettes d'équipement	131 200	95 700
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 000	2 000
Total recettes d'investissement	**133 200**	**97 700**

Les recettes d'investissement, d'un montant de 97,7 K€, comprennent essentiellement la constatation d'une nouvelle avance du budget principal (95,7 K€).

Le stock d'avances remboursables estimé au 31 décembre 2021 s'élève à 422 K€.

Budget Zone d'Activités Economique de Pontfaverger Moronvilliers Dépenses d'investissement (en euros)	BP 2020	BP 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	39 000	41 000
Total dépenses d'équipement	39 000	41 000
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	94 200	56 700
Total des dépenses d'investissement	**133 200**	**97 700**

Les dépenses d'investissement, d'un montant de 97,7 K€, comprennent essentiellement le remboursement en capital de la dette (41 K€) et les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (56,7 K€).

L'encours de dette sur ce budget atteint 468,4 K€ au 1er janvier 2021.

Partie 10 – Les autres budgets annexes

1. Le budget de l'archéologie

Ce budget retrace les dépenses et recettes liées aux opérations de fouilles archéologiques réalisées par la communauté urbaine pour ses besoins propres ou en tant qu'opérateur économique intervenant dans le champ concurrentiel.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Archéologie	BP 2020	BP 2021
Recettes réelles de fonctionnement	3 450 000	3 242 030
Dépenses réelles de fonctionnement	3 395 000	3 120 750
Épargne brute	55 000	121 280
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	55 000	121 280

La section de fonctionnement

Budget Archéologie - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
013 - Atténuation de charges	13 460	13 480
70 - Produits des services	3 383 500	3 035 550
74 - Dotations et participations	50 000	190 000
75 - Autres produits de gestion courante	1 000	1 000
Total recettes de gestion courante	3 447 960	3 240 030
77 - Produits exceptionnels	2 040	2 000
Total recettes réelles de fonctionnement	3 450 000	3 242 030
Total recettes de fonctionnement	**3 450 000**	**3 242 030**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à près de 3,24 M€.

Elles concernent principalement :

- le produit des fouilles archéologiques (1,77 M€),
- le remboursement des prestations effectuées pour le compte des aménageurs (1,2 M€),
- les subventions accordées au titre de l'archéologie préventive (190 K€).

Budget Archéologie - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
011 - Charges à caractère général	1 774 760	1 703 735
012 - Charges de personnel	1 598 250	1 400 000
65 - Charges de gestion courante	5 015	5 012
Total dépenses de gestion courante	3 378 025	3 108 747
67 - Charges exceptionnelles	11 000	7 000
022 - Dépenses imprévues	5 975	5 003
Total dépenses réelles de fonctionnement	3 395 000	3 120 750
023 - Virement à la section d'investissement	0	56 180
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	55 000	65 100
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	55 000	121 280
Total dépenses de fonctionnement	**3 450 000**	**3 242 030**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à près de 3,12 M€. Elles sont principalement constituées des charges à caractère général et des charges de personnel s'élevant respectivement à 1,7 M€ et 1,4 M€.

Les charges à caractère général concernent principalement :

- les prestations refacturées aux aménageurs (1,2 M€),
- le remboursement de frais au budget principal (171 K€),
- et les charges de gestion courante liées aux locaux, aux moyens informatiques et aux chantiers de diagnostics et de fouilles (333 K€).

Les charges de personnel affichent une baisse de près de 200 K€ ; elles s'adaptent aux chantiers de fouilles prévisionnels.

La section d'investissement

Budget Archéologie - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2020	BP 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	124 700	0
Total recettes d'équipement	124 700	0
10 - Dotations et fonds divers	5 000	5 000
27 - Autres immobilisations financières	0	0
Total recettes financières	5 000	5 000
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	56 180
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	55 000	65 100
Total recettes d'investissement	**184 700**	**126 280**

Les dépenses d’investissement s’élèvent à 126,28 K€ au BP 2021.

Ces crédits concernent principalement les dépenses d’équipement (125,28 K€), et sont affectés principalement aux frais d’études pour le centre de conservation et les locaux du service archéologique, ainsi qu’aux matériels nécessaires au fonctionnement du service.

On notera l’absence d’inscription d’emprunt pour l’équilibre de cette section d’investissement.

2. Le budget de la boucle locale de télécommunication (aménagement numérique)

Ce budget retrace les dépenses liées aux infrastructures de montée en débit et de très haut débit ainsi que les recettes commerciales liées à leur exploitation par les opérateurs de télécommunication. Les dépenses liées à l'aménagement numérique régional Losange sont désormais reprises au sein du budget principal

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Boucle Locale	BP 2020	BP 2021
Recettes réelles de fonctionnement	505 000	531 000
Dépenses réelles de fonctionnement	168 000	263 510
Épargne brute	337 000	267 490
Remboursement de capital	0	0
Épargne nette	337 000	267 490

La section de fonctionnement

Budget Boucle Locale - Recettes de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
70 - Produits des services	502 000	528 000
75 - Autres produits de gestion courante	1 000	1 000
Total recettes de gestion courante	503 000	529 000
77 - Produits exceptionnels	2 000	2 000
Total recettes réelles de fonctionnement	505 000	531 000
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 500	8 500
Total recettes d'ordre de fonctionnement	8 500	8 500
Total recettes de fonctionnement	**513 500**	**539 500**

Les produits des services, soit 528 K€, représentent l'essentiel des recettes de ce budget et concernent les versements des opérateurs pour la location et la mise en service de la fibre, ainsi que la location de locaux techniques.

Budget Boucle Locale - Dépenses de fonctionnement (en euros)	BP 2020	BP 2021
011 - Charges à caractère général	152 834	250 510
012 - Charges de personnel	0	0
65 - Charges de gestion courante	2 600	2 500
Total dépenses de gestion courante	155 434	253 010
67 - Charges exceptionnelles	7 600	8 500
020 - Dépenses imprévues	4 966	2 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	168 000	263 510
023 - Virement à la section d'investissement	255 500	173 290
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	90 000	102 700
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	345 500	275 990
Total dépenses de fonctionnement	**513 500**	**539 500**

D'un montant de 263,5 K€, les dépenses réelles de fonctionnement du budget de la boucle locale concernent les frais de gestion courante (fluides, maintenance des équipements, frais de gardiennage et de nettoyage), les travaux de raccordements pour les opérateurs (110 K€) et le remboursement de frais aux autres budgets (106,01 K€), ajusté au regard des moyens actuellement mis à disposition de ce budget par le budget principal.

La section d'investissement

Budget Boucle Locale - Recettes d'investissement (en euros)	BP 2020	BP 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	10 929
Total recettes d'équipement	0	10 929
021 - Virement de la section de fonctionnement	255 500	173 290
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	90 000	102 700
041 - Opérations patrimoniales	0	282 000
Total recettes d'investissement	**345 500**	**568 919**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 568,9 K€ au BP 2021.

Ces crédits concernent les dépenses d'équipement à hauteur de 276,42 K€, et sont affectés principalement aux études et travaux relatifs au projet FTTO pour l'aménagement des zones d'activités, et au schéma local d'aménagement numérique (montée en débit).

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'inscription d'une recette d'emprunt à hauteur de 10,9 K€.

ANNEXES

Annexe 1 : les flux financiers liés à la mutualisation

Annexe 2 : la dette de la Communauté urbaine du Grand Reims

ANNEXE 1 : flux financiers liés à la mutualisation

BP 2021 - Mutualisation des services - refacturation

Communauté urbaine du Grand Reims

flux Ville / CU

budget principal

dépenses		recettes	
	5 089 220		**28 511 028**
dont		*depuis VDR (2)*	**23 691 490**
vers Ville de Reims 012	*3 088 650*		
vers Ville de Reims 011	*311 250*	*depuis autres communes (2')*	429 200
sous total VDR (1)	***3 399 900***	*depuis CCAS de Reims*	241 270
vers autres communes 012	*667 420*		
vers autres communes 011	*223 110*		
sous autres communes (1')	*890 530*		
vers transports	-	*recettes depuis BA (4)*	4 149 068
vers eau	*273 710*		
vers assainissement	*75 775*		
vers archéologie	*67 475*		
vers ordure ménagère	*381 830*		
sous total BA (3)	*798 790*		

flux Communauté urbaine du Grand Reims / flux CU budget principal / budgets annexes

budgets annexes

dépenses		recettes		
Eau vers ppal	1 159 597	**transports**		-
Assainissement	1 154 706	**eau**	depuis ppal	273 710
Transport	345 800	**assainissement**		75 775
Bezannes	463 502	**archéologie**		67 475
Malle	8 696	**OM**		381 830
OM	625 581	TOTAL (3)		798 790
Archéologie	171 196			
Husselle	113 980			
Coubertin	-			
Boucle	106 010			
TOTAL (4)	4 149 068			

flux CU entre BA

budgets annexes

dépenses		recettes	
spanc vers assainissement	50 000	assainissement depuis spanc	50 000
assainissement depuis eau	2 861 243	eau depuis assainissement	2 861 243

Ville de Reims

budget principal

dépenses		recettes	
principal (2)	**23 691 490**	**principal (1)**	**3 421 874**
dont			
chap 012	*20 129 942*	*depuis CUGR (1)*	3 399 900
chap 011	*3 561 470*	*depuis CCAS de Reims*	21 974

(1) remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit de la Ville de Reims : mise à disposition de services de la Ville de Reims vers la Communauté urbaine

(1') remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit d'autres communes du Grand Reims (Witry-les-Reims, Bazancourt, Fismes…) : mise à disposition de services communaux vers la Communauté urbaine

(2) remboursement par la Ville de Reims des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la CU au profit de la Ville de Reims)

(2') remboursement par d'autres communes (Bazancourt, Witry-les-Reims...) des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la Communauté urbaine au profit de ces communes)

(3) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par les budgets annexes de la Communauté urbaine pour le compte du budget principal

(4) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par le budget principal de la Communauté urbaine pour le compte des budgets annexes

ANNEXE 2 : la dette de la communauté urbaine

Une stratégie de dette équilibrée

La stratégie de dette de la communauté urbaine devra permettre de satisfaire les objectifs suivants :

- **Le recours à des produits financiers sans risque (classement Gissler A1 et B1),**

Aux termes de la charte Gissler, le degré de risque portant sur les indices est évalué de 1 à 6 (1 représente le risque le plus faible), et le degré de risque relatif à la structure du prêt est échelonné de A à F (A représenté le risque le plus faible c'est-à-dire un taux fixe ou un taux variable classique),

- **Une répartition équilibrée de l'encours entre le taux fixe et le taux variable,**

Avec pour objectif de limiter les risques de hausse des taux tout en profitant de taux historiquement bas sur ses emprunts à taux variable, la collectivité a opté pour une exposition de son encours 50% à taux fixe et 50% à taux variable. Le respect de cet équilibre s'effectue en fonction des opportunités de marché et peut donc varier tout en restant proche de la cible.

- **Un taux moyen de la dette à un niveau inférieur ou égal à celui du taux moyen de la strate.**

<u>Un encours global (tous budgets confondus) de 123,8 M€ au 1er janvier 2021</u>

Cet encours global est composé d'un encours réel et d'un encours théorique :

- l'encours réel de dette correspond aux contrats de prêt que la communauté urbaine a effectivement à sa charge. Il comprend :
    - les encours de dettes des communautés et des syndicats fusionnés au sein de la communauté urbaine,
    - les contrats de prêt transférés à la communauté urbaine par les communes dans le cadre des transferts de compétences.
- L'encours théorique net correspond à la différence entre la dette théorique (Services Incendie et secours, Aires d'Accueil des Gens du Voyage, Voirie) transférée par les communes à la communauté urbaine et la dette théorique (églises, scolaire) restituée par la communauté urbaine aux communes.

L'encours global baisse de près de 17 M€ entre le 1er janvier 2020 et le 1er janvier 2021.

Compte tenu de la baisse de l'épargne brute en 2021, notamment sous l'effet de la crise sanitaire de la covid 19 et de l'intensification de la dépense d'investissement, le désendettement réalisé ces dernières années, en grande partie grâce aux efforts de gestion des dépenses de fonctionnement, ne pourra probablement pas être poursuivi.

Dans tous les cas, les objectifs fixés pour la fin de l'exercice 2021 correspondent à une stabilisation de l'encours de la dette à son niveau du début de l'exercice 2020.

L'encours global de la communauté urbaine se répartit au 01/01/2021 de la manière suivante :

BUDGETS (M€)	Encours au 01/01/2020	Encours estimé au 01/01/2021
Principal *(dont théorique)*	**93,95**	**82,39**
Eau	17,49	**15,96**
Assainissement	26,59	**24,29**
Ordures ménagères	1,09	**0,74**
MARPA Pargny les Reims	1,02	**Intégré au budget principal**
ZA de Poilly	0,032	
Bail commercial Muizon	0,065	
ZA Pontfaverger	0,51	**0,47**
BUDGET GLOBAL	**140,7**	**123,85**

Un encours majoritairement à taux fixe

La répartition de l'encours entre la dette à taux fixe et la dette à taux variable est déséquilibrée depuis le 1er janvier 2017.

Les transferts de dette liés au transfert de contrats et les transferts de dette théorique ont modifié l'exposition de l'encours à 50/50.

En effet, les encours de dette transférés par les communautés de communes, les communes et les syndicats sont pour plus des deux tiers à taux fixe. Concernant l'encours théorique, celui-ci a été calculé sur la base de prêts à taux fixe.

Au 1er janvier 2021 l'encours global est composé à 70% de prêts à taux fixe.

Une dette sécurisée et moins onéreuse que la moyenne

Plus de 99% de la dette sont composés d'emprunts à taux fixe ou à taux variable classique. Les 0,7% de l'encours classés en B1 correspondent à des prêts à taux fixe avec barrière simple sur Euribor sans effet de levier.

A1	B1	TOTAL
99,3%	**0,7%**	**100%**

Au 1er janvier 2021, le taux moyen de la dette de la communauté urbaine devrait se situer aux alentours de **1,575%.** Ce taux reste inférieur au taux de notre strate des communes et EPCI de plus de 100 000 habitants, qui était au 31/12/2019 de 2,07% (dernière année de publication).
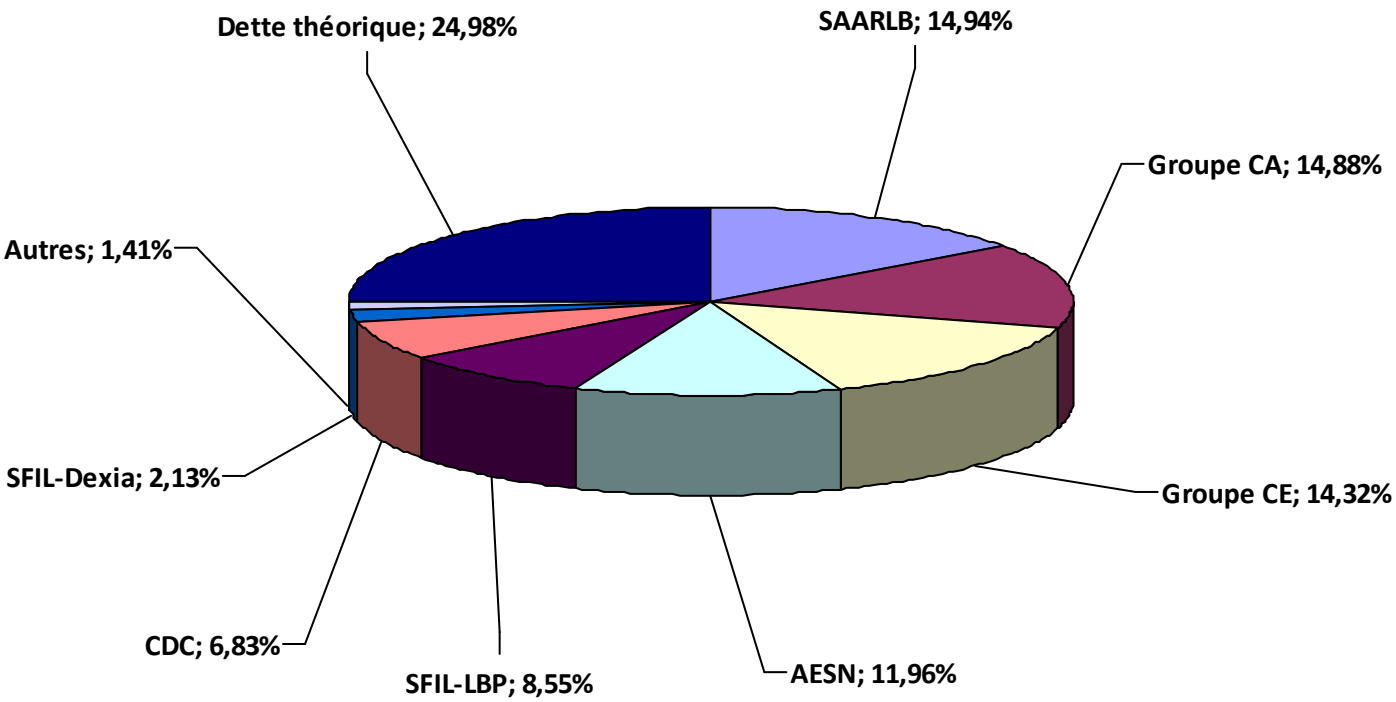
Au 1er janvier 2020, la répartition de l'encours estimé par prêteur :